

au sommaire

■ Chômage: Lévesque condamne l'inertie d'Ottawa

— page 3

■ Vues québécoises sur l'immigration: un éditorial de Claude Ryan

■ Un problème à la fois: un commentaire de J.-C. Leclerc

■ L'étrange enquête du CRTC: un commentaire de Michel Roy

— page 4

■ Les services sociaux adoptent le Livre blanc de Forget

— page 7

Taux record de chômage

OTTAWA (d'après PC) — Le taux record de chômage au Canada le mois dernier, où Statistique Canada a dénombré 932.000 personnes sans emploi, a hanté la Chambre des Communes hier. L'opposition y a réclamé à grands cris des mesures d'urgence pour enrayer ce fléau national.

Harcelé de questions, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, s'est contenté de répéter à plusieurs reprises que la politique économique du gouvernement, et par conséquent ce qu'il entend faire pour combattre le chômage, sera contenue dans le discours sur le budget qu'il présentera le 31 mars. Il a précisé qu'on y retrouvera certains stimulants en vue d'accélérer la croissance économique.

Face à des questions hostiles, M. Bud Cullen, ministre de la Main-d'œuvre, a surenchéri en déclarant qu'il n'y avait aucune raison de paniquer puisque le gouvernement avait prédit dès l'an dernier une détérioration de la situation de

l'emploi et avait déjà annoncé des mesures pour la contrer.

Les derniers chiffres indiquent qu'avec 932.000 chômeurs en février, le Canada n'a jamais connu un nombre aussi important de personnes sans travail dans toute son histoire. En février 1976, le chiffre atteignait 800.000. Quant au taux désaffecté, il a grimpé à 7,9%, égalant le pourcentage mensuel le plus élevé jamais enregistré, soit celui de juin 1958.

Le taux de chômage réel pour février, selon Statistique Canada, atteint 9,1% comparativement à 8% en février de l'an dernier. En janvier 1977, les chômeurs se chiffraient à 889.000 et le taux désaffecté atteignait 7,5%.

Si le taux de chômage en février dernier dépasse de beaucoup celui de février 1976, le nombre des travailleurs a aussi grimpé, atteignant 9.290.000 contre 9.178.000 un an auparavant. Le nombre d'emplois créés durant ces 12 mois, soit

112.000, est toutefois inférieur à l'objectif que s'était fixé le gouvernement dans son dernier budget. En mai dernier en effet, M. Macdonald avait exprimé l'espoir de créer 250.000 emplois en un an.

Dès le début de la période des questions, hier aux Communes, des députés ont demandé le consentement unanime de la Chambre pour enjoindre le gouvernement d'agir au plus tôt. Le représentant néo-démocrate du comté de Brant, M. Derek Blackburn, a même demandé que le ministre des Finances soit démis de ses fonctions si le nouveau budget ne contenait pas de mesures susceptibles de créer des emplois et de diminuer les impôts.

Le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a lancé l'offensive en disant que le Canada a atteint le cap du million de chômeurs si l'on ajoutait à cette liste les Indiens ainsi que les 50.000 Canadiens qui, selon Statistique Canada, ont renoncé à se trouver un

emploi.

M. Clark a demandé à M. Macdonald de s'engager à faire de la lutte au chômage l'objectif principal du nouveau budget et de prendre des mesures pour aider les régions les plus touchées. A trois reprises, le ministre des Finances a répliqué qu'il était normal de présenter la politique économique dans le cadre du discours sur le budget. M. Clark a alors affirmé que jamais un gouvernement n'avait démontré une attitude aussi méprisante à l'égard de la population.

En voyage dans l'ouest, le chef du NPD, M. Ed Broadbent, a quand même fait connaître ses réactions à la tribune de la presse. De Vancouver, il demande dans un communiqué une action immédiate du gouvernement pour briser l'effet psychologique qui maintient le cabinet Trudeau dans l'indifférence face à ces problèmes. Il a surenchéri sur M. Clark en disant que c'est probablement un total de 1,5 million

de chômeurs qu'on obtiendrait si l'on tenait vraiment compte de tous les Canadiens qui ont renoncé à se trouver du travail.

De son côté, M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada, a déclaré à Toronto que "le fait que 932.000 Canadiens sont sans travail constitue une honte et une tragédie nationale". Il affirme que le gouvernement doit à tout prix modifier radicalement son approche économique "si nous voulons empêcher que notre pays s'enfonce encore plus loin dans la récession".

En février dernier, le chômage a considérablement augmenté chez les jeunes. En un an, il est passé de 12,8 à 14,2% chez les femmes âgées de 15 à 24 ans, et de 13,8 à 14,5% chez les hommes du même âge. Il a également augmenté chez les hommes de 25 ans et plus, passant de 4,4 à 4,7%, mais est demeuré stable chez les femmes.

Voir page 6: Chômage



La Gendarmerie royale a dépêché hier 90 agents pour démanteler les lignes de piquetage dressées par les pêcheurs à St. Anthony, Terre-Neuve qui sont aussi des chasseurs de bêtes-phaques. Ces derniers voulaient immobiliser au sol des hélicoptères loués par les défenseurs de bêtes-phaques regroupés autour de Brian Davies.

Les policiers ne veulent plus être soumis aux municipalités

par François Barbeau

Estimant que les politiciens municipaux sont des incompetents et des démagogues, la Fédération des policiers du Québec a réclamé hier la "provincialisation" des corps de police municipaux.

Cette demande, exprimée par le président de la Fédération, M. André Nadon, a été faite quelques heures à peine après le déclenchement d'un autre débrayage de policiers, cette fois à Trois-Rivières, déclenché pour donner plus de poids à des revendications salariales qui ont été tronquées par la Commission anti-inflation du Québec.

"Nous demandons au gouvernement d'intervenir et de retirer aux municipalités l'administration des corps policiers car la protection policière est, à notre avis, trop importante pour être laissée entre les mains d'amateurs, d'incompétents et de démagogues en puissance trop préoccupés à arriver à leurs fins électorales pour assurer une protection à la population", a déclaré M. Nadon.

A l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, tenait des propos peu rassurants pour les policiers, à qui il a reproché de faire preuve d'impatience.

"Si des municipalités demandent l'abolition temporaire ou permanente de certains corps policiers qui systématiquement et globalement bafouent la loi à l'heure actuelle, je vais considérer rapidement leur demande, a-t-il déclaré, car le gouvernement, jusqu'à maintenant, a fait preuve de compréhension devant la situation, et je crois que les policiers auraient pu faire preuve de patience".

Parmi les policiers qui n'ont pas fait preuve de patience se trouvent ceux de Trois-Rivières, au nombre de 142, qui ont débrayé hier à midi. La Sûreté du Québec assure les services essentiels dans cette

municipalité.

Interrogé sur cette situation, M. Bédard n'a pu que rappeler que son ministère n'avait aucun pouvoir d'intervention en cas de grève illégale de policiers municipaux. Les pouvoirs de suspension, de recours à l'injonction, relèvent des autorités municipales.

Cette situation, a admis M. Bédard, n'est pas logique, et le ministre de la Justice se propose de porter à l'attention de ses collègues, le plus rapidement possible, un projet de loi pour y remédier.

M. Nadon, parlant au nom des policiers municipaux de la province, avait dans sa conférence de presse, dénoncé publiquement l'intransigence de certains municipalités vis-à-vis de la proposition du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, de ne pas tenir compte de la décision de la Commission anti-inflation et de payer aux policiers les salaires établis lors des dernières négociations et qui ont fait l'objet dans plusieurs cas de décisions arbitrales.

"Il nous apparaît de plus en plus évident que..."

Voir page 6: Policiers

Joyal recommande aux Anglo-québécois Participation accrue à la politique du Québec

par Pierre O'Neill

L'urgence pour les Anglo-québécois de se donner une forme originale de participation à la vie politique du Québec est d'autant plus pressante que l'avenir risque de se décider sans eux.

Cet avertissement, le député de Maisonneuve-Rosemont aux Communes, M. Serge Joyal, a choisi hier de le servir à l'auditoire anglophone du Rotary Club de Montréal.

En se retranchant derrière les frontières de leur pouvoir économique plutôt que d'assumer les exigences d'une participation ouverte et directe à la vie politique du Québec, les anglophones, selon M. Joyal, font courir un risque très grand à

l'ensemble du pays.

C'est un accueil poli mais sans enthousiasme que les membres du Rotary, réunis au Château Champlain, ont réservé au franc parler du jeune et controversé député. Pendant plus d'une heure, et essentiellement en anglais, il a traité exclusivement du problème de l'unité nationale.

Pour tenter de convaincre les anglophones qu'ils doivent "se redéfinir comme des agents dynamiques, voire essentiels à la protection et au développement des droits et de la culture française au Québec", le conférencier avait appuyé son exposé sur plus d'une trentaine de références à des travaux de commissions d'enquête et sur les réflexions de célèbres universitaires.

Le débat, s'il devait se poursuivre comme il esemble s'être engagé présentement, s'achèvera vraisemblablement vers un affrontement dont tout un chacun fera les frais. C'est du moins la perception que s'en fait M. Joyal qui ne voit qu'une seule issue raisonnable: s'offrir aux Anglo-québécois; celle d'une participation franche et ouverte à l'intérieur des partis politiques constitués.

Il n'a pas d'objection à ce que les Anglo-québécois préconisent la création d'une onzième province si c'est en cela seulement qu'ils voient le moyen de protéger leurs droits. A la condition, toutefois, qu'ils acceptent de jouer les règles du processus démocratique jusqu'au bout et qu'ils forment à l'instar des péquistes, un parti politique qui recrutera ses militants et présentera ses candidats aux élections.

Il ne fait pas de doute au député de Maisonneuve-Rosemont que l'impasse dans laquelle on se retrouve aujourd'hui est principalement due à ce désintéressement et à cet abandon par les Anglo-québécois des exigences de la vie publique dans nos institutions démocratiques modernes.

Et lorsque les Anglo-québécois opposent au pouvoir économique comme un frein à la réalisation des objectifs d'identité culturelle et linguistique, et qu'ils croient ce faisant maintenir artificiellement l'unité du pays par des chaînes économiques discrètes, M. Joyal les prévient qu'ils forcent ainsi le pouvoir politique à remettre en cause les intérêts de ceux qui font passer leurs privilèges avant le bien commun.

Au moment où le Québec vit "une crise de civilisation", M. Joyal constate dans

Voir page 6: Joyal

La situation s'aggravant dans l'ex-Katanga

Les Etats-Unis répondent à l'appel du Zaïre

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les Etats-Unis ont annoncé hier qu'ils enverraient pour un million de dollars d'équipement militaire et d'aide médicale au Zaïre, alors qu'une force d'invasion en provenance d'Angola semble avoir pris une autre ville frontalière zaïroise.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Frederick Brown, a déclaré que la force d'invasion a maintenant dépassé Kapanga, Kisengi et Dilolo, trois villes prises la semaine dernière, et a apparemment également occupé Sandoa. Deux missionnaires américains sont prisonniers à Sandoa de la force d'invasion, et huit

autres sont gardés à vue à Kapanga, a déclaré le porte-parole.

Tandis que les envois d'aide militaire américaine étaient annoncés, on déclarait dans les milieux autorisés de Washington que le Zaïre a également demandé de l'assistance militaire à certains pays d'Europe occidentale, et on croit savoir que cette requête a reçu une réponse favorable.

De source diplomatique, on déclare que la France et la Belgique ont probablement été contactées par le Zaïre. Ces deux pays sont, avec les Etats-Unis, les principaux fournisseurs de matériel militaire du

Zaïre.

La situation au Zaïre, qui a demandé l'aide des Etats-Unis peu après le début de l'incursion la semaine dernière, demeure confuse. Le Zaïre déclare que les combats se concentrent dans la province du Shaba occidental, anciennement Katanga, et que cinq mille hommes y prennent part, pour la plupart d'anciens gendarmes katangais.

Ce sont ces unités qui ont fui en Angola après la tentative manquée de Moïse Tshombé, peu après l'indépendance de l'ex-Congo belge, de provoquer une sécession du Katanga, riche en ressources mi-

nérales. Dans les milieux autorisés zaïrois, on maintient qu'une telle invasion serait impossible sans l'appui logistique du corps expéditionnaire cubain en Angola, et on affirme que des Cubains sont présents parmi les mercenaires de la force d'invasion. L'Angola a nié avoir envoyé une force d'invasion au Zaïre.

Le département d'Etat a refusé de préciser qui sont les mercenaires, se bornant à les qualifier de "force d'invasion" arrivée d'Angola. Il a déclaré que les informations provenant du Zaïre sont suffisantes pour justifier l'accélération de la livraison d'équipement militaire déjà embarqué

pour le Zaïre.

La première cargaison d'aide américaine a été expédiée dans la journée à bord d'un avion DC-8 spécialement affecté. Elle comprend de l'équipement de télécommunications, de l'aide médicale, des parachutes, des citernes de carburant et des rations de combat, a déclaré le département d'Etat.

Une deuxième cargaison sera envoyée dans le courant de la semaine, et comprendra des pièces détachées pour les avions de transport C-130 du Zaïre. Chaque envoi est d'une valeur d'environ un

Voir page 6: Zaïre

L'avenir de Radio-Canada "est en jeu"

OTTAWA (CP — Le Devoir) — A la fois étonné et consterné par les allégations à l'emporte-pièce faites récemment contre Radio-Canada, convaincu que l'avenir de la Société "est en jeu", résolu à résister à toute tentative d'ingérence politique, M. A.-W. Johnson, président de la radiodiffusion d'Etat, a déclaré hier en conférence de presse qu'il accepte l'enquête annoncée par le CRTC puisque la loi l'autorise à la faire, mais exprime des réserves quant à l'imprécision des objectifs et à la façon dont elle sera menée. (On trouvera à la page 4 le texte intégral de la déclaration liminaire faite hier devant la presse par M. Johnson).

M. Johnson se réjouit toutefois d'apprendre que la présidence de l'enquête sera assurée par M. Harry Boyle, président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il exprime l'espoir que celui-ci recrutera des enquêteurs "jouissant du plus haut crédit auprès du public et dans le journalisme pour porter les jugements indépendants, objectifs et professionnels qu'exige cette enquête très difficile".

Le président de Radio-Canada est aussi rassuré d'apprendre que le CRTC respectera dans son enquête quelques principes fondamentaux: respect des convictions

personnelles et de la liberté d'expression, indépendance de Radio-Canada à l'égard des pouvoirs politiques.

Toutefois, ajoute M. Johnson, la participation et la collaboration qu'apportera la Société à cette enquête "dépendront nécessairement de la voie ou des voies que le comité du CRTC décidera de suivre".

M. Johnson indique trois voies possibles dans lesquelles pourrait s'engager le comité d'enquête. Mais il n'en retient qu'une seule, les deux autres lui paraissant ou trop ambitieuses ou irréalistes compte tenu de la brièveté du délai impartit au comité du CRTC. L'hypothèse que préfère le président de Radio-Canada amènerait le Comité à "examiner les accusations précises selon lesquelles Radio-Canada s'est rendue coupable de partialité ou de manque d'équilibre dans ses émissions d'information et d'actualité, accusations qui ont été portées sans relâche, du moins sur la scène politique".

Les plaintes précises, portées par des personnalités politiques ou exprimées par des citoyens qui ont été invités par le CRTC à les formuler avant le 15 avril, "doivent nécessairement être jugées dans le contexte de l'ensemble des émissions d'information et d'affaires publi-

ques de Radio-Canada".

M. Johnson estime qu'une deuxième voie, qui conduirait le Comité à examiner l'ensemble du mandat de Radio-Canada, particulièrement dans la mesure où il s'applique à l'information et aux affaires publiques, est beaucoup trop large et ne pourrait être explorée avant le 1er juillet, date à laquelle les conclusions sont attendues.

Radio-Canada pense enfin qu'il serait "simplement impossible" en trois mois de procéder à un examen complet de tous les aspects de l'exécution du mandat. Cette troisième voie est donc écartée.

"Quelle que soit la voie adoptée par le Comité du CRTC, a conclu M. Johnson, le conseil d'administration de Radio-Canada est convaincu que l'enquête sera entreprise avec la conscience, l'objectivité et le professionnalisme qu'exigent les circonstances difficiles auxquelles fait face le CRTC. L'avenir de Radio-Canada et de la radiodiffusion publique au Canada est en jeu".

Répondant aux questions de la presse, le président de Radio-Canada a révélé que des 3.899 lettres reçues l'an dernier par la Société, 45 seulement portaient sur une prétendue partialité "pro-séparatiste" au réseau français. Il est, quant à lui, certain

que l'enquête ne révélera pas d'indices sérieux du caractère tendancieux qui est reproché à Radio-Canada dans l'information et les affaires publiques par des hommes politiques.

"Je trouve que toute cette affaire d'allégations à l'emporte-pièce contre Radio-Canada est vraiment répugnante", a dit le président qui s'engage à démissionner plutôt qu'à se soumettre à l'ingérence politique dans la programmation de Radio-Canada.

La direction de la Société, a-t-il expliqué, passe constamment en revue les émissions afin d'y relever des erreurs, des écarts ou des fautes de jugement. M. Johnson lui-même visionne des émissions durant trois ou quatre heures par jour. Jusqu'ici, Radio-Canada a relevé "quelques cas de mauvais journalisme" mais aucune preuve d'une volonté systématique de déformer l'information en faveur du séparatisme.

Le président a en outre démenti les rumeurs voulant que le gouvernement ait menacé de ne pas faire voter les crédits de \$467 millions pour l'exercice commençant le 1er avril. Le personnel de la maison est bien décidé à ne pas se laisser intimider par la critique publique.

Voir page 6: Radio-Canada



M. A.-W. Johnson, président de la société Radio-Canada.

(Téléphoto CP)



Projet de loi déposé aujourd'hui à Ottawa

Un Tribunal jugera les monopoles

par Michel Vastel

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Anthony Abbott, déposera cet après-midi à la Chambre des Communes un projet de loi qui constitue, en fait, le second volet de la législation canadienne sur la concurrence et les pratiques monopolistiques.

S'adressant hier aux membres de la Chambre de Commerce de Montréal, le ministre de la Consommation révélait qu'un nouveau Tribunal remplacera la Commission des pratiques restrictives du Commerce. Ce tribunal devra juger si les fusions importantes de sociétés, les pratiques monopolistiques et les accords de spécialisation conclus entre deux ou plusieurs compagnies sont économiquement justifiés.

Il y a maintenant dix ans que le gouvernement fédéral songe à rajouter toute sa législation sur la concurrence, dont la dernière version remonte au début des années 60. En 1966, il commandait une étude au Conseil économique du Canada qui recommandait, à son tour en 1969, deux orientations entièrement nouvelles: que la loi sur la concurrence s'applique également au secteur des services, notamment aux professions, et pas seulement au secteur du commerce. De plus, le Conseil économique insistait pour que la nouvelle politique canadienne sur la concurrence retienne le principe de base selon lequel le gouvernement doit viser à accroître l'efficacité de l'économie canadienne. Un tel principe, s'il doit être retenu, n'exclut pas forcément des pratiques monopolistiques, ou à tout le moins oligopolistiques, dans la mesure où elles sont "économiquement nécessaires" pour faire face à la concurrence internationale, par exemple.

Hier midi, M. Anthony Abbott a d'ailleurs pris soin de préciser que son projet de loi sera "assez souple pour s'adapter à des conditions telles que l'étendue du marché, la dispersion des habitants et les disparités régionales".

L'évaluation des conséquences économiques de la fusion de deux entreprises étant trop

complexe pour continuer de relever du droit pénal, le Conseil économique recommandait la création d'un tribunal civil spécialement chargé de cette question.

Le gouvernement Trudeau avait déjà retenu ces suggestions dans un premier projet de loi, le fameux bill C-256, qui devait déclencher une levée de boucliers dans les milieux d'affaires canadiens, en 1971. Le gouvernement, après deux ans de lobby intense, décidait de faire marche arrière et de procéder par étapes. Avec le bill C-2, le Parlement étendait la juridiction du directeur des enquêtes du ministère de la Consommation aux services, y compris les services professionnels. Il y ajoutait divers interdits comme ceux qui pèsent désormais sur les ventes à prix d'appel, le double étiquetage ou le truquage des offres.

Le PC fera le procès de Trudeau lors des prochaines partielles

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Lors des prochaines partielles fédérales, le Parti progressiste conservateur du Canada tentera de transformer le mini-référendum que veulent réaliser les Libéraux dans cinq comtés du Québec en un procès de l'administration Trudeau.

C'est ce qu'on soutient hier matin à Québec le vice-président du comité d'organisation du PC, M. Jean Bazin, et le président de l'Association progressiste conservatrice du Québec, M. Roch Lasalle, alors qu'ils faisaient état des grandes lignes de leur stratégie électorale.

A bien des égards, cette stratégie semble s'inspirer d'ailleurs de celle qui fit les beaux jours du Parti québécois l'automne dernier. Ainsi, on laisse aux Libéraux le soin d'attaquer tous azimuts le Parti québécois et ses propositions de souveraineté politique et d'association économique.

Le plus difficile, avec le projet de loi que M. Abbott présente aujourd'hui, reste à venir. Selon les propos qu'il a tenus hier à la Chambre de Commerce, on peut s'attendre à ce qu'il revienne avec les mêmes propositions que celles du Conseil économique en 1969 et du bill C-256 en 1971. M. Abbott a prétendu hier qu'un "consensus s'est progressivement établi autour d'une nouvelle attitude face à la politique de concurrence". Il a de plus promis que, comme dans la loi C-2, le nouveau tribunal tiendra compte des intérêts économiques des entreprises.

Le projet de loi sur la concurrence risque de plus de venir perturber quelque peu les relations fédérales-provinciales. D'un point de vue national, le tribunal pourrait très bien décider que telle fusion ne se justifie pas, même du plan économique, mais une

telle fusion pourrait très bien avoir des incidences telles, au plan régional, qu'elle fasse l'affaire d'une province en particulier.

M. Anthony Abbott est sûrement conscient de ce danger puisqu'il affirmait hier que "sa politique de concurrence, pour qu'elle remplisse son rôle et libère le plein potentiel des forces du marché, devra s'appliquer à toutes les provinces, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique".

Cette considération devait permettre au ministre de la Consommation et des Corporations de se lancer dans un plaidoyer en faveur de la confédération canadienne et de "ses avantages économiques". De nombreux arguments de nature économique pourraient être invoqués, selon M. Abbott, pour appuyer la thèse de l'unité canadienne, et l'un de

ceux-ci est que la politique canadienne sur la concurrence verrait ses effets "considérablement amoindris" si le Parti québécois donnait suite à son projet de séparation.

Citant plusieurs fois le discours de M. Trudeau à Washington, le ministre fédéral voit dans l'origine du mouvement séparatiste au Québec un problème strictement culturel et, d'ajouter M. Abbott, "pour la première fois, peut-être, les Canadiens de langue anglaise sont forcés de regarder en face la dure réalité quant à la cohabitation des deux cultures de leur pays". Reprenant à son compte les paroles récentes de son premier ministre, M. Abbott admet qu'il "faudra changer certaines de nos attitudes, il faudra mieux nous comprendre les uns et les autres, au-delà des barrières linguistiques".

Cherchant à se rapprocher des partisans péquistes, M. Bazin affirme que son parti ne permettra pas que ces élections se fassent sur le dos du Québec.

"A en croire les Libéraux, il n'y a au Québec que des bons Libéraux et de méchants Péquistes", déclare-t-il tout en soutenant que les Conservateurs ne permettront pas que "le thème de l'unité nationale serve de paravent pour masquer les problèmes actuels".

Ces problèmes sont de divers ordres: chômage, absence de politique économique, inflation, faillite de l'agriculture. Aux yeux des Conservateurs, les Libéraux misent sur le sujet "constitution" pour faire oublier dix ans d'une administration peu reluisante en termes d'efficacité et de résultats.

Le problème de l'unité nationale est certes un problème qui est présent comme une toile de fond dans le débat électoral. Le pays doit demeurer uni, mais le PC n'a pas de leçon à recevoir sur ce plan, a dit M. Bazin. Celui-ci promet

d'ailleurs que le chef conservateur, M. Joe Clark, fera un important discours sur ce thème la semaine prochaine lors de la convention qui aura lieu dans le comté de Louis-Hébert. Mercredi soir prochain, M. Clark devrait alors définir ce que sera la position constitutionnelle de son parti.

MM. Bazin et LaSalle affirment que leur parti est fin prêt pour les cinq élections partielles du Québec qu'ils appellent de tous leurs vœux. Le candidat de Temiscamingue est déjà choisi. Il s'agit de M.

Normand Grimard. Les conventions dans Louis-Hébert et Terrebonne auront lieu respectivement les 23 mars et les 6 avril, alors que celles de Verdun et de Langelier se tiendront vers la mi-avril. Et s'il devait y avoir des élections générales plutôt que des partielles, ils seront prêts également. En dépit du dernier sondage qui montre un Joe Clark en perte de vitesse, ils souhaitent même la tenue d'élections générales, croyant que les sondages reflètent plutôt l'actualité que la réalité canadienne.

Mince place au français à Mar del Plata

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois délégué à

l'Environnement, M. Marcel Léger, se plaint amèrement du fait que le caractère français du Canada n'est pratiquement pas respecté à la conférence mondiale des Nations unies sur les problèmes de l'eau dans le monde qui se tient présentement à Mar del Plata, en Argentine.

M. Léger dirige la délégation québécoise à l'intérieur de celle du Canada à cette réunion et, dans un communiqué en provenance de son bureau de Québec, il déplore "qu'à coup de batailles rangées seulement, il a réussi à faire accepter par la délégation du Canada qu'une mince place reflétant ses compétences et sa juridiction soit accordée au Québec".

La presque totalité des documents étaient unilingues anglais à son arrivée en Argentine, constate d'abord M. Léger, et la seule version de la déclaration officielle du Canada était en langue anglaise seulement.

Mis à part les interventions de la délégation québécoise, toutes les réunions de la représentation canadienne se déroulent exclusivement en anglais sans être suivies d'une traduction et aucun des hauts fonctionnaires présents ne parle le français de façon acceptable.

Les règlements de l'ONU établissent que chaque pays a droit à un chef de délégation, cinq délégués officiels et quatre suppléants; la délégation canadienne comprend elle sept suppléants, dont le ministre québécois en plus des autres, tel que stipulé par le règlement.

M. Léger se plaint que la délégation ne reflète pas du tout le caractère francophone du Canada, et implicitement du Québec, en dépit du fait que deux des délégués portent des noms français.

De plus, la lettre officielle du ministre canadien des Affaires étrangères, M. Don Jamieson, à l'intention de l'ONU, mentionne "The Honourable Marcel Léger, Minister of Environment, Province of Québec".

Mais l'ambassadeur canadien en Argentine, M. Pike Bissonnet, a aussitôt assuré le ministre qu'il corrigera cet impair pour que les documents de l'ONU soient modifiés et indiquent clairement que M. Léger est plutôt "Ministre de l'Environnement du Québec".

PROGRAMMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE SESSION D'AUTOMNE 1977

Conditions générales d'admission

Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent. Certains programmes exigent des préalables particuliers.

Par ailleurs, les candidats âgés de plus de 22 ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection.

Les formulaires d'admission comportent, en détail, les conditions d'admission à chaque programme.

* Les programmes marqués d'un astérisque sont contingentés et n'acceptent qu'un nombre limité de candidats.

PROGRAMMES DE BACCALURÉAT (90 crédits)

FAMILLE DES ARTS

- Programmes:**
- Art dramatique*
 - Arts plastiques*
 - Design 2D*
 - Design 3D
 - Enseignement musique
 - Histoire de l'art

FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES

- Programmes:**
- Enseignement éducation physique*
 - Enseignement élémentaire
 - Profil A: préscolaire et élémentaire
 - Profil B: élémentaire
 - Enseignement préscolaire et élémentaire (module sur le chantier)
 - Enseignement enfance inadaptée
 - Profil A: enseignement
 - Profil B: éducation de groupe
 - Information scolaire et professionnelle*
 - Enseignement professionnel

FAMILLE DE LETTRES

- Programmes:**
- Animation culturelle*
 - Éducation culturelle
 - Communication*
 - Recherche culturelle
 - Études littéraires
 - Linguistique

FAMILLE DES SCIENCES

- Programmes:**
- Biologie*
 - Enseignement secondaire biologie*
 - Chimie
 - Enseignement secondaire chimie
 - Informatique de gestion
 - Mathématiques
 - Enseignement secondaire mathématiques
 - Physique
 - Enseignement secondaire physique
 - Géologie
 - Géographie physique
 - Enseignement professionnel (techniques de la mécanique)
 - Enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Programmes:**
- Administration
 - Enseignement secondaire administration
 - Économique
 - Études urbaines*

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

- Programmes:**
- Géographie
 - Enseignement secondaire géographie
 - Histoire
 - Enseignement secondaire histoire
 - Philosophie
 - Science politique
 - Psychologie*
 - Sciences religieuses
 - Enseignement secondaire sciences religieuses
 - Sociologie
 - Relations humaines*
 - Travail social*
 - Sciences juridiques*
 - Enseignement sexologie

PROGRAMMES DE CERTIFICATS (30 crédits)

FAMILLES DES ARTS

- Programmes:**
- Certificat d'études de peinture*
 - Certificat d'études de sculpture*
 - Certificat d'études d'arts d'impression*

FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES

- Programme:**
- Certificat en sciences de l'éducation
 - Profil A: Général
 - Profil B: Professionnel

FAMILLE DES LETTRES

- Programmes:**
- Certificat en animation culturelle*
 - Certificat de linguistique
 - Certificats d'enseignement du français:
 - Classe d'accueil et d'immersion
 - Langue seconde
 - Certificat de français écrit

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Programmes:**
- Certificat en économique
 - Certificat en sciences comptables
 - Certificat en administration (chantier) (Joliette, St-Jérôme)
 - Certificat en administration

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION SESSION AUTOMNE

- temps complet (tous les programmes): **1er avril**
- temps partiel (programmes contingentés): **1er avril**
- temps partiel (programmes non contingentés): **1er juillet**

Renseignements et formulaires d'admission

Bureau du registraire,
Service de l'admission,
1187, rue Bleury, local 2930,
Montréal, H3C 3P8
(514) 282-7161



SEMAINE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

14 au 17 mars 1977

THÈME LES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

JEUDI - 17 MARS 1977

9h00 à 9h30

Inscription aux ateliers

9h30 à 12h00

Atelier 1 - Les pouvoirs publics (salle 3066)

- Eric Gourdeau Sous-ministre d'État aux Affaires Économiques
- Pierre Desmarais II Président du Conseil du Patronat (C.P.Q.)
- Jean-Paul Migué Professeur (ENAP)

9h30 à 12h00

Atelier II - Les relations ouvrières (salle 3068)

- Réal Mireault Président de l'Office de la Construction du Québec (O.C.Q.)
- Michel Grant Secrétaire exécutif du Conseil du Québec du Syndicat canadien de la Fonction Publique
- Roger Martin Vice-président chez Domtar

9h30 à 12h00

Atelier III - Le secteur extérieur (salle 3078)

- Carmine Nappi Professeur aux Hautes Études Commerciales (H.E.C.)
- André Dorr Responsable à la direction générale des mines aux Richesses Naturelles
- à venir Un fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa

12h à 14h00

Dîner québécois au Salon des étudiants.

Billet: \$2.00

14h00 à 16h30

Atelier IV - La canalisation de l'épargne (salle 3066)

- Paul-Émile Charron Secrétaire général à la Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins
- Pierre Arbour Directeur-conseil en Investissement Corporatif à la Caisse de Dépôt
- Denis Baribeau Directeur de la Recherche et de la Planification au M.I.C.

14h00 à 16h30

Atelier V - L'entrepreneuriat et de la P.M.E. (salle 3068)

- Marcel Bonduk Président du Groupement Québécois des Entreprises (G.Q.E.)
- Gérard Plourde Président du Conseil chez U.A.P.
- Jean-Marie Toulouse Professeur aux Hautes Études Commerciales (HEC)

14h00 à 16h30

Atelier VI - La grande entreprise (salle 3078)

- Pierre Nadeau Président de Pétrofin
- Fernand Daoust Secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Québec (F.T.Q.)
- Philippe Parizeault Président de la Coopérative de Granby

16h30 à 17h15

Plénière: Résumé par les animateurs des ateliers de la journée

LIEU: ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

5255, Avenue Decelles, Montréal

Renseignements: tél.: 343-4360

INVITATION À TOUS



Université du Québec à Montréal

Chômage

Lévesque met en relief la politique du laisser-faire du gouvernement fédéral

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'économie canadienne dans son ensemble marche remarquablement mal. Malgré cela, le gouvernement fédéral, qui a en mains tous les leviers d'impulsion sur l'économie, ne donne aucune indication d'une prise de conscience sérieuse et solide de cet état de fait. Celui-ci semble plutôt vouloir laisser aller les choses ou attendre un miracle qui viendrait des États-Unis.

C'est en ces termes que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a commenté les dernières statistiques sur le chômage alors qu'il était hier interrogé à l'Assemblée nationale par le député d'Outremont et ancien président du Conseil économique du Canada, M. André Raynault. Celui-ci cherchait à savoir où

en est rendu le programme spécial de lutte au chômage qu'avait annoncé au mois de décembre le gouvernement Lévesque.

Avant de parler des mesures qu'entend prendre son gouvernement pour contrer le chômage au Québec, M. Lévesque a d'abord situé la situation du Québec en matière de chômage par rapport à l'ensemble canadien. Ainsi, il dit noter qu'à part quelques fluctuations marginales, "il n'y a hélas pas eu de changement" au Québec au cours des derniers mois. Sur une base désaisonnalisée, le taux de chômage est toujours à 9,7 pour cent, soit le même taux qu'en octobre dernier.

En Ontario et au Canada, il y a eu cependant des changements, note le premier ministre. Il souligne que dans la province voisine, le taux de chômage est

passé de 6,2 en novembre à 6,8 pour cent en février, alors qu'au Canada on est passé de 7,3 à 7,9 pour cent. À ses yeux, cela confirme que c'est "l'économie canadienne dans son ensemble, qui, actuellement, marche remarquablement mal", et il rappelle que de l'avis d'experts "les prévisions pour le reste de 1977 sont plutôt lugubres".

La conjoncture économique québécoise doit, selon M. Lévesque, être restituée dans celle de l'ensemble canadien parce que tous les grands leviers d'impulsion sur l'économie dans le régime actuel sont entre les mains du gouvernement fédéral. C'est en ce sens qu'il déplore l'inaction de ce gouvernement.

Citant le Financial Post, le premier ministre précise que les milieux financiers souhaitent que le gouvernement central adopte une politique économique qui soit un peu expansionniste. Sous réserve de voir le prochain budget fédéral, M. Lévesque dit constater qu'il n'y a aucune indication d'une prise de conscience solide et sérieuse de la situation économique, le gouvernement fédéral semblant avoir adopté une politique de laisser-aller ou attendre un miracle qui viendrait tout seul des États-Unis.

"Il serait peut-être mieux de s'occuper un peu plus d'économie et un peu moins de jeter de l'huile sur le feu pour des élections partielles qui ne sont pas encore déclarées", de lancer le premier ministre.

Celui-ci n'adresse pas ses reproches qu'au gouvernement fédéral, mais également à l'ancien gouvernement de M. Robert Bourassa, lequel n'avait pris ni préparé aucune mesure en prévision du chômage qui s'annonçait pour la période post-olympique.

N'ayant rien trouvé dans les cartons du gouvernement précédent, le gouvernement péquiste a choisi, à tort ou à raison, de commencer par définir une politique d'achats, explique-t-il. Le programme de travaux spéciaux a dû attendre qu'il soit possible d'évaluer les crédits pouvant servir à un programme de lutte au chômage. Il y aura dans le prochain budget plusieurs dizaines de millions qui permettront de résorber quelque peu le chômage tout en étant affectés à des travaux utiles bien que saisonniers, de rappeler le premier ministre.

Alors que l'Opposition officielle tentait de faire préciser à M. Lévesque quels gestes positifs il avait pris de concert avec le

Voir page 6: Chômage

Les risques d'inondations ébranlent les spécialistes

par Gilles Provost

Il aura suffi de quelques jours de temps chaud et d'un pouce et demi de pluie pour ébranler la tranquille assurance des spécialistes qui prévoyaient une situation calme, cette année, sur le front des inondations.

Hier après-midi, alors que le niveau montait rapidement dans tous les cours d'eau de la région de Montréal, on a dû évacuer au moins une quinzaine de familles de Laval lorsque la rivière des Millelles est sortie de son lit obstrué par un embâcle, peu avant Terrebonne. On doit procéder à un dynamitage ce matin pour démanteler l'obstacle.

Le ministère des Richesses naturelles signalait aussi un embâcle important sur la rivière Chaudière, à la hauteur de Beauceville et on signalait que la situation pourrait empirer rapidement si le retour du temps froid se faisait trop attendre.

Des embâcles se sont aussi formés sur la rivière Saint-François à la hauteur de Pierreville et de Richmond, ainsi que sur les rivières Bécancour et Nicolet à la hauteur des villes du même nom.

On estime toutefois que la situation devrait se stabiliser aujourd'hui dans la région de Québec où le mercure devrait redescendre aux environs du point de congélation. Ceci ne réussit pas tout à fait à rassurer les spécialistes qui rappellent que les pires inondations surviennent sur les rivières qui coulent vers le nord lorsque la fonte se poursuit à la tête de la ri-

vière (au sud) tandis que le gel facilite les embâcles en aval (plus au nord). Cette situation se retrouve dans de nombreux bassins de la Rive sud, ce qui explique les inondations fréquentes dans ce secteur.

Dans la région de Montréal, toutefois, le refroidissement sera moins prononcé et le mercure devrait se maintenir encore au-dessus du point de congélation aujourd'hui. Demain et vendredi, une masse d'air froid venant de l'Ontario fera baisser la température jusqu'à -8 pendant la nuit pour remonter aux environs de zéro pendant le jour.

Ce refroidissement sera de nature à réduire l'intensité de la fonte des neiges mais l'amélioration ne sera pas immédiatement perceptible puisqu'il faut environ trois jours à l'eau de la tête de l'Outaouais pour descendre jusqu'à Montréal.

Malgré tout, à moins que la formation d'embâcles ne fasse augmenter anormalement le niveau de l'eau, les inondations devraient se stabiliser et même régresser légèrement au cours des prochains jours. Si on mesure la crue en fonction du débit de l'Outaouais à la hauteur du barrage de Carillon, la situation est encore très ordinaire puisque le débit ne devrait pas dépasser 170.000 pieds cubes à la seconde alors que la cote d'alerte est fixée à 180.000 pcs. La semaine dernière, le débit de Carillon était à peine 85.000 pcs.

Hier à Pierrefonds, on se félicitait de la construction d'une digue pour empêcher les inondations puisque le niveau de l'eau a monté de six pieds en quelques jours, sans cette digue et sans les puissantes pompes destinées à contenir les infiltrations, un certain nombre de sous-sols auraient été inondés hier. Grâce à ces ouvrages, on possédait encore une marge de sécurité de trois pieds.

Dans la région du Lac Saint-Louis, on rapporte aussi quelques chalets inondés. L'eau y monte tellement vite, en fait, que les experts de l'Hydro-Québec et du ministère des Richesses naturelles en restent perplexes. Une des hypothèses plausibles voudrait que le couvert de glace encore intact nuise à l'écoulement de l'eau du côté des rapides de Lachine.

Dans l'ensemble, toutefois, un porte-parole de l'Hydro-Québec estime que la situation n'a pas trop de quoi inquiéter dans la région de Montréal: la crue présente ne semble pas devoir être exceptionnellement haute et le froid ralentira le phénomène très bientôt.

Dans cette optique, une telle fonte rapide est une bonne chose parce que cela réduit grandement la quantité de neige qui est susceptible de fondre beaucoup plus brusquement encore lorsque le mercure fera des "excursions à plus haute altitude", dans quelques semaines. Sauf exception comme celle qu'on a connue en 1974, les crues hâtives causent normalement moins de dommages.

De plus, on souligne le faible niveau des Grands lacs cette année et la quantité de neige "très ordinaire" qui demeure au sol malgré la série de 57 jours successifs sans dégel qu'on a connue cet hiver.



Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a eu hier une nouvelle preuve de sa popularité auprès de la population, qui lui a réservé un accueil très chaleureux à l'occasion de sa première visite au quartier général de la Défense nationale, à Ottawa. (Téléphoto CP)

Trudeau visite le QG de la Défense nationale

OTTAWA (PC) — Pour la première fois depuis son inauguration, en 1973, le premier ministre Trudeau a visité, mardi, le quartier général de la Défense nationale, à Ottawa.

Il s'y rendait surtout, a-t-on appris, pour se faire expliquer l'exercice militaire Wintex, entrepris sur papier dans le cadre de manoeuvres secrètes de l'OTAN.

Mais on n'a pas été sans souligner que M. Trudeau manifestait beaucoup plus d'intérêt pour les questions militaires depuis quelques mois qu'il ne l'avait fait pendant des années.

C'est ainsi qu'il a prononcé une allocution, récemment, à la Conférence des associations de défense, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant.

Certains prétendent que son attitude est le résultat de la nomination de M. Barney Danson au ministère de la Défense, l'automne dernier, avec qui il s'entend beaucoup mieux qu'avec l'ancien ministre, M. James Richardson.

C'est escorté de policiers militaires,

d'agents de la Gendarmerie royale en civil, de relationnistes, reporters et photographes que M. Trudeau a marché sur le tapis rouge qu'on avait installé dans le hall du QG pour sa visite.

Il a serré la main de plusieurs secrétaires et soldats avant de se rendre au bureau du ministre de la Défense et assister au briefing sur l'exercice Wintex.

Avant de prendre l'hélicoptère pour Carp et visiter le centre de communications souterrain appelé "Diefenbunker", parce qu'il a été construit sous l'ancien premier ministre John Diefenbaker, M. Trudeau a téléphoné au major Clive Aldwinkle.

Le major se trouvait à Cap-Perry, sur les bords du golfe Amundsen, à 1.200 milles au nord d'Edmonton.

"Avez-vous un secret quelconque à nous confier?", a demandé le premier ministre.

Le major a répondu qu'il venait de recevoir la visite d'un groupe de chasseurs d'ours polaires.

Le Centre des Dirigeants d'Entreprise



Le CDE accueillera le premier ministre du Québec, M. René Lévesque le lundi, 21 mars 1977, de 14h30 à 17h30.

à l'Hôtel Bonaventure, Montréal, pour lui soumettre ses recommandations sur des sujets d'actualité.

Seuls les dirigeants et cadres d'entreprise sont invités à participer à cette rencontre.

Le nombre des billets est limité. \$20,00 par personne, cocktail inclus.

RENSEIGNEMENTS: 514-526-2874

L'Allier demeure modérément intéressé au rectorat de Laval

QUÉBEC — L'ex-ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier n'est pas une éventuelle candidature au rectorat de l'Université Laval mais n'y semble que modérément intéressé. De plus, il n'entend pas mener campagne ni faire de pression sur qui que ce soit dans le but d'obtenir ce poste détenu par M. Larkin Kerwin.

Voilà le sens d'une lettre que l'ex-ministre, mis en disponibilité par l'élection du 15 novembre dernier, faisait parvenir le 1er mars aux animateurs du Mouvement pour la démocratisation du rectorat de l'Université Laval (Moderul) et dont il a remis copie hier au DEVOIR. Le Moderul avait soumis son nom il y a une dizaine de jours au collège électoral chargé de désigner le prochain recteur de cette université.

Sa lettre précise d'abord qu'il est conscient que les chances de succès d'une candidature de l'extérieur sont très "aléatoires" compte tenu du mécanisme même de l'élection mais ajoute qu'il accepte quand même que son nom soit proposé vu "le respect et la confiance" qu'il porte à certaines personnes qui lui ont suggéré de

"réfléchir sérieusement à cette mise en candidature."

L'ex-ministre estime toutefois que n'étant pas membre de la communauté universitaire et voulant surtout garder toute sa liberté de manoeuvre vis-à-vis des divers groupes qui se font la lutte, il ne convient pas qu'il fasse connaître son "programme électoral" pas plus qu'il n'entend mener campagne en vue de sa désignation.

Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, il ne fera connaître sa réponse définitive qu'à la fin du mois de mars, dans l'hypothèse où le collège électoral retiendrait sa candidature après un premier tour de scrutin qui doit se dérouler au cours des prochains jours. Travaillant activement à la mise sur pied d'une société de conseillers en affaires publiques, M. L'Allier précise dans sa lettre qu'il n'est à la recherche "ni d'un poste ni d'un emploi".

Selon les rumeurs ayant cours sur le campus universitaire, trois autres personnes, outre M. L'Allier, sont considérées comme des candidats sérieux à ce poste de recteur. Il s'agit de l'actuel titulaire, M. Larkin Kerwin, et de MM. Yves Morin et Lorne Laforge, respectivement doyen

de la Faculté de Médecine et de la faculté des Lettres.

"Le Saint Suaire"

Apprenez à connaître le Christ dans sa passion et sa mort au moyen des merveilleuses photos de son linéol.

Les nombreux détails sont d'une aide précieuse durant le Carême, pour le Vendredi-Saint, la Méditation du Mystère Douloureux, vos Homélies, les Retraites, la Catéchèse, l'étude scientifique, etc.

Montage audio-visuel comprenant 36 diapositives colorées ou un film fixe, une cassette et un guide de projection en français ou en anglais - \$19,50.

Un livret contenant plus de détails et des photos par un éminent sinologiste: "It is the Lord" - \$1,50.

"Le Saint Suaire" Séminaire Salésien, Rue Don Bosco, Sherbrooke, Qué. J1L 1E5



CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Club des relations internationales tient son 101ème CONGRÈS ANNUEL les 18 et 19 mars

au pavillon des Sciences sociales de l'Université de Montréal

Le C.R.I. a retenu comme thème du congrès cette année, le dialogue Nord-Sud. L'inscription au congrès aura lieu au Grand salon du Centre communautaire, à l'Université de Montréal.

aujourd'hui

A compter de 9 h à la Maison du commerce, 1080, côte du Beaver Hall, session d'information sur les relations publiques dans l'entreprise.

A 12 h 30 au salon Saint-Laurent de l'hôtel Reine Elizabeth, M. Donald G. Campbell, président de MacLean-Hunter, est conférencier au déjeuner de l'Association des analystes financiers.

A 12 h 30 au salon Joliette de l'hôtel Reine Elizabeth, M. Ralph Gentry, président de la Société des gestionnaires de risques et d'assurances d'Amérique du Nord, est conférencier dans le cadre de la première "journée des assurances".

A 14 h à la faculté de Commerce, 1455, rue Maisonneuve, M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et services, parlera des dépenses dans le secteur public.

A 19 h, le service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke reçoit le ministre de la Justice, M. Marc-André Bedard, au sous-sol de la cathédrale, 130 rue de la Cathédrale, à Sherbrooke.

A 19 h 30, le bureau d'aide juridique de Ville-roy et le Groupe d'études et d'actions urbaines

tiennent une soirée d'information sur les droits des locataires et des propriétaires, à l'immeuble Prince Charles, 27 est, rue Liège.

A 20 h, M. Michel Broué, secrétaire du comité international des mathématiciens, est le conférencier à une soirée d'information sous les auspices du Comité international contre la répression, section Québec, au Pavillon Read, UQAM, 420 ouest, rue Lagachetière, salle 7160.

A 20 h., à l'école Emile Nelligan, 4750 rue Henri-Julien, une conférence donnée en espagnol par M. José Herrera Pená, président de l'Association mexicaine du Canada, sur la signification philosophique du calendrier aztèque.

A 20 h., l'équipe Seréna-Montréal tient une soirée d'information sur la connaissance et le contrôle de la fécondité par la méthode symptothermique. Au CEGEP Rosemont, 6400, 16e avenue.

A 20 h au jardin botanique, 4401 est, rue Sherbrooke, MM. Denis Barabé et André Bouchard donneront une conférence sur les grandes explorations botaniques du XVIIIe siècle et du XIXe siècle au Québec.



Yulchiro Miura
LE SKIEUR DE L'EVEREST

OSCAR — meilleur film documentaire 1976

POUR TOUS
au cinéma LE PARISIEN
du 18 au 24 mars

480 ouest, Ste-Catherine • 866-3856

un film produit et réalisé par F. R. Crawley, James Hager et Dale Hartleben



BIENTÔT au cinéma OUTREMONT

l'absence

un film de Brigitte Sauriol

des idées

des événements

des hommes

Réplique aux supérieurs religieux majeurs de Montréal

Les côtés positifs trop ignorés du projet C-24 sur l'immigration

Monsieur le directeur,
Votre journal a publié, le 11 mars, les commentaires des supérieurs religieux majeurs de Montréal, commentaires préparés par leur président, le père Julien Harvey, en marge du projet de Loi C-24 concernant l'immigration que j'ai présenté à la Chambre des Communes pour M. Bud Cullen dont je suis le secrétaire parlementaire. J'ai donc été mêlé de près à l'élaboration de ce projet de loi.

Je veux d'abord féliciter les responsables de ce document, qui le commentent en disant vouloir épauler un petit groupe d'associations qui ont récemment critiqué ce bill, d'avoir adopté un langage beaucoup plus modéré que celles-là. On aura cependant noté que le groupe du père Harvey, dans un texte pourtant fort élaboré, n'a pas trouvé une seule ligne, voire un seul mot, pour indiquer qu'il avait relevé dans le bill la moindre amélioration ou simplement, pour être encore plus modeste, quelque chose de bon.

Un lecteur non autrement averti aurait l'impression d'être mis au fait d'une législation condamnable, sans âme et il pourrait se demander avec effroi comment on a pu tramer et commettre une pareille méchanceté dans ce pays qui s'appelle le Canada. Mais c'est l'avantage d'une démocratie comme la nôtre de permettre toutes les critiques, et aussi la réplique des politiciens. Justement, pour reprendre une boutade bien québécoise, je dirai aux signataires de cette lettre que leur attitude unilatérale, que votre journal a qualifiée de "critique sévère", ne me paraît pas très "catholique". Et je suis sûr qu'ils me pardonneront aussi de leur rappeler que le législateur, en matière d'immigration, doit tenir compte de la réalité terrestre, c'est-à-dire de ce qui se passe véritablement de nos jours dans les autres pays du monde. Enfin, je ne m'excuserai pas du tout pour dire que ce projet de loi canadien a été préparé en pensant d'abord aux citoyens du Canada, particulièrement en matière d'emploi, et qu'il serait illusoire, comme l'ont d'ailleurs indirectement reconnu vos correspondants, d'imaginer qu'on puisse transformer la condition humaine ou résoudre les problèmes séculaires du tiers monde avec une simple mesure d'immigration chez nous.

A propos de consultation

Je ne m'attendrai pas davantage, pour ne pas abuser de l'hospitalité de vos colonnes, sur les avantages et les améliorations de la nouvelle Loi, notamment à propos d'accueil des réfugiés, de réunification des familles, de consultation des provinces, de conditions plus nuancées faites aux expulsés de diverses catégories, de modernisation de l'ensemble de la loi, etc.

Mais je signalerai que ce bill contient presque toutes les recommandations d'un comité du Sénat et de la Chambre des Communes qui a siégé à Ottawa et tenu des audiences à travers le pays pendant près d'un an pour recueillir les vues des Canadiens en matière d'immigration. Ce sont là aussi, vous en conviendrez, des opinions valables. A la vérité, quand vos correspondants demandent "une commission parlementaire publique soit tenue sur ce projet de loi et qu'elle soit ouverte aux interventions de tous les groupes intéressés à faire connaître leur point de vue, leurs critiques et leurs suggestions", ils paraissent oublier qu'un processus de consultation de la population canadienne préliminaire à l'adoption de ce bill a eu cours au Canada depuis plus de trois ans, notamment à la faveur de l'opération du Livre vert, puis de la création du comité parlementaire mixte, ce qui a permis à tout l'éventail des opinions de se faire entendre à plusieurs reprises. Tous les intéressés ont défilé, à partir de ceux qui voudraient carrément abolir l'immigration jusqu'à ceux qui voudraient ouvrir complètement les "portes" et considérer parfois comme "racistes" ceux qui ne pensent pas comme eux.

D'ailleurs, les consultations ne sont pas terminées et la plus importante, si je puis dire, est celle qui est en cours devant le Parlement car ce projet de Loi devra être voté par les deux Chambres. Or, les débats de ces derniers jours indiquent déjà que le projet de loi, dans son ensemble, est endossé par la grande majorité des députés de la Chambre des Communes, non pas seulement ceux du parti ministériel mais aussi plusieurs d'autres groupements politiques. Ce qui est certes un autre reflet important de la façon dont il est perçu par la population canadienne. D'ailleurs, des sondages y compris certains qui viennent tout juste d'être rendus publics, ainsi que les recommandations que les Canadiens ont individuellement communiquées à MM. Andras et Cullen ces dernières années, nous permettent également de bien connaître les réactions et les désirs de la population.

Le projet de loi n'en est donc pas encore à sa forme définitive et lorsqu'il atteindra, sous peu je l'espère, le stade du comité parlementaire après sa deuxième lecture à la Chambre des Communes, on pourra sûrement étudier là encore toutes les suggestions qu'on voudra bien formuler afin d'améliorer de nouveau si possible cette pièce législative. Ce qui s'applique évidemment à vos correspondants.

Le Canada à l'avant-garde

D'autre part, je voudrais souligner sans délai que dans leur missive, vos correspondants réclament au Canada une chose qui n'existe dans aucun pays du monde. Je répète, nulle part au monde, le "droit" à l'immigration. L'immigration au Canada est une faveur consentie par les Canadiens. Quel pays laisserait des étrangers décider combien d'individus et quels individus s'ajouteraient à sa population? Ceci suscite des problèmes de sécurité nationale et d'économie énormes pour ne parler que de ceux-là, évidents. Et même quand le groupe du père Harvey cite une déclaration papale à propos de "motifs valables", il est clair que l'on aborde là le cas spécial des réfugiés. Or, même si la missive de vos correspondants n'en dit pas un seul mot, il est de notoriété mon-

vey, nous devrions en accueillir l'an prochain, mais en même temps où nous les dirigerions, dans quelles provinces et dans quels métiers ou industries, à une époque où nous devons trouver ou créer de l'emploi pour des centaines de milliers de chômeurs canadiens. Il ne suffit pas de dire que le Canada est riche et grand pour démontrer qu'il peut "absorber" des millions d'étrangers et que c'est là ce que la très grande majorité de sa population désire. La future loi aura également assez de souplesse pour permettre d'adapter le volume de l'immigration canadienne aux besoins et conditions qui prévaudront au cours des prochaines années.

Les contradictions de certains critiques

On parle donc de la grandeur du Canada. Mais dès que nous proposons une mesure qui permettrait d'amener, pour six mois au maximum, un très petit nombre d'immigrants dans des régions autres que les grands centres du pays, certains nous accusent aussitôt de vouloir créer des citoyens de second ordre, d'exploiter les étrangers ou, comme vos correspondants le disent, de les "envoyer dans des endroits éloignés que les Canadiens refusent d'accepter ou dans des conditions de travail très difficiles".

par

ARTHUR PORTELANCE

■Député de Montréal-Gamelin à la Chambre des Communes, M. Arthur Portelance est aussi adjoint parlementaire du ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen. C'est à ce dernier titre que M. Portelance nous communique la réponse suivante à une critique du projet de loi C-24 sur l'immigration, qui a paru dans cette page le 11 mars.

diale et cela a récemment été souligné encore par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés avec lequel le Canada a toujours collaboré étroitement, que le Canada est au tout premier rang des pays qui se sont montrés les plus généreux à l'endroit des réfugiés ou des individus en détresse (comme dans ce dernier cas, les Libanais, accueillis par milliers l'an dernier et établis principalement au Québec).

Le Canada a adopté la définition de la Convention de Genève pour les réfugiés et, avec son projet de loi, il va de nouveau plus loin que beaucoup d'autres pays en plaçant dans un texte législatif son engagement en faveur des réfugiés. Ces dernières années seulement, le Canada a particulièrement eu des programmes spéciaux extrêmement généreux dont ont tout à tour bénéficié des milliers d'Ougandais, de Vietnamiens et de Chiliens. Ce dernier programme se poursuit encore actuellement et on y a inséré une initiative qui a permis d'accueillir près de 100 prisonniers politiques (et leurs familles) chiliens qui ont pu venir s'établir chez nous dès leur sortie de prison. Le Canada a accueilli en permanence plus de réfugiés chiliens que la plupart des autres pays du monde et davantage que tous les pays de l'Europe de l'est réunis. D'autre part, certains candidats ont été refusés pour des raisons de sécurité et là encore nous avons des responsabilités à assumer envers les Canadiens qui n'endossent sûrement pas la venue chez nous de gens qui prônent le renversement des gouvernements par la violence.

De même, je suis sûr que vos correspondants, quand ils parlent de "mesures répressives", ne voudraient pas, quand même, priver leur pays du droit d'empêcher de venir ou de revenir au Canada certains individus ayant violé les lois de notre pays ou faisant partie d'associations criminelles ou encore des terroristes constituant une menace sérieuse à la sécurité du pays. Les cas ainsi traités en seront donc d'exception et voir dans ces textes l'amorce d'une formule de gouvernement fortement "répressif" n'est pas raisonnable.

Une telle appréhension n'est pas nouvelle. Tous se souviennent du tollé organisé l'an dernier par certains groupuscules alliés à une certaine Ligue des droits de l'homme contre une disposition spéciale qui nous aurait permis d'enrayer la venue de terroristes durant les Jeux olympiques de Montréal. Or, cette mesure d'exception n'a pas été appliquée une seule fois durant les Jeux olympiques et elle ne l'a été, finalement, que dans un seul cas à la fin de l'an dernier, soit celui d'un terroriste japonais. Pareille disposition se retrouve dans la nouvelle loi et il est entendu qu'elle ne s'appliquera que dans les cas d'extrême nécessité. Certes, on dira qu'elle peut entraîner des abus, mais à ce compte toutes les lois et tous les droits peuvent entraîner des abus. De même, s'il suffisait de se dire réfugié pour le devenir, on devine les conséquences qu'une telle pratique engendrerait et le flot des "réfugiés" qui déferlerait bientôt sur le Canada. Car dès qu'il y a un précédent, l'engrenage fonctionne sans fin à moins que la loi ne soit modifiée. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que nous recevons souvent de gens qui prônent le respect de l'ordre et des lois des requêtes qui équivalent, pour le gouvernement, le ministre et les fonctionnaires spécialement chargés de l'application de cette loi, à violer, si on acquiescait, les lois. Ce qui mènerait directement à l'anarchie.

Pour revenir à vos correspondants, je leur rappellerai donc que le Canada peut être fier de ce qu'il a accompli dans le passé en matière d'immigration et d'aide aux réfugiés et que le projet de Loi C-24 nous permettra d'oeuvrer encore plus efficacement et plus généreusement dans ces domaines. Il est certain qu'il y aura toujours désaccord entre les divers milieux qui s'intéressent à l'immigration sur le nombre des étrangers que l'on devrait admettre chaque année au Canada. Justement, il serait intéressant de savoir combien, selon le groupe du père Har-

Or, les faits sont tout simplement les suivants. Il s'agira d'endroits désignés après consultations avec les provinces et là où l'on manquera de travailleurs canadiens pour certaines tâches. Il est clair que les conditions de travail seront surveillées. En passant, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a acquis une précieuse expérience en la matière avec ses programmes de travailleurs saisonniers occupés aux récoltes.

D'autre part, ces futurs immigrants, sans ce programme, n'auraient pas assez de "points" pour se qualifier et ne pourraient donc venir au Canada. Enfin, ils viendraient en toute liberté et ne seraient évidemment pas obligés de demeurer constamment au même endroit, pouvant voyager comme tout le monde. Vous savez sans doute qu'il existe déjà quelque chose du genre au Québec pour certains travailleurs de la baie James, qui renouvellent de deux mois en deux mois des contrats de travail avec certaines compagnies. Voilà donc, simplement, les faits. Nous ne saurions certes accentuer les difficultés économiques de certaines régions, notamment les Maritimes et le Québec où, justement, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration est impliqué dans des programmes spéciaux de création d'emploi tout comme il contribue à un programme de décentralisation des fonctionnaires fédéraux qui amènera des emplois à Matane, Bathurst, etc. Nous n'avons donc aucune hésitation à dire que les emplois au Canada doivent d'abord aller aux Canadiens.

C'est pour cela également que le système de points permettant aux immigrants ordinaires (les autres groupes, dans la nouvelle loi, sont ceux des parents et des réfugiés) de venir au Canada tient compte des emplois disponibles dans la profession du candidat. Laisser venir au Canada un étranger sans tenir compte de sa capacité d'adaptation et d'établissement fructueux chez nous serait non seulement injuste envers les Canadiens qui devraient "supporter" cet individu, mais envers celui-ci qui ne serait pas davantage heureux.

Les travailleurs étrangers

De même, vos correspondants oublient bien des choses quand ils trouvent que nos lois et règlements sont trop sévères pour les travailleurs étrangers. C'est justement pour protéger ceux-ci contre l'exploitation de la part de certains employeurs que nous allons être encore plus sévères et, par exemple, exiger que les demandes de visa d'emploi ne s'obtiennent désormais que de l'étranger.

D'autre part, vos correspondants demandent de permettre aux travailleurs étrangers qui ont des emplois de nature permanente d'être admis comme résidents permanents sans avoir à sortir du Canada pour en faire la demande. On devrait se souvenir des abus innombrables que provoqua, il y a quelques années, une initiative d'inspiration extrêmement généreuse du Canada envers les "visiteurs" soudain désireux de rester au Canada à titre d'immigrants. On serait bientôt en face d'un autre problème similaire d'une ampleur inouïe et, d'autre part, ce serait agir là injustement envers les candidats à l'immigration qui font leur demande de leur pays d'origine en suivant la filière normale.

Le Canada, malgré sa superficie et sa richesse comme on le soutient, ne peut être appelé à résoudre seul les problèmes démographiques et économiques du reste de l'univers par le biais de l'immigration. On pourrait rappeler qu'il contribue souvent mieux à le faire par l'intermédiaire de l'ACDI. On sait également que le pourcentage des immigrants venus au Canada du tiers monde au cours des dernières années n'a cessé d'augmenter. Mais il serait vain et vos correspondants ne le proposent d'ailleurs pas, d'imaginer qu'en faisant venir un bloc de population d'un pays pauvre on réglerait les problèmes de ce pays. Il n'y paraîtrait pas là-bas une semaine plus tard. Qu'on imagine par contre les problèmes économiques, politi-

ques, linguistiques, d'habitation, etc., que causerait l'arrivée au Québec ou dans toute autre province canadienne d'un aussi grand nombre d'étrangers. L'immigration n'est pas qu'affaire de sentiments, mais d'établissement fructueux de chacun des arrivants et c'est pour mieux atteindre ce but que nous avons aussi inscrit dans la nouvelle législation une clause qui oblige le gouvernement fédéral à consulter les provinces, ce qui se faisait déjà certes, mais de façon à rendre désormais le processus encore plus efficace.

Je voudrais aussi rappeler qu'à côté du gouvernement fédéral et des provinces, il y a une foule d'organismes et d'individus qui contribuent à assurer l'établissement des immigrants, davantage encore quand il s'agit des réfugiés, et parmi eux je veux signaler et remercier un groupe auquel appartiennent vos correspondants, celui des Eglises canadiennes. Mais c'est surtout la population canadienne, qui défraie le coût de nos programmes et qui accueille ces nouveaux venus, qui doit être remerciée.

Vos correspondants ont formulé tant de critiques que je voudrais couvrir quelques autres points qu'ils ont abordés, tout en signalant que M. Cullen a déjà donné des explications plus élaborées dans des discours prononcés à Toronto le 16 février devant la "Osgoode Hall Law School" de l'université York et à la Chambre des Communes le 10 mars. Par exemple, on "déploie que le projet de loi ne prévoit

aucune formation intensive pour les agents d'immigration" et plus loin on affirme que des étrangers voulant venir s'établir ici ont connu des difficultés parce qu'ils ont été mal compris ou ont reçu des informations incomplètes ou erronées. C'est sans doute là la critique la plus savamment "tricotée" qui ait été servie au personnel canadien d'immigration qu'en d'autres circonstances d'aucuns ne se sont pas embarrassés pour accuser d'ignorance, de racisme, d'arrogance, etc.

Je veux remercier vos correspondants pour leur délicatesse mais je voudrais aborder l'ensemble de cette question.

Je ne crains pas d'affirmer que le personnel de l'Immigration est à la hauteur d'une tâche extrêmement difficile et délicate, puisqu'on s'y occupe constamment et individuellement de vies humaines, bien que je n'aie pas la prétention de soutenir que les agents, humains, ne sont pas susceptibles d'erreurs ou de faiblesses.

En outre, ils ont la responsabilité de faire appliquer la loi et non de la laisser violer ou contourner. Maintes personnes qui critiquent la sévérité des agents d'Immigration changeraient vite d'idée s'il leur était donné de constater sur place l'authenticité de la candeur de certains étrangers qui tentent de venir illégalement au Canada. Il n'est pas besoin de nombreux diplômes pour découvrir que certaines histoires ne tiennent pas debout, surtout quand elles se retrouvent en séries.

La formation du personnel d'Immigration est un souci constant au sein de notre ministère et souvent quand des journalistes ont pu l'observer de près à l'oeuvre, ils ont été étonnés de sa compétence et de ses qualifications supérieures. La nouvelle législation devrait permettre d'améliorer encore la situation, notamment avec la création du rôle de l'"arbitre", destiné à assurer plus d'impartialité. Mais là encore, nous n'avons pas la témérité d'imaginer que nous saurons contenter tout le monde. En définitive, il faudra nous résoudre à adopter une loi pour quelque 22 millions de Canadiens et des milliards d'étrangers. Les seuls pays où la loi de l'Immigration n'est pas critiquée sont ceux où il n'y a pas d'immigration.

Puis-je enfin faire remarquer à vos correspondants que leur requête pour que le projet de Loi C-24 soit retiré, que l'on relance le processus d'une enquête par un comité parlementaire et que l'on entreprenne en somme de fabriquer un nouveau projet de loi n'est pas réaliste et qu'en leur-for intérieur ils le savent sans doute. Une telle formule nécessiterait beaucoup de temps, "tuerait" en pratique le "bill" et aurait pour conséquence de conserver en vigueur la Loi actuelle pour deux ou trois autres années et peut-être davantage. Mais je répète qu'il y a encore l'étape, prochaine, du comité parlementaire où vos correspondants pourront soumettre et expliquer les amendements qu'ils voudraient voir apporter à la loi.

LES PISCINES PARC OLYMPIQUE

POUR TOUT LE MONDE

SESSION PRINTEMPS 1977		ENFANTS (17 ans et moins)						ADULTES (18 ans et plus)					
du 4 avril au 11 juin		lun. hres	mar. hres	merc. hres	jeu. hres	ven. hres	sam. hres	lun. hres	mar. hres	merc. hres	jeu. hres	ven. hres	sam. hres
PRÉ-JUVÉNILÉ (commençant le 9 mai)	18-19 19-20	17-18	18-19 19-20	17-18				19-20		19-20			
JUVÉNILÉ (commençant le 9 mai)	18-19 19-20	17-18	18-19 19-20	17-18				14-15 19-20		14-15 19-20			
JUNIOR	18-19 19-20	17-18 18-19	18-19 19-20	17-18			9-10 10-11 11-12	14-15 19-20 20-21	19-20	14-15 19-20			
INTERMÉDIAIRE	18-19 19-20	18-19	18-19 19-20				9-10 10-11 11-12	19-20 20-21	14-15 19-20	19-20	14-15		
SENIOR	18-19 19-20	18-19	18-19				9-10 10-11 11-12	19-20 20-21	14-15 19-20		14-15		
MONITEUR ADJOINT			20-21							20-21			
NAGEUR AVANCÉ		19-20					11-12		19-20				11-12
PRÉ-SAUVETEUR		19-20					11-12		19-20				11-12
SAUVETEUR JUNIOR					18-21						18-21		
MÉDAILLE DE BRONZE							9-11						9-11
CROIX DE BRONZE			18-20								18-20		
MONITEUR SÉCURITÉ AQUA.		18-22							18-22				
CONDITIONNEMENT AQUA.								12-15-13-15 17-30-18-30	07-08 14-15 17-30-18-30	12-15-13-15 17-30-18-30	07-08 14-15 17-30-18-30		
NAGE SYNCHRONISÉE			19-20				12-13			20-21			
PLONGEON	18-19	17-18	18-19	17-18			10-11 11-12	20-21	14-15	20-21			
APNÉE (initiation à la plongée)							12-13		19-21				
MATERNELLE 2 à 5 ans	9-30 10-30 14-15						9-10						

(programmation proposée)

PLONGÉES LIBRES

1. Apnée: tous les jeudis, de 19 h 00 à 20 h 00; (coût \$1.00)
2. Individuelle: tous les vendredis de 19 h 00 à 20 h 00 et de 20 h 00 à 21 h 00; (\$8.00 / heure sur réservation)
3. Clubs et Ecoles: tous les mardis, de 18 h 00 à 22 h 00 et les samedis, de 09 h 00 à 16 h 00; (sur réservation)

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

1. Dates: a) du 21 au 26 mars 1977 (session complète); b) du 25 au 30 avril 1977, cours débutant le 9 mai 1977 (demi-session)
2. Heures: a) du lundi au vendredi de 09 h 00 à 21 h 00 b) les samedis de 09 h 00 à 17 h 00.
3. Lieu: Parc olympique / piscines.
4. Paiement: lors de l'inscription.

Renseignements:

Tél. 252-4422 entre 09 h 00 ■ 17 h 00.

VACANCES

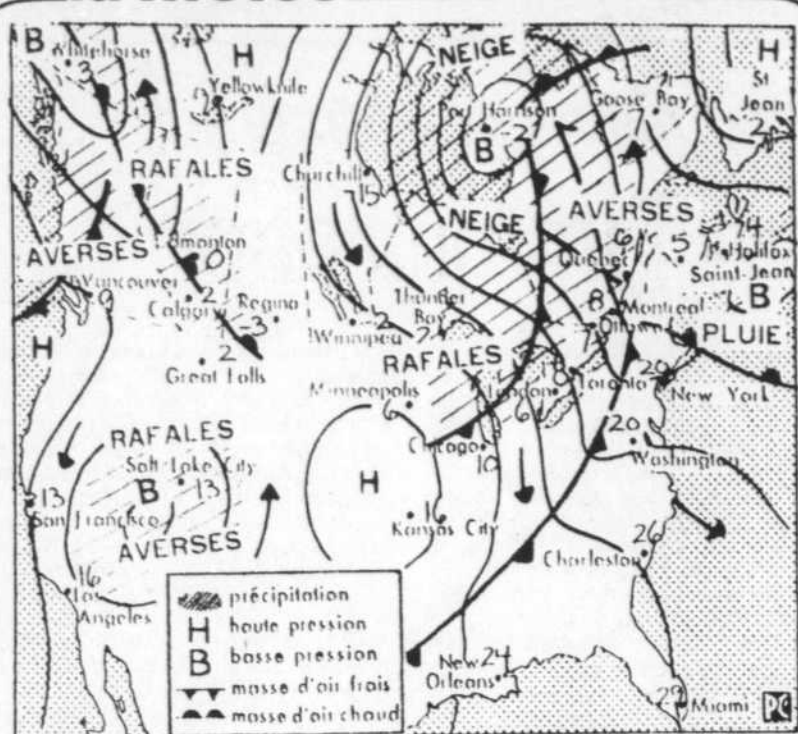
Montréal - Paris
départs
tous les jours
NOLIPRIX
de \$309⁰⁰ à \$419⁰⁰

Hâtez-vous
Consultez

SETA VOYAGES
Tél. 861-3906-0200

Permis 50291

la météo



La faible crête de haute pression qui a recouvert nos régions hier nous a donné des périodes ensoleillées en raison du taux d'humidité élevée dans l'atmosphère. Aujourd'hui les nuages seront toujours présents. On prévoit quelques averses qui se changeront en faible neige fondante derrière le passage d'un front froid lequel ramènera les températures à des valeurs saisonnières. Demain, même situation avec des vents et un peu plus froid.

Outaouais, Montréal, Laurentides, Cantons de l'Est: nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Maximum près de 3. Aperçu pour jeudi: passages nuageux venteux et plus froid.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Chibougamau: nuageux avec chutes de neige fondante. Maximum près de 4. Aperçu pour jeudi: passages nuageux venteux et plus froid.

Québec, Trois-Rivières, Lac Saint-Jean: nuageux avec quelques averses. Maximum près de 1. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies, venteux et plus froid.

Rimouski, Sept-Îles, Baie-Comeau, Gaspésie: possibilité d'averses en fin de journée. Maximum près de 3. Aperçu pour jeudi: nuageux avec quelques chutes de neige, venteux et frais.

que son syndicat n'avait obtenu aucune preuve à l'appui des accusations portées par des ministres libéraux contre les services d'information du réseau français. Il y a dans cette enquête, a-t-elle dit, des accents de McCarthyisme, référence à la croisade anticommuniste lancée dans les années cinquante aux États-Unis par le sénateur Joseph McCarthy.

CHÔMAGE

du même groupe.

Le chômage a augmenté dans six provinces et diminué dans quatre, les provinces de l'Atlantique et du Manitoba étant les plus durement touchées.

Au Québec, où l'on dénombre 303.000 chômeurs, le taux désaffecté a grimpé à 9,7%, soit une augmentation de 0,7% par rapport à février 1976. Par contre, le chômage y avait atteint un sommet de 10,1% en octobre 1976.

En Ontario, où l'on compte le plus grand nombre de sans emploi avec 316.000, le taux de chômage a augmenté de 0,6% pour atteindre 6,8%. Le plus bas taux se retrouve en Saskatchewan avec 3,7%, une diminution de 0,2% sur janvier.

En Colombie-Britannique, il a baissé de 0,6% pour s'établir à 8,2% de janvier à février.

Terre-Neuve demeure la province la plus durement frappée, son taux ayant augmenté de 1,5% à 15,1%. La Nouvelle-Écosse a subi la deuxième hausse en importance, son taux passant de 9,9 à 11% tandis qu'au Manitoba, il a augmenté de 5,1 à 6%.

Environ 212.000 personnes, dont 160.000 hommes, occupaient plus d'un emploi en février dernier. Par contre, 282.000 chefs de famille, soit 16,00 de plus qu'en janvier, étaient en chômage, et 107.000 personnes seules étaient sans travail, 3.000 de plus qu'un mois auparavant.

POLICIERS

dont les policiers municipaux cherchent l'affrontement avec les policiers dans le but purement politique, en se servant des policiers pour exercer un chantage éhonté auprès du gouvernement afin d'obtenir leurs subventions d'équilibre budgétaires.

Les débrayages et ralentissements de travail des policiers touchent, outre Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine, Ste-Thérèse, Valleyfield, Sorel et Tracy. Il était question hier que d'autres corps policiers, ceux notamment de Shawinigan et de Grand-Mère, aient à leur tour recours au ralentissement pour forcer la main de leurs patrons municipaux.

A Sherbrooke, où les policiers avaient débrayé la semaine dernière, l'ordre a été rétabli quand la municipalité a brandi la menace d'une injonction pour forcer ses agents de police à retourner au travail.

Quelque 75 municipalités de la province se trouvent à l'heure actuelle en position difficile avec leurs policiers, après avoir réduit à 12,2% comme l'avait décidé la région anti-inflation, les hausses salariales qui leur avaient été accordées. Ces hausses étaient de l'ordre de 17,4%.

JOYAL

un premier temps l'absence d'un leadership anglophone articulé dans les institutions politiques du Québec et reproche aux Anglo-Québécois de s'être retranchés dans un ghetto. Il voit une insulte à l'intelligence de la majorité des francophones vivant au Québec lorsque les anglophones croient que les Québécois se sont irrémédiablement engagés dans la voie du fascisme galopant, que l'heure de la vengeance des francophones a sonné, et que bientôt seront refoulées aux frontières de la onzième province tous ceux qui n'auraient pas adopté le credo du gouvernement du jour.

A ces Anglo-Québécois, M. Joyal rappelle que la nouvelle élite politique du Québec, aussi bien à Montréal qu'à Québec ou Ottawa, n'est pas d'abord constituée de détenteurs d'un pouvoir social ou économique puissant mais qu'elle est essentiellement composée d'hommes qui choisissent comme métier de s'emparer du pouvoir politique et de l'exercer selon le contenu qu'ils donnent aux valeurs et aux priorités qui doivent faire l'objet de l'effort collectif.

La crédibilité de cette élite, note-t-il encore, est fondée sur son aptitude et sur son engagement à faire prédominer l'intérêt commun au-dessus des préoccupations plus immédiatement partisans. Elle fait une large place à l'engagement personnel, elle abhorre le carriérisme, elle est mue par une dose certaine d'idéal et elle exige de ses membres une aptitude particulière à formuler, à comprendre et à proposer la liberté des personnes et à assurer une plus grande justice économique.

Accompagné de son collègue Pierre De Bané du comté de Matane, le député Joyal a enfin convaincu les anglophones du risque que cela représente pour la paix sociale de compenser cette absence de leadership politique par les médias, comme ce fut le cas avec CFCF dans la croisade contre la Loi 22.

Et quant au danger qui a menacé l'unité nationale lorsque les anglophones ont isolé les francophones dans la grève illégale des pilotes et contrôleurs aériens, M. Joyal le considère tellement grave qu'il craindrait pour la survie du pays si jamais telle crise devait survenir à nouveau dans les circonstances politiques actuelles.

CHÔMAGE

Suite de la page 3

gouvernement fédéral pour parer à la situation actuelle, celui-ci devait revenir à la charge contre le gouvernement fédéral, cette fois à propos des arrangements fiscaux et du partage de la dette olympique.

Il s'agissait de dossiers amorcés par l'ancien gouvernement libéral. Dans le premier cas, le fédéral a "siphonné" \$100 millions sur lesquels "le Québec moralement, politiquement, équitableness pouvait compter", tandis que dans l'autre cas ce fut une fin de non-recevoir. "Le régime fédéral, quant à nous, il fonctionne mal et il ne fonctionne pas dans l'intérêt du Québec", constate-t-il.

Toutefois, deux dossiers pourraient bientôt déboucher, soit celui des ententes fédérales-provinciales sur le développement régional, et le dossier de l'habitation. Dans le premier cas, les négociations sont en cours et vont bien affirmer le ministre d'État à l'aménagement, M. Jacques Lévesque. Dans le deuxième cas, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, croit que le programme de la Société d'habitation du Québec pour 1977 adopté par les libéraux et en voie d'être revu sera si possible poussé plus loin.

L'odyssée du Boeing 727 prendrait fin à Moscou

(d'après AFP et Reuter) — Le détournement du Boeing-727 de la compagnie Iberia, par Luciano Porcari pourrait se terminer ce matin à Moscou, les autorités soviétiques ayant autorisé l'appareil, dans lequel se trouvaient à l'origine trente passagers et sept membres d'équipage, à se poser sur l'aéroport de la capitale soviétique.

Selon un porte-parole de la compagnie Iberia, le pirate de l'air a affirmé que "Moscou serait la dernière étape, qu'il se rendrait aux autorités soviétiques". L'autorisation soviétique a été accordée à la suite d'une demande des autorités espagnoles, invoquant des "raisons humanitaires".

Le pirate de l'air a déclaré pendant que son avion survolait Turin: "Je suis communiste. Je vais à Moscou. Je préfère une prison communiste".

Dans un dialogue, par radio avec les autorités italiennes, le pirate a déclaré à sa mère, qui se trouvait à l'aéroport: "L'avion va à Moscou, prends Consuelo, emmène-la à Moscou avec toi. Tu sais très bien quelles sont mes opinions politiques".

"Je suis communiste, a-t-il poursuivi, et je ne me fie qu'au parti communiste, et non au gouvernement de l'Italie. Je souhaite que ma fille puisse venir à Moscou avec l'appui de M. Berlinguer (secrétaire général du parti communiste italien). Si elle n'arrive pas, je ne garantis rien (...). Je ne libère personne".

Comme sa mère insistait pour qu'il libère les otages, Porcari a continué: "Je n'ai confiance que dans un pays communiste. Consuelo doit venir à Moscou".

L'ambassadeur d'Espagne en Italie est intervenu alors pour lui faire remarquer: "La police soviétique vous arrêtera certainement. Moscou n'a jamais laissé personne en liberté pour des choses pareilles".

Porcari lui a répondu: "Vous êtes le seul sincère. Nous allons à Moscou, et je souhaite que vous m'y rejoigniez. Je préfère une prison communiste".

La victoire du PQ relance le séparatisme dans l'Ouest

VANCOUVER (PC) — L'élection du Parti québécois et une étude sur le coût de la confédération ont donné une vigueur nouvelle aux mouvements séparatistes de la Colombie-Britannique.

Le Comité de Western Independence, fondé en 1975, et le Western Canada Party, qui en est issu, soutiennent qu'ils comptent 7.500 membres.

Du côté des hommes politiques, le leader néo-démocrate Dave Barrett se proclame fédéraliste, mais M. Bob Williams, qui était ministre des Ressources dans le gouvernement NPD, a affirmé, en 1974, que l'Ouest canadien pourrait survivre à l'extérieur de la confédération.

Le chef libéral Gordon Gibson s'oppose à la sécession, mais il soutient qu'on "pourrait établir une preuve économique solide contre la confédération".

En février dernier, le président du Western Canada Party, M. Edward Fleming, a prétendu que plusieurs députés fédéraux étaient sympathiques à sa cause.

L'un d'eux, M. Walter Davidson, député de Delta, a répondu qu'il n'était pas séparatiste, mais qu'il comprenait leurs arguments.

MM. Doug Christie, président du Comité pour Western Independence, et Edward Fleming, du WCP, se sont tous deux réjouis de l'élection du Parti québécois, le 15 novembre dernier.

"Il est bon de constater, a déclaré M. Christie, que les Québécois ont le courage de risquer une goutte de leur niveau de vie pour l'indépendance".

En plus de l'élection du PQ, il y a l'élection de l'économiste Warren Blackman, fait pour l'Independent Alberta Association, qui encourage les séparatistes de la Colombie-Britannique.

M. Blackman constate que le gouvernement fédéral donne moins d'argent à la Colombie-Britannique qu'il en retire.

En 1973-74, par exemple, le déficit a été de \$632 millions, soit \$273 pour chacun des habitants de la Colombie-Britannique.

16 mars

par la PC et l'AP

Guillaume d'Orange était proclamé roi des Pays-Bas il y a 162 ans aujourd'hui, le 16 mars 1815. La Belgique, annexée par l'Autriche, puis par la France, passa à la Hollande, ce qui devait conduire à une révolution 15 ans plus tard. Une intervention britannique mena à la création du royaume de Belgique dont le premier roi fut Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, oncle de la future reine Victoria.

1976 — Le premier ministre britannique Harold Wilson annonce sa démission.

1959 — Le Dalai Lama s'enfuit du Tibet au cours d'un soulèvement anti-communiste.

1945 — La résistance japonaise s'effondre devant l'attaque américaine d'Iwo Jima.

1939 — La Slovaquie est placée sous la "protection" allemande tandis que la Hongrie annexe la Ruthénie.

1920 — Les forces alliées occupent Constantinople.

1917 — Le tsar Nicolas II abdique: le prince Lvov, Paul Milikov et Alexandre Kerensky forment un gouvernement provisoire en Russie.

1851 — Signature du Concordat entre l'Espagne et le Vatican.

1802 — Fondation de l'Académie militaire des États-Unis à West Point.

1521 — Magellan atteint les rives des Philippines.

Il s'agit d'un 16 mars: Georg Simon Ohm, physicien allemand 1787-1854; Modest Moussorgski, compositeur russe 1839-1881; Jerry Lewis, comédien américain 1926; James Madison, président américain 1751-1836.

Après de laborieuses négociations avec le consul général d'Italie, M. Manuel Scematta, Porcari a encore libéré neuf des passagers du Barcelone-Palma de Majorque: six hommes et trois femmes tous espagnols. Il reste donc une douzaine de passagers, dont Porcari et Marguerite Beatrice et sept membres d'équipage. Pilote et co-pilote ont été changés à plusieurs reprises, le pirate y ayant consenti pour la sécurité du Boeing.

L'appareil, qui assurait la liaison Barcelone-Palma de Majorque, avait été détourné lundi à 12 h. GMT par Luciano Porcari, armé d'un fusil, qui exigeait la "restitution" de sa fille, résidant en Côte d'Ivoire, et réclamait trois millions de pesetas (45.000 dollars). Les autorités d'Abidjan, où l'appareil avait atterri après une escale technique à Alger devaient accéder à ses exigences.

Après avoir obtenu satisfaction, le pirate de l'air a ordonné au pilote de décoller, sans lui indiquer sa destination, et après s'être vu refuser l'autorisation d'atterrir à Casablanca, au Maroc, le Boeing s'est posé à Séville, en Espagne, où le plein a de nouveau été fait.

Le périple devait se poursuivre vers Turin, où Porcari formulait de nouvelles exigences concernant son autre fille, Consuelo, âgée de cinq ans, qu'il voulait que l'on amène à bord.

Libérant quelques otages, le pirate ordonnait à nouveau au pilote de prendre

l'air, bien que la petite Consuelo ne lui ait pas été amenée.

Mais le Boeing devait se poser à Zurich, pour faire le plein. Porcari réclamait à nouveau la présence de sa fillelette promettant de libérer les otages en échange.

A 18.20 h. GMT, le Boeing quittait enfin l'aéroport helvétique et mettait le cap au nord après s'être vu refuser l'autorisation de se poser une nouvelle fois à Turin. Après avoir traversé les espaces aériens tchécoslovaque et polonais, l'avion de ligne espagnol se dirigeait vers Moscou, où de source diplomatique espagnole, on indiquait que l'appareil avait reçu l'autorisation d'atterrir.

Il semble que Porcari soit armé d'un pistolet et d'une carabine 22 long rifle. Il n'en est pas à sa première piraterie aérienne. En juillet 1972, il avait tenté de s'emparer d'un avion de la compagnie Alitalia à l'escala d'Abidjan. Il voulait s'y embarquer avec sa femme Isabella et Consuelo pour regagner l'Italie. Depuis les époux ont divorcé et Isabella se serait remariée.

Blessé à la jambe au cours de cette première tentative de 1972 par un tireur d'élite ivoirien, Porcari avait été arrêté. C'est à l'occasion de sa détention à Abidjan qu'il a eu une liaison avec une Ivoirienne. Une autre fille nait, Margarita Beatrice que Porcari a retrouvée, dans la nuit de lundi à mardi dans la capitale ivoirienne.

Agent de la paix, un métier stressant

QUÉBEC (PC) — De tous les travailleurs syndiqués chez qui des études psychologiques ont été faites, ce sont les agents de la paix de la Fonction publique du Québec qui sont les plus stressés par leur travail et qui sont également les plus malades, tant physiquement que psychologiquement.

Le niveau de stress observé chez ces quelque 2.500 fonctionnaires dépasse même celui enregistré chez les policiers et les pompiers, deux fonctions déjà qualifiées de très stressantes par des études spécialisées, note le rapport d'une enquête scientifique menée par la firme de psychologues industriels Pierre Dubois et Associés.

De cette étude, il ressort que les agents de la paix, surtout les gardiens de prison, manifestent, dans une proportion de 42 pour cent, des symptômes de stress professionnel sur une base régulière ou occasionnelle, et que ce stress est directement relié au danger, à la surcharge et à l'ambiguïté de leur travail.

Cette tension nerveuse, ajoute le rapport, se traduit par des problèmes de santé tant physique que psychologique,

comme des troubles gastriques, des troubles cardio-vasculaires, des dépressions nerveuses, insomnie, etc.

Reconnaissant qu'il serait utopique de vouloir éliminer totalement le stress professionnel chez les agents de la paix, les psychologues formulent toutefois quelques recommandations susceptibles d'en réduire le niveau.

Ils recommandent notamment une révision complète des mesures de sécurité et l'établissement d'un service de santé professionnel chargé de surveiller la santé de ces travailleurs et d'implanter des programmes de prévention.

On recommande également de modifier les horaires de travail, principalement pour les agents de la paix de 45 ans et plus qui sont davantage victimes de cette tension nerveuse.

Les agents de la paix de la Fonction publique du Québec oeuvrent dans les établissements de détention ou occupent des postes comme agents de conservation de la faune, agents des pêcheries, gardiens dans les cours de justice, inspecteurs des autoroutes et inspecteurs des transports.

Une accidentée doit rembourser \$10,158

Une Montréalaise, qui avait obtenu un dédommagement de \$10,158, selon une décision de la Cour supérieure, après s'être brisée une jambe en chutant sur un trottoir glissant, en décembre 1971, devra non seulement rembourser cette somme mais également tous les frais de cour encourus depuis l'accident, survenu au Centre commercial Fairview, à Pointe-Claire.

En rendant cette décision majoritaire mercredi, la Cour d'appel s'est dit d'avoir qu'un centre commercial n'était pas plus l'assureur de ses clients qu'une ville pouvait l'être pour ses citoyens qui circulent sur la voie publique par temps maussade.

Lors de la preuve déposée devant la Cour supérieure, il avait été établi que, le jour de l'accident, les employés du Centre Fairview avaient abondamment épandu du sel sur les trottoirs conduisant à un arrêt d'autobus, mais que le verglas qui tombait alors sans arrêt avait tout simplement annulé les effets de la substance, rendant ainsi encore plus glissante la chaussée.

À la lumière de ces faits, deux juges de la Cour d'appel opinent que les préposés du Centre Fairview ont fait le maximum dans les circonstances et que Mme Jane Kane fut plutôt victime d'un malheureux accident que d'une négligence, dont l'entreprise ne peut être tenue responsable.

Quant au troisième juge, dont l'avis est supplanté par celui de ses deux confrères, il affirme que l'accident étant survenu au moment des Fêtes, les hommes d'entre-

tien auraient dû continuer leur travail tant et aussi longtemps que les magasins étaient ouverts, afin d'éliminer de façon plus certaines les risques d'accidents semblables à celui dont a été victime Mme Kane.

DÉCÈS

CAMPEAU, Irène. — À Montréal, le 14 mars 1977 à l'âge de 75 ans, est décédée, Mme Eugène Campeau, née Irène Hébert, mère de Marcel, époux de Florence Pilon, Rejeanne, épouse de Jean-Paul Banville, Paul-Émile, époux de Marie Zanello, Marie-Reine, épouse de Denis Charbonneau, Lucille épouse de Jean Langevin, Roger épouse de Monique Perreault, René épouse de Claudette Ductte, Huguette épouse de Jacques Leclerc et Hélène épouse de Gaston Riendeau. Les funérailles auront lieu jeudi le 17. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie, 1040 rue Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont Viau où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière St-Lazare, comté Vaudreuil lieu de la sépulture où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUETURE, Rosaire, prêtre. — À Québec, le 15 mars 1977 à l'âge de 68 ans, est décédé, l'abbé Rosaire Coueture, prêtre né à Frampton, comté Dorchester. Il fit ses études à l'école Normale Laval et au Séminaire de Québec, ordonné prêtre en 1924 par le cardinal Bégin. Il passa toute sa carrière sacerdotale à l'école Normale Laval où il fut maître de salle, professeur et Assistant Principal. Il est exposé au Pavillon St-Dominique, 1045 boul St-Cyrille, Québec où les funérailles auront lieu jeudi le 17 mars à 2 heures. Inhumation au cimetière des prêtres des Missions étrangères.

FAUCHER, Louise. — À Montréal, le 15 mars 1977 à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Roland Faucher, née Louise Syre. Elle laisse dans le deuil un fils Gilles, époux de Jeanne Vigeant, quatre filles Monique, épouse de Jean H. Beauchemin, Nicole épouse de Ernest Zucco, Ginette, épouse de Robert Tourigny, Carole, épouse de Robert Turcotte ainsi que 11 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie, 1045 boul St-Cyrille, pour se rendre à l'église St-Jules, boul. d'Auteuil où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REGER. — À Montréal, le 14 mars 1977 à l'âge de 81 ans, est décédé, M. Roger Réger, professeur au Collège Stanislas d'Outremont. Il laisse dans le deuil outre son épouse Huguette Marini, son père Jean-Pierre Réger ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer, seraient appréciés.

suites de la première page

ZAÏRE

demi-million de dollars.

M. Brown a déclaré penser que les envois répondent aux demandes du Zaïre faites au cours des derniers jours. Il a dit que l'équipement a déjà été commandé par le Zaïre, mais sa livraison a été hâtée à cause de la situation.

Le vice-président et commissaire d'État (ministre) aux Affaires étrangères du Zaïre, M. Ngunza Karl-I-Bond a dénoncé hier devant les ambassadeurs africains accrédités à Kinshasa "l'attaque barbare" et l'occupation "par les mercenaires venus d'Angola" de quelques localités zaïroises, dont les plus importantes sont Dilolo, Kapanga et le centre minier de mangane de Kisenge.

M. Karl-I-Bond a indiqué également que les "mercenaires qui ont violé le territoire zaïrois sont au nombre de cinq mille encadrés par des spécialistes de la guérilla et de la guerre de subversion venus d'outre-Atlantique" et non pas "quelques cinq cent personnes" comme annoncé hier par certains organes de presse occidentaux. Il n'a pas précisé la nationalité exacte de ces "mercenaires", mais a indiqué que ceux-ci étaient équipés d'armes sophistiquées, notamment de missiles "venus d'outre-Méditerranée".

"Il s'agit d'une grave agression visant à imposer au peuple zaïrois, contre son gré, une idéologie dont il n'a que faire", a poursuivi le ministre. Des éléments perturbateurs, de quelque bord qu'ils soient, viennent distraire ses dirigeants au moment où le peuple zaïrois s'attelle résolument à l'oeuvre de redressement économique pour combattre le sous-équipement", a-t-il souligné.

Au nom du président Mobutu, le com-

au fil des mots

Le crépuscule du Verbe

par Louis-Paul Béguin

On a dit que les écrivains étaient de grands enfants. Freud remarqua qu'ils étaient comme des enfants qui jouent. Ludique, la littérature ressortit à l'imaginaire. Et au mensonge. Le mensonge littéraire, nul doute, a bien servi le lecteur depuis le XIXe siècle, tout en le distrayant. Victor Hugo, Jules Verne, Flaubert ont menti, imaginant des situations, les posant comme vraies par le langage, créant des personnages et des aventures au gré de leur désir, et faussant cette recherche humaine pourtant éternelle: la recherche de la vérité. On n'a jamais autant écrit sur (et contre) la littérature que de nos jours. On se demande qu'elle est son rôle, sa nature, sa forme idéale, et surtout son avenir.

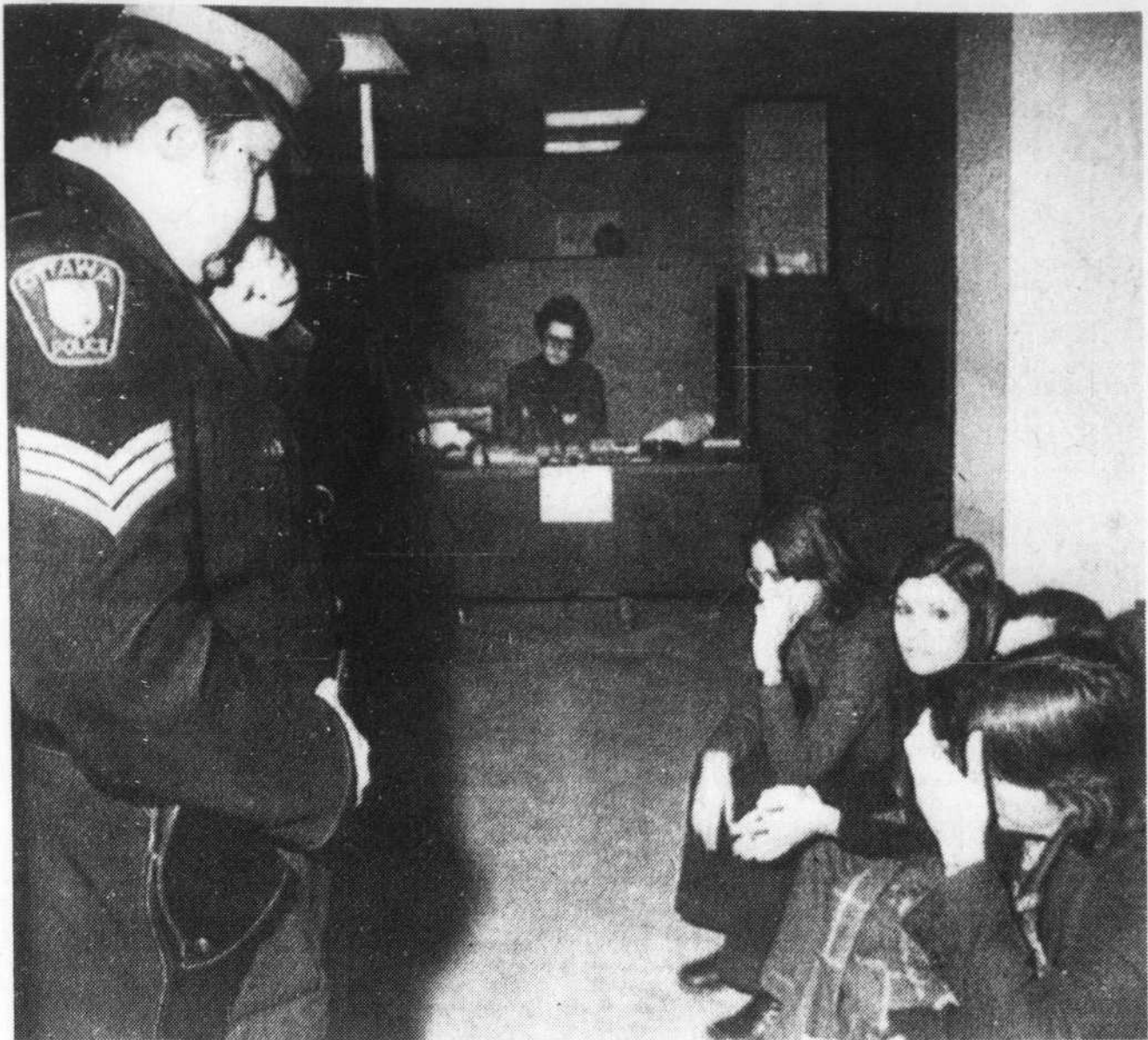
On doute fort aujourd'hui de l'utilité des romans qui, hier encore nous semblaient passionnants et que nous acceptions sans rechigner. Épris de plus en plus de vérité scientifique, et influencé par les sciences exactes, l'homme a-t-il décidé de ne plus mentir, de ne plus se mentir, et de ne plus utiliser, en tant qu'écrivain, les mots "comme des pièges enfermant l'univers pour le livrer à la société", selon la remarque d'Aragon.

Il faut bien dire que l'écrivain, le romancier s'est servi sans vergogne de son langage qui, comme l'a fait remarquer Philippe Sollers, n'est ni la représentation ni la vérité de l'homme. Rappelons la réflexion de Michel Foucault: "La littérature est l'interrogation immédiate de l'être du langage". Une partie de la littérature a, de nos

jours, sombré dans l'hermétisme. Elle n'est lue que par les initiés. Mallarmé remarquait déjà que rien n'est complètement lisible, ni complètement illisible: entre ces deux pôles, il y a le champ, l'espace, de signification. On peut dire tout de suite qu'il semble y avoir deux tendances marquant la littérature moderne: refus d'accorder aux mots une signification fixe et bien cernée, définitive, afin de se sentir libre d'utiliser sa langue à son gré; et retrait du droit de l'auteur de s'immiscer dans sa propre histoire.

Les abus du romantisme

Il faut dire que l'auteur depuis Balzac s'en est donné à coeur joie: il a manœuvré ses personnages, camouflé dans la rhétorique et la métaphore le sens même de l'oeuvre, noyant ce sens dans une action imaginée, dans une forme ampoulée: poésie — symboliste surtout —, romans flaubertiens et ses imitateurs, réalisme exagéré à la Zola. Les abus ont peut-être donné des grands romans, de "grands oeuvres", depuis la Comédie humaine à la Recherche prométhéenne, mais ce furent tout de même des abus. Le grand roman a vécu. Précisons: tous les "grands romans" ont été écrits. La mine est épuisée, la source tarie. On assiste, dirait-on, à une agonie lente et douloureuse: celle du roman, du Verbe même. Götterdämmerung moderne, apocalypse des valeurs littéraires. Peut-être pas. Mais le Verbe, la langue a pris tout de même une deuxième place, devant l'image. Crépuscule de ce Verbe, hier encore triomphant.



Cinq manifestants ont été arrêtés et conduits au poste de police d'Ottawa hier après qu'ils eurent occupé le bureau du Solliciteur général Francis Fox. Mme Marianne Roy, de Montréal, présidente du comité des droits des prisonniers de la Ligue des droits de l'homme du Québec, était à la tête du groupe qui réclame la fermeture d'une prison au nord de Montréal et l'arrêt de construction de nouvelles prisons en attendant le rapport du système pénal canadien. (Téléphoto PC)

Les services sociaux adoptent le Livre blanc de Forget

par Marie Laurier

A l'analyse, c'est en somme les principales réformes proposées en pleine campagne électorale — le 9 novembre dernier plus précisément — par M. Claude Forget dans son Livre blanc sur l'adoption, que l'Association des 14 Centres de services sociaux (ACSS) du Québec reprend à son compte dans un dossier rendu public hier sur "Les enfants et les jeunes en difficulté".

En attendant que le nouveau législateur "se penche" sur ce problème de l'enfance ballottée et abandonnée et agisse en conséquence par une politique familiale cohérente, le Québec détient le triste record d'une croissance inquiétante dans le nombre des moins de 18 ans en difficulté. Ce palmarès s'établit ainsi:

- 32.000 enfants et jeunes perturbés par des problèmes d'ordre familial, affectif ou d'abandon vivent en situation de placement plus ou moins adéquat, dont 20.000 dans des familles d'accueil;
- quelques milliers de ces enfants et de ces jeunes sont en situation d'abandon réel et pourraient être adoptés;
- des centaines d'enfants capables de développement sont "immobilisés" depuis de nombreuses années dans des Centres d'accueil;
- des enfants lourdement handicapés, hospitalisés pour de longs mois, ont très peu de contact avec leurs familles, faute de centres de jour spécialisés, de services d'aide à la famille sous forme d'auxiliaires et d'infirmières à domicile;
- des enfants un peu plus âgés et laissés pour compte pourraient être adoptés, puisque c'est un fait bien connu que les bébés et les enfants en bas âge — moins de trois ans — sont les premiers choisis par les familles et qu'il en manque même.

En présentant simultanément le dossier à la presse et à tous les ministres et

députés du Québec, le président de l'ACSS, M. Gilles Sabourin, a déclaré: "Les professionnels du réseau des Affaires sociales refusent de plus en plus de se faire les complices d'un système qui met les enfants au "parking" et les oublie de nombreuses années, de se faire les complices d'un système qui ne donne pas à l'enfant le droit à l'Enfance, qui ne donne pas au jeune le droit de participer au vaste projet collectif de bâtir une société humaine." Et M. Sabourin ajoute qu'il lance ainsi de nouveau un débat public entre les différents acteurs sociaux qui peut être de nature à favoriser une prise en charge collective de la responsabilité qui lui incombe de protéger les enfants en leur assurant un développement harmonieux.

Pourtant, le Livre blanc de l'ancien ministre des Affaires sociales que les Centres de services sociaux endossent pleinement accorde une responsabilité accrue aux professionnels dans les processus de réinsertion sociale et familiale des enfants en difficulté. Rappelons que les CSS résultent de la fusion d'agences familiales, de sociétés d'adoption, d'aide à l'enfance, de services sociaux en milieu scolaire, hospitalier, institutionnel et dispensent les services requis.

Ce document, encore tout neuf et "vierge", propose des mesures qui faciliteraient l'adoption des enfants, parmi lesquelles on note la déclaration judiciaire d'abandon pour obvier au refus systématique de certains parents de consentir à l'adoption d'enfants qu'ils ont effectivement abandonnés de même que la disparition du délai de carence de six mois pour pouvoir présenter une requête d'adoption lorsqu'un enfant est jugé disponible.

Le Livre blanc repose sur la philosophie de réduire le plus possible les placements à long terme, néfastes pour l'enfant, et de donner des parents à des enfants qui sont de fait abandonnés, de favoriser aussi l'adoption d'enfants plus âgés ou handicapés.

Mais l'ACSS fait remarquer, à juste titre, que pour en arriver à cet idéal, des préjugés bien ancrés dans la société devront disparaître, alors que "certaines études scientifiques faites aux États-Unis démontrent que l'adoption d'enfants plus âgés aboutit à un ajustement réciproque et est évaluée comme aussi gratifiante que les autres".

En plus de réclamer du législateur une prise de position ferme et concrète sur une "véritable politique familiale et sociale", l'Association des Centres de services sociaux fait valoir dans son dossier une série de dispositions simples qui permettraient aux enfants d'espérer réintégrer un milieu affectif stable. Ces solutions moyennes touchent la mise sur pied de garderies pour permettre aux parents-problèmes de s'occuper eux-mêmes de leur thérapie, un système de "parrainage ou de tutorat" faisant appel à la générosité et à la motivation de parents ou de célibataires désireux d'encadrer un

ou plusieurs enfants en difficulté et de leur procurer des moyens d'épanouissement.

On suggère également le versement d'allocations de gardiennage à la famille en difficulté provisoire, de façon à maintenir les enfants dans leur milieu de vie naturel.

Bref, cette crise de la famille a été dénoncée à plusieurs reprises et pourtant, rien n'a été fait. Le Livre blanc reste toujours d'une brûlante actualité et il serait urgent de l'ouvrir. Les professionnels des Centres de services sociaux se disent prêts à collaborer et même à utiliser déjà les moyens qu'ils suggèrent.

Honneur à 7 Montréalaises

Le YWCA honorera, ce soir, sept Montréalaises et une associations qui ont particulièrement contribué à la valorisation de la femme au travail. A cette occasion, la présidente nationale du Syndicat canadien de la Fonction publique, Mme Grace Hartman, prononcera une conférence sur l'évolution du rôle de la femme dans la société.

La présidente du YWCA, Mme Anne LeFevre, remettra aux récipiendaires un certificat d'honneur. Les femmes à qui on rendra hommage sont: Mme Francine Lalonde, première vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN); Mme Simonne Chartrand, directrice adjointe de la Ligue des droits de l'homme; Mlle Ginette Gosselin, présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec; Mlle Helen Wavroch, présidente de United Nurses; Mme Sheila Arnpoulos, journaliste au Montreal Star; Mlle Gail Cooke, économiste avec le C.D. Howe Institute, et Mme Shirley Goldenberg, professeur de relations industrielles à l'université McGill.

Au Bas de l'échelle, une organisation de femmes au travail luttant en vue de mettre un terme à la discrimination envers les employées de bureau non-syndiquées, les aides domestiques et les serveuses de restaurants, recevra également un certificat de reconnaissance pour le travail accompli.

La YW a choisi d'honorer ces femmes qui ont bien mérité de toutes les femmes au travail parce que ses activités de la présente année sont placées sous le thème de "la femme au travail". Elle espère ainsi sensibiliser l'opinion publique à la somme de courage et de déboullardise que doivent déployer quotidiennement la majorité des femmes qui font partie de la main-d'œuvre active — femmes qui ont souvent un double emploi à la maison et à l'extérieur — ainsi qu'à la contribution importante qu'elles apportent à la société.

Québec aidera aux travaux d'aqueducs

QUÉBEC (PC) — Le ministre québécois des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a rendu publiques hier les modalités d'un nouveau programme d'aide aux municipalités.

"Ce programme, nommé PAIRA (Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueducs), a expliqué le ministre dans un communiqué remis à la presse, est le premier d'une série visant à définir la participation gouvernementale à la réalisation de travaux administratifs et d'infrastructure urbaine".

Les grandes lignes, les modalités et les

conditions d'application de ce nouveau programme ont par ailleurs été exposées à chacun des maires du Québec dans une lettre que M. Tardif leur a expédiée le 9 mars dernier.

"Le programme, déclare le ministre dans son communiqué, s'inscrit dans le cadre de la politique visant à éliminer l'arbitraire et le discrétionnaire dans l'octroi des deniers publics pour en fonder l'usage sur des critères objectifs connus de tous".

M. Tardif, qui ne précise pas les sommes affectées à la réalisation de ce nou-

veau programme, a tout de même indiqué les critères d'admissibilité.

Ainsi, PAIRA s'appliquera strictement aux municipalités régies par le Code municipal et aux secteurs déjà bâtis des villages, à savoir les secteurs où se trouvent deux logements à l'acre et à ceux qui comptent plus de 20 usagers par 1,000 pieds linéaires de conduite d'eau.

PAIRA privilégiera l'emploi exclusif, dans la réalisation des travaux, de firmes et d'entreprises ayant leur principale place d'affaires au Québec. "Les matériaux, indique le communiqué du mi-

nistre, devront dans toute la mesure du possible, être fabriqués au Québec".

La participation financière du gouvernement à ces travaux atteindra 75 pour cent de leur coût, mais une contribution minimale de \$180 par unité de logement sera exigée des usagers pour 1977, étant entendu que ce montant sera par la suite indexé.

Enfin, explique le ministre, le gouvernement établira un ordre de priorité des demandes en fonction du nombre d'usagers comparativement desservis une fois connues les sommes affectées à ce programme.

Des que le prochain budget du Québec sera déposé, le MAF fixera les procédures de soumissions des projets.

Charbonneau fait écho au "français, première priorité" lancé par Morin

par Rodolphe Morissette

Redresser le français parlé et écrit au Québec — la "première priorité" énoncée samedi dernier par le ministre de l'Éducation — n'est pas seulement l'affaire de l'école. Le gouvernement doit relier ce projet éducatif au développement du projet de société qu'il entrevoit pour le Québec.

Ainsi s'est exprimé hier soir M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, devant les membres du Club Québécois du comté de Roberval à qui il a livré ses réactions au discours de M. Jacques-Yvan Morin prononcé à Montréal en fin de se-

maine dernière et portant sur les priorités du ministère de l'Éducation.

L'un des aspects essentiels de ce "projet de société pour le Québec" consiste, pour M. Charbonneau, en la détermination du gouvernement à faire du Québec un pays dont la seule langue économique et administrative interne est le français.

Le président de la CEQ s'en est pris ensuite à ce "mot-bidon" de la "décentralisation". Au fait, le système d'éducation du Québec est l'un des plus décentralisés, avec ses 225 commissions scolaires, ses quelque 40 cégeps, une dizaine d'universités et pas moins de dix ministères qui s'occupent, à l'un ou à l'autre titre, d'éducation.

Si l'entreprise de décentralisation doit être amorcée, on ferait mieux de parler de "débureaucratisation", à savoir de l'entreprise qui consistera à mettre un frein à l'emprise des technocrates sur le système, laquelle empêche à l'heure actuelle les responsabilités de chaque niveau de jouer comme il conviendrait.

Le président de la CEQ s'est dit inquiet du silence du ministre de l'Éducation au sujet des institutions privées d'enseignement. Il en a profité pour proposer que le gouvernement accorde "la priorité absolue" à l'école publique, tant au plan des études à faire que des moyens financiers et humains à investir, et a suggéré au gouvernement Lévêque de lancer un vaste débat public sur les objectifs et la démocratisation réelle de notre système scolaire — consultation qui devrait dépasser largement les points de vue des spécialistes, des fonctionnaires et de l'entourage immédiat du Conseil supérieur de l'éducation.

Enfin, M. Charbonneau s'est montré étonné de ce que le ministre de l'Éducation n'ait pas parlé samedi du problème de l'enfance inadaptee; qu'il n'ait guère affirmé son intention de récupérer les quelque \$750 millions dépensés par le gouvernement fédéral en éducation (des adultes, notamment); qu'il se soit abstenu enfin de proposer des mesures concrètes dans les domaines de l'enseignement des arts et de l'éducation physique.

tissements européens au Québec.

M. Morin a rappelé que, dès maintenant, la CEE constitue le deuxième marché d'exportation du Québec, notamment pour le cuivre, le minerai de fer, l'acier, l'amiante, le papier journal, le zinc.

Le Québec souhaite accroître ses échanges avec l'Europe, échanges qui constituent un facteur d'équilibre vis-à-vis des États-Unis, a-t-il ajouté.

M. Jacques-Yvan Morin a admis d'autre part que son voyage à Bruxelles lui permettait d'étudier le fonctionnement du Marché Commun européen dans lequel il voit un modèle possible pour le Québec si celui-ci devenait indépendant du Canada. Le Québec pourrait former avec le Canada un Marché Commun, une union économique et même une union monétaire, a précisé M. Morin.

"Nous voulons l'indépendance dans l'amitié et la coopération avec le Canada. Il n'est pas question de briser mais de construire, nous voulons l'indépendance dans l'interdépendance", a-t-il rappelé.

Faites les cent pas cent fois par jour.



LOEWS ET HÔTE FORMENT LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU HÔTELIER AU QUÉBEC.

Vous serez reçus en grand... partout au Québec. Aux hôtels Loews Le Concorde et Loews La Cité ainsi que dans les hôtels et motels de la chaîne Hôte répartis dans une vingtaine de nos villes. Ensemble, ils forment le plus important réseau hôtelier du Québec. Et que d'avantages pour vous... Qualité uniforme partout. Table d'hôte. Système unique de réservation. Pour que vous soyez accueillis à bras ouverts à chaque étape de votre voyage. Sans compter les petites faveurs comme les forfaits de weekend et le tarif préférentiel pour clients réguliers.

Si vous voyagez par affaires, cela deviendra chez nous un plaisir... et si vous voyagez par plaisir, vous ferez avec nous une affaire.

Venez... On est si recevant!



Pour information ou réservation, appelez (sans frais): 861-8192 (si vous êtes de la région de Montréal) 1-800-361-6162 (si vous êtes d'ailleurs au Québec) Dépliant gratuit envoyé sur demande



...si recevant!

Hôtel La Sapinière
Motel Le 640
Motel Des Nations
Auberge Handfield
H. M. Le Castel de l'Estrie
Hôtel Le Wellington
Hôtel Le Chicoutimi
Motel Le Gîte

Val David
St-Eustache
Brossard - Montréal
St-Marc sur le Richelieu
Granby
Sherbrooke
Chicoutimi
La Tuque

Motel Le Dauphin
H. M. Le Saint-Louis
Loews Le Concorde
H. M. Le Voyageur
Motel Le Kebéc
Motel Arnold
Le Traversier
Loews LaCité

Drummondville
Rimouski
Québec
Québec Est
St-Romuald d'Etchemin
St-Georges de Beauce
Montréal
Montréal

Auberge de la Pointe
Motel Levesque
Motel La Baie Bleue
H. M. Le Percé
Motel Le Marina
Hôtel Le Bernier

Rivière-du-Loup
Rivière-du-Loup
Carleton
Percé
Matane
Matane

As-tu ton

INTER

\$2

vlà ta chance...

tirage:
1 avril

Pour contrer une réduction d'élèves au Cégep du Vieux-Montréal

Les profs moussent l'idée de l'éducation permanente

Le Syndicat des professeurs du Cégep du Vieux-Montréal (SPCVM) a lancé une campagne visant à contrer la réduction de la clientèle étudiante prévue au collège du même nom pour la prochaine année scolaire et à promouvoir, pour ce faire, l'éducation des adultes et l'éducation permanente. Une campagne qui a pour thème central la démocratisation de l'enseignement.

Voilà ce qu'annonçait hier l'exécutif du SPCVM au cours d'une conférence de presse donnée dans les nouveaux locaux

du Collège et à laquelle assistaient une centaine d'étudiants, dont une bonne douzaine d'étudiants en photographie, armés de belles caméras et qui en ont profité pour se faire la main.

Quels sont les dessous de cette campagne? Voici le déroulement des événements. Au début de l'année 1976, le Collège avait prévu, pour l'année 1976-1977, une clientèle de 5.815 étudiants réguliers (de jour). Or, le chiffre de sa clientèle réelle au 20 septembre était de 5.217 — une baisse de quelque 600 étudiants par

rapport aux prévisions.

À la lumière de ce fait et en vue de préparer ses budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 1977-1978, l'administration du Collège prévoyait, au mois de janvier dernier, une clientèle de 5.204 étudiants. Mais la Direction générale de l'enseignement collégial, un organisme du ministère de l'Éducation qui doit approuver ces prévisions, a révisé ce chiffre à la baisse et a fixé à 5.000 le nombre d'étudiants que pourrait accueillir le CVM en septembre prochain.

Les motifs invoqués par M. André Bouchard, directeur du Service de la recherche et du développement de la DGEC, dans sa lettre au directeur général du Collège le 4 février dernier sont: l'évolution démographique des clientèles scolaires sur une base locale, régionale et provinciale; la comparaison, pour les années antérieures, des prévisions établies par le Collège pour une année donnée et le chiffre des inscriptions réelles pour la même année; enfin, les programmes professionnels autorisés pour l'année 1977-

1978.

Le 16 février, le conseil d'administration acceptait la décision du ministère de l'Éducation, "compte tenu du fait que celui-ci détient les pouvoirs de déterminer les règles budgétaires des collèges et que la nouvelle convention collective des professeurs confère au ministère la prérogative d'établir le nombre de professeurs à partir de l'analyse des clientèles des collèges (article 8.4.00).

La réaction du syndicat ne s'est pas fait attendre, puisque les nouvelles prévisions

de clientèle auront pour effet de réduire d'une quarantaine le nombre de postes d'enseignants. Certes, la convention collective des enseignants offre d'excellents mécanismes de sécurité d'emploi. Les professeurs permanents qui seraient mis en disponibilité demeureraient au Collège jusqu'en 1979, année à laquelle expire la présente convention. Quant aux autres, ils pourraient être transférés dans d'autres collèges du réseau, ce qui, pour plusieurs, n'apparaît cependant pas sans inconvénients.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 Beaupré Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater. 935-6716 J.N.O.

ANIMAUX

BEAU CHAT GRIS, 2 ans, semi-persan, à donner. Pour plus de renseignements, téléphonez 737-9005. 17-3-77

APPARTEMENTS À LOUER

EDOUARD MONTPETIT: Près Côte-des-Neiges, 3^e moderne, ascenseur, \$230. Disponible 1^{er} mai. Tél.: 738-3324. 17-3-77

RUE CHEVRIER, près métro Sherbrooke, grand 3^e, meublé, chauffé, \$175 par mois. Inf.: soir 521-1320. 17-3-77

N.D.G.: 3^e, grand moderne, ensoleillé, proximité autobus 66-103-104, disponible 1^{er} mai. \$195. Tél.: 488-2930. 17-3-77

SOUS-LOCATION IMMÉDIATE, appartement luxueux, air climatisé, centre-ville, piscine sauna, court de squash, terme du bail: août 78, \$220 par mois. Tél.: 833-8334 après 7 heures p.m. 23-3-77

APPARTEMENTS À VENDRE

CONDOMINIUM, à vendre ou à louer. Brossard, grand 5^e, boul. Milan, prix à discuter. Tél.: jour 1-418-681-2829 ou soir: 672-6951. 21-3-77

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie-feu, autos, motos, V2C. Tél.: 342-9065 ou 733-9523. 17-3-77

AUTOS À VENDRE

BMW 2002, 1972, 70.000 milles, bonnes conditions. Tél.: 283-4658 jour et 326-8065, soir. 18-3-77

CHEVELLE, Malibu, Classic, 1976 en parfaite condition, 14.000 milles, bleue, 2 portes, "hard top". Tél.: 819-539-4827. 22-3-77

VOLKSWAGEN Rabbit 75, excellente condition, vente cause départ. Tél.: jour 9 h et 5 h. 731-9648 poste 31. 17-3-77

CITROEN DS 21 1972, en très bonne condition. \$1500. Tél.: 627-0507. 19-3-77

HONDA CIVIC 1976, modèle Hatchback de couleur or, 8.000 milles seulement, encore sur la garantie, \$3.000. Radio AM-FM. Pneus radiaux. Tél.: 526-8603 après 6 heures et jeudi après 8 heures. 24-3-77

BUREAUX À LOUER

1.200 p.c., rez-de-chaussée, 364 est Sherbrooke, \$500 par mois, chauffé. Tél.: 684-6957. 16-3-77

BUREAUX DE PRESTIGE

Sherbrooke - St-Denis - 2.600 p.c. - pour professionnels, hommes d'affaires, compagnies. Tous services disponibles. Information: Yvon Tétrault 844-8407 SOCIÉTÉ NATIONALE courtiers 17-3-77

CHALET À LOUER

ST-SAUVEUR, Mont Habitant, maison canadienne, tennis, lac, tél.: 661-9854 ou 227-2388. 19-3-77

BUREAUX À LOUER

Faites vite... C'est déjà presque complet.

La Tour d'Affaires est reliée, entre autres, à un complexe de 1.350 appartements, une promenade de 85 magasins, un hôtel de 500 chambres, un stationnement de 1.000 places, des cinémas et un club de récréation. La Tour d'Affaires, c'est aussi un centre médical. La Tour d'Affaires est gérée par les propriétaires et les taux de location sont raisonnables. Pour plus de renseignements, communiquez avec: Devencore ou notre directeur du marketing, au 845-6231. Tous les courtiers sont entièrement protégés. 17-3-77

CHALET À LOUER

CHALET 4 chambres, luxueux, avec droit à piscine, foyer, à St-Sauveur en montagne. Tél.: 227-2752 ou 388-1157 ou 334-4122. 18-3-77

STE-AGATHE: luxueux Bavaois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-77

CHALET À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR Exclusif au Canada, déjà 200 chalets Suisses et Bavaois, de conception architecturale authentique, construits et en construction. Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski. Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

844-8342 ou 430-0430

CHAMBRES À LOUER

PRES UNIVERSITÉ DE MONTREAL, entrée privée, cuisine, balcon, téléphone, fille sérieuse seulement, \$150 par mois. Tél.: 731-6129. 19-3-77

COLLECTIONS À VENDRE

Recherche collectionneur pour vendre vieux document Bonaparte (général en chef de l'armée d'Italie) devant de 1796. S'adresser à Sherbrooke, à Pierrette (819)-569-6622. 21-3-77

COURS

SERAIS désireux de prendre leçons particulières de dessin et lavis à l'encre, ou d'aquarelle. Tél.: (514) 636-3372. Pierre, entre 9 et 16 heures. 17-3-77

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR, (anglais, espagnol, portugais) cherche emploi à temps plein. Textes socio-économiques, scientifiques ou techniques. Expérience et rigueur. Tél.: 522-2808 après 17 h. 17-3-77

JEUNE HOMME, 27 ans cherche emploi, secrétaire senior, administration, expérience 5 ans, bonne connaissance de l'anglais curriculum vitae. Communiquez M. Patenaude 255-6381. 21-3-77

ÉQUITATION

MANEGE ST-MARC: nouvelles séries de cours pour débutants et intermédiaires, les mardis — jeudis et vendredis soir à 6:30h, 7:30h, et 8:30h. Pas plus de 6 cavaliers à la fois. Dans grand manège intérieur avec bons chevaux d'école et excellents professeurs. Pour renseignements et inscriptions, téléphonez à 584-3384. 21-3-77

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES: Près hôpitaux et Université, 3^e, sous-sol duplex bien éclairé, bien chauffé, \$150 ou meublé \$155. 1^{er} juillet. Tél.: de 6 h à 8 h du soir. 731-2678. 17-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: avenue Kent, haut duplex, 6^e, \$375, adultes seulement. 1^{er} juillet. Tél.: de 6 h à 8 h du soir. 731-2678. 17-3-77

LOGEMENTS À PARTAGER

ÉTUDIANTE MATURE, pour partager appartement en échange de quelques soirées pour garder un enfant. Tél.: 932-6312. 17-3-77

MAISONS À LOUER

A PERCE, (Gaspésie), au mois, tous frais compris, bien situé, 9 pièces, 2 foyers. Tél.: 733-9290 ou 738-9296. 21-3-77

DUVERNAY

"Ranch house, 7 pièces, poêle, tapis, beau terrain, près Pont Papineau, autobus et centre d'achats, \$450 par mois. Libre. Tél.: 661-5211. 17-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE Deux ans ou plus d'expérience, bilingue, étude située Place du Canada. Tél.: 878-9381. 22-3-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE Deux ans ou plus d'expérience en procédures, bilingue, étude située place Desjardins. Tél.: 281-1533. 21-3-77

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Pour prendre charge petit bureau atmosphère agréable et travail varié situé centre-nord. Doit pouvoir rédiger et traduire textes dans un très bon français et/ou anglais. Ne pas avoir d'aversion pour la tenue de livres et être âgée d'au moins 30 ans. S'il vous plaît adressez votre curriculum vitae à: Dossier 389, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9. 18-3-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Un peu de connaissance de l'anglais, Étude Place Ville-Marie. Bonne ambiance. Avec expérience juridique si possible, dicta et steno. Tél.: 879-1353 M. David Samain. 27-3-77

COUPLES SÉRIEUX et ambitieux augmentez votre revenu familial, 10 à 15 heures par semaine. Pour rendez-vous 389-4058. 17-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BEACONSFIELD, style canadien, 4 chambres, secteur prestigieux, terrain arboré, 2 foyers, construction soignée, \$75.900. Pas d'agent. Tél.: 697-4645. 19-3-77

ST-CONSTANT: Joli bungalow pierre et aluminium. Grand terrain avec piscine creusée et accessoires et clôture. Garage détaché. Maison avec beaucoup d'espace de rangement. Sous-sol avec foyer, bar avec évier. MLS Yvon Poirier 678-8060. Immeubles Triton (1976) courtier. 17-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

ORGANISATION INTERNATIONALE recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

- Fonctions: Chef de secrétariat (3 à 4 personnes). Organisation et répartition des tâches. Surveillance de l'accomplissement du travail et de l'activité quotidienne du secrétariat. Préparation matérielle de réunions (comités, séminaires, congrès, colloques) et de manifestations diverses organisées par l'Association, etc.
- Qualifications: Expérience d'au moins 5 ans comme secrétaire de direction. Aptitude à diriger et à gérer un service. Solide culture générale et bonne formation en matière de secrétariat. Connaissance parfaite de la langue française exigée. Langues étrangères souhaitables.
- Age: minimum 28 ans, maximum 35
- Lieu de travail: Montréal
- Traitement: selon qualifications et expérience
- Entrée en fonctions: le plus tôt possible

Adresser candidature et curriculum vitae à

Monsieur le Secrétaire général AUPELF Université de Montréal Boîte postale 6128 Montréal H3C 3J7

(N.B. Ce poste exige une grande disponibilité et une excellente santé.) 17-3-77

PERSONNEL

ETRE DEUX... Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: 282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE 1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON de pièces sur pièces, 25' x 30', vieille, démontée et numérotée, avec fenêtre en pin à carreaux. Tél.: après 6 p.m. 731-4538. 18-3-77

ST-LAURENT: cottage détaché, \$47.000. Occupation immédiate. 3 chambres à coucher, sous-sol fini. 1^{er} salle de bains. Pas d'agent. Tél.: après 6 heures 331-5122. 1-4-77

CÔTE-DES-NEIGES: duplex semi-détaché, 5 1/2-5 1/2, garage, haut libre en juin, prix: \$53.000. J. Landry 282-7135 (avant 5 heures) 21-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: Lacombe, 6 1/2, 5 1/2, salle de jeux, garage, jardin, bas libre 30 juin. Particulier. \$75.000. Tél.: 731-2830. 17-3-77

AHUNTSIC, cottage détaché 1952, excellent état, 3 chambres, grande cuisine, sous-sol fini 2 pièces, galerie patio, grand terrain de 50' x 120'. Garage. Pas d'agent 388-0379 après 5 heures. 23-3-77

MAISON MODÈLE, 1305 Mégantic, St-Hubert. Ouvert jeudi et vendredi 15 h à 21 h. Samedi et dimanche midi à 17 h. M.L.S. Pierre Beaupré 678-8060 ou 656-6519. Immeubles Triton courtier. 17-3-77

N.D.G.: duplex 7 1/2-7 1/2: près métro 1978. Entièrement rénové, cuisine de cuisine, sous-sol aménagé, garages, foyers, plusieurs extras. \$78.000. Pas d'agent. Tél.: 482-6253. 24-3-77

MONTREAL NORD: résidence détachée, pierre, brique, garage, grand terrain, secteur résidentiel, 4 chambres, 3 salles toilettes, bureau, cuisine, salle dîner, salon, 2 pièces, sous-sol, intéressant pour professionnel, acheteurs sérieux seulement. Pas d'agent. Tél.: 327-6413. 17-3-77

VILLE ST-LAURENT: très beau secteur, construction exceptionnelle Split level, 8 pièces, 4 chambres, vivoir, grand terrain paysagé. État impeccable, \$75.000. Offres considérées. Pas d'agent. Après 4 heures. 388-4551. 17-3-77

DUPLEX: 5621 Wilderton, entre chemin Ste-Catherine et Willowdale, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, grand hall d'entrée, sous-sol fini avec douche, toilette, lavabo. Garage pour 3 autos, \$110.000 ferme, pas d'agent. Tél.: 737-4946. 1-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

CENTRE OUEST, PRÈS MUSÉE: élégante, maison de ville spacieuse en pierre, 4 chambres à coucher, den, foyer. Joli sous-sol. Exclusif. \$125.000. Georgette Strous 932-1112 ou 487-2907.

BROSSARD: Résidence de luxe 9 pièces. Piscine intérieure. Terrain de 16.700 p.c. donnant sur parc, air climatisé, système de sécurité. Plusieurs extras. Janine Bédard 651-4900 ou 672-0200.

SOISSON, C.D.N.: Près Université de Montréal, Duplex 7 1/2, 6 1/2. Les deux logements libres pour l'acheteur. Grandes pièces, état impeccable. Robert Botbol 274-9491 ou 342-2279.

CÔTE DES NEIGES: Beau duplex 5 1/2-6 1/2-4 1/2, grandes pièces. Demeurez dans le bas et profitez d'un revenu de \$535 par mois. Près Université de Montréal, centre d'achat. A. Ortenberg 489-5321.

CÔTE ST-LUC: Bungalow 3 chambres à coucher, salle de jeux, grand jardin. Très bien situé John Morris 489-8825 ou 487-9560.

N.D.G.: Duplex 6 1/2-7, grandes pièces extra garage 2 autos, occupation du bas. Condition excellente. Paula Mark 737-8894 ou 487-9560.

N.D.G. RUE CUMBERLAND: Duplex 2 - 6 pièces, 2 salles de jeux, garages. Occupation du bas. Dorothy Feig 488-2993 ou 487-9560.

DUPLEX N.D.G. ET CÔTE ST-LUC: 5 1/2 et 6 1/2 occupés, garage, jardin. Bon prix. Susan Frankel Dean 484-9591 ou 487-9560.

MONTREAL CENTRE: Carré St-Louis, avons plusieurs propriétés directement sur le Carré St-Louis, sur l'avenue Laval, Drolet, Henri Julien. Prix variant entre \$15.000 et \$68.000. J.F. Bélanger 363-5100 ou 634-6808. 17-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-PHILIPPE

15 minutes du centre-ville, magnifique résidence 9 pièces, terrain 51.000 p.c. bordé d'une rivière. Prix demandé: \$59.000. Denise Soulard 672-6450 ou 672-5874.

MONTREAL TRUST

courtier 17-3-77

ANJOU

Idéal pour professionnel. Bar complet et salle de jeux. Très bien décoré. Garage. Venez visiter. Information: Marcel Houle 323-1018 ou 353-8770.

MONTREAL TRUST

courtier 17-3-77

LONGUEUIL

6 logements brique, revenus: \$11.760, situés près des transports et centres d'achats. Demandez Robert Vivian 651-5300 ou 670-2901.

MONTREAL TRUST

courtier 17-3-77

OUTREMONT

Face au parc et école secondaire duplex en pierre, 6-6 pièces avec sous-sol, plancher en marquette, garages. Prix demandé: \$75.000. Yvonne Leblanc 733-8713 ou 739-3265.

TRUST GÉNÉRAL

courtier 17-3-77

CÔTE-DES-NEIGES

Duplex détaché pierre et brique, jardin, rue Lacombe, 6 et 7 pièces, sous-sol fini, 2 pièces, maison en très bonne condition, le bas libre à l'acheteur. Renseignements: F. Savoie.

AUDETTE & AUDETTE

courtier 273-3653 17-3-77

DUPLEX

Semi-détaché situé au 2921-23 Chemin Ste-Catherine près de l'Université de Montréal, Jean-De-Brébeuf, 1 x 5 1/2 x 6 1/2, grand jardin 42 x 60. Rez-de-chaussée et 1^{er} étage libres le 1^{er} mai 1977. 2 garages avec portes électriques. Prix \$89.000. TRUST GENERAL, courtiers Jean-Michel Martin 866-9641 (b) 277-8687 (r) 17-3-77

LONGUEUIL

Bungalow 7 pièces, chauffage électrique, salle familiale. Appelez Fernand Bonin 651-1000.

MONTREAL TRUST

courtier 17-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAURENT

Duplex de luxe, grandes pièces, sous-sol fini, secteur Champlain. Pres écoles, bas libre à l'acheteur. Tél.: 331-2339. 17-3-77

CÔTE-DES-NEIGES

Près de l'université, magnifique duplex en pierre, détaché, 2 x 7 pièces, 4 chambres, 2 salles de bains, sous-sol fini, garage, jardin. Prix: \$115.000. Yvonne Leblanc 733-8713 ou 739-3265.

TRUST GÉNÉRAL

courtiers 17-3-77

REPENTIGNY

Architecture exclusive, charme raffiné, décrivent ce somptueux cottage en pierre, 7 pièces, garage double. Salle de séjour avec foyer. Possibilité bureau professionnel. M.L.S. Lise B. Ferland 354-2950 ou 581-3790.

IMMEUBLES DES ROSIERS

courtier 17-3-77

KIRKLAND SUD

Résidence luxueuse, maison de 2 étages en pierre et brique, 4 chambres à coucher, salle familiale adjacente à la cuisine avec foyer en pierre naturelle, 2 1/2 salles de bains, 2 garages, jardin paysager, très privé, hypothèque \$48.000 à 10%. Appelez Carmelle Capone 697-4415 ou 694-1235.

LE PERMANENT

courtier 17-3-77

A.E. LePAGE

IMMEUBLES WESTMONT REALTIES COURTIER

Paris: accord au sein de la majorité

PARIS (AFP) — MM. Jacques Chirac (gaulliste) et Michel d'Ornano (giscardien), dont les listes étaient en compétition à Paris lors du premier tour des élections municipales, ont conclu hier un accord de désistement réciproque en faveur des listes de la majorité présidentielle les mieux placées dans les 18 secteurs de la capitale.

Les listes de M. Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie, ayant été dans la majorité des secteurs, distancées par celles de l'ancien premier ministre, cet accord de désistement pour le deuxième tour du scrutin donne les meilleures chances de l'emporter à M. Chirac.

Cet accord est intervenu lors d'une rencontre entre les deux hommes au cours de laquelle M. d'Ornano a lui-même proposé à

son concurrent que le groupe le plus important de la majorité au Conseil municipal désigne le candidat au fauteuil de maire. Or, sauf victoire bien improbable de la gauche à Paris, on voit mal comment la formation de la majorité la plus nombreuse à l'Assemblée municipale parisienne ne serait pas le groupe "chiracien".

M. d'Ornano estime qu'il faut très maintenant arrêter des dispositions pour l'organisation de la majorité à l'hôtel de ville. Il a proposé au président du RPR que le groupe minoritaire de la majorité désigne le candidat qui deviendra premier adjoint chargé des Finances. Il a également suggéré que la répartition des postes de responsabilités à la mairie se fasse proportionnellement au nombre des élus.

Les positions des durs palestiniens semblent prévaloir au Conseil national

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — Minoritaires au Conseil national palestinien (CNP), réunis depuis quatre jours au Caire, les tenants de la ligne dure semblent faire prévaloir leurs vues sur un règlement au Proche-Orient.

Après bien des manoeuvres en coulisse et autres représentations destinées à rapprocher les "colombes" des "faucons" opposés à toute solution pacifique, certains délégués prédisaient hier que le CNP élèvera les résolutions qui préchent la modération.

Organe suprême de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le CNP siège

pour la première fois depuis juin 1974 pour décider si, et éventuellement comment, le mouvement doit fléchir face aux pressions internationales en faveur de négociations de paix.

Quelque 260 délégués présents sur les 293 que compte le CNP, doivent se prononcer sur l'épineux problème d'une participation à la conférence de Genève et à l'établissement d'un Etat palestinien en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

Comme l'a souligné M. Yasser Arafat, ces questions sont hypothétiques. "Vous ne pouvez pas interroger sur la base de si, si, si. Nous n'avons encore reçu aucune invitation" pour la conférence de Genève. Le président de l'OLP a renvoyé les journalistes aux résolutions adoptées par le CNP à sa dernière session.

Co-présidents de la conférence de Genève en 1973 avec l'Union soviétique, les Etats-Unis partagent l'opposition israélienne à la présence d'une délégation palestinienne à ces débats.

Les observateurs voient dans l'allusion de M. Arafat aux textes adoptés en 1974 par le CNP, le signe que l'Assemblée n'a guère modifié sa position, en partie à cause des pressions du Front du refus, voué à la destruction d'Israël par la force.

Des délégués des deux bords de l'éventail politique ont déclaré hier que la majorité des orateurs ont exprimé des vues plus proches de celles du Front du refus que de la direction de l'OLP, aux opinions modérées.

Un représentant a fait valoir que ce déplacement apparent vers la ligne dure était partiellement le résultat des remarques récemment formulées par le président Jimmy Carter. Le chef de la Maison-Blanche a exprimé l'hypothèse d'un retour aux traces antérieures à la guerre israélo-arabe de 1967, avec des modifications mineures, tout en accordant des facilités militaires à l'Etat hébreu au-delà de ces frontières reconnues, tant que n'aurait pas été signé un accord de paix.

Certains délégués en concluent que le président Carter n'a nullement l'intention de modifier la politique américaine rendant ainsi sans objet toute concession majeure de l'OLP. Le sentiment prévaut que changer substantiellement la résolution en onze points adoptée par le CNP en 1974, serait interprété comme le signe que l'OLP, affaiblie, se résout à céder aux pressions extérieures.

Incidentement, un dirigeant du Front du refus a admis pour la première fois la possibilité de créer un mini-Etat palestinien sur une portion de territoire palestinien libéré au cours des discussions du rapport politique de l'OLP.

M. Tayssir Qubaa, l'un des dirigeants du Front populaire pour la libération de la Palestine de M. Georges Habache, a en effet déclaré en substance que le FPLP était prêt à hisser le drapeau palestinien même sur dix kilomètres carrés de territoire libéré.

Entendant cela, M. Yasser Arafat, le chef de l'OLP a fait remarquer qu'il voyait là un

changement dans l'attitude du Front. Ce à quoi M. Qubaa a répondu en substance qu'un tel "changement" ne pouvait être considéré que comme une première étape vers la libération totale de toute la Palestine.

Le Front du refus n'avait jamais encore admis la possibilité envisagée par la direction de l'OLP de créer un mini-Etat palestinien sur les territoires de la Cisjordanie et de Gaza après leur évacuation par les forces israéliennes.

Le texte de 1974 exclut par ailleurs toute participation palestinienne à la conférence de paix sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité ou la question palestinienne est assimilée à un problème de réfugiés.

Les délégués rappellent les nombreuses demandes formulées pour obtenir des éclaircissements de la résolution de 1974 sur certains points, comme les relations avec la Jordanie et les conditions précises sous lesquelles les Palestiniens accepteraient la création d'un Etat qui leur soit propre.

L'"attentat" contre Sanjai Gandhi

L'opposition crie au coup monté

NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) — A la veille des élections générales en Inde, l'opposition a accusé hier la famille Gandhi d'avoir "inventé" un attentat contre le fils du premier ministre à des fins électorales.

Le scrutin s'ouvre aujourd'hui dans l'ensemble de l'Union, où plus de trois cents millions d'électeurs sont appelés à choisir entre 2,430 candidats pour les 542 sièges de la Lok Sabha, la Chambre basse du Parlement indien.

L'élection se déroule en deux temps: trois cents des sièges doivent être pourvus aujourd'hui, les deux cent quarante-deux autres devant l'être au cours des quatre prochains jours. Le scrutin dans l'ensemble de l'Union sera clos dimanche soir.

Évoquant l'attentat dont le fils de Mme Indira Gandhi, Sanjai Gandhi, a été victime lundi soir dans sa circonscription du nord du pays, le parti Janata (Opposition) affirme qu'il s'agit d'une "invention délibérée". "Je suis convaincu que l'incident n'a jamais eu lieu", a déclaré son secrétaire général, M. Surendra Mohan, au cours d'une conférence de presse hier à New Delhi. Il réclame l'ouverture immédiate d'une enquête judiciaire pour faire la lumière sur cet "attentat".

Dans les milieux gouvernementaux, on attribue l'attentat à la psychose de terreur et de violence entretenue par

l'opposition.

Trois balles ont atteint la jeep à bord de laquelle le fils du premier ministre regagnait le siège de son parti dans la ville d'Amethi.

Le ministre de la Défense, M. Bansi Lal, voit dans cet attentat "le point culminant d'une sordide campagne de haine, de distorsions, de rumeurs, d'attaques personnelles lancées par les forces fascistes après l'annonce des élections."

Pour le parti Janata, qui regroupe le gros des forces d'opposition, "l'invention" de l'attentat vise à "tromper l'opinion publique" afin de s'assurer un "avantage électoral injuste". Son secrétaire général assure que les militants du Parti ont tenté de vérifier dans les villages de la circonscription de M. Sanjai Gandhi l'authenticité des faits sans parvenir à trouver un seul villageois qui soit au courant des coups de feu.

Les forces de police de l'Etat d'Uttar Pradesh ont ouvert une enquête, mais elles n'ont jusqu'ici procédé à aucune arrestation.

Commentant l'attentat, le premier ministre la qualification de "regrettable". "Je suis contre toute violence et je condamne cet incident," a-t-elle dit.

Dans un message à la Nation, Mme Gandhi a assuré les électeurs que seul le Parti du Congrès avait "la vision, le dynamisme et le programme"

permettant de bâtir une Inde "fière, libre et tournée vers l'avenir." "Le bien de la Nation doit être votre ultime considération en votant pour un candidat ou un parti," a-t-elle déclaré.

Le premier ministre se présente dans sa circonscription de l'Uttar Pradesh, à quelque huit cents kilomètres à l'est de New Delhi.

La nouvelle loi électorale conduit au remaniement du cabinet Suarez

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement espagnol a approuvé hier, au cours d'une réunion de mise au point des derniers détails de la Loi électorale, un décret établissant les réglementations des élections législatives du mois de juin. Le décret stipule que les ministres et autres hauts responsables doivent démissionner de leur poste s'ils se portent candidats.

Ce décret provoquera donc un remaniement au sein du cabinet de M. Adolfo Suarez. Ainsi, certains ministres, dont M. Adolfo Osorio, vice-président du gouvernement, ont manifesté l'intention de briguer les suffrages.

Le souci principal du premier ministre demeure de barrer la route au pouvoir aux extrémistes de gauche comme de droite, et de faire passer le pouvoir autant que possible aux centristes.

La loi électorale doit aussi fixer les modalités d'accès de

l'opposition à la radio télévision pendant la campagne, ainsi que le nombre de sièges du Congrès (Chambre basse) dévolus aux provinces.

Par opposition aux villes, les provinces sont conservatrices et la gauche s'oppose à ce que de nombreux sièges leur soient accordés.

Au pays basque, par ailleurs la tension est vive à la suite des violences et des attentats de ces derniers jours. Les brigades anti-émeutes patrouillent à Saint-Sébastien, où l'on enterrait hier soir un étudiant victime des manifestations.

L'Organisation de la gauche communiste (OIG) a lancé le mot d'ordre d'une participation massive aux obseques, dans une église proche du siège de la police de Saint-Sébastien. La presse de la ville a publié des appels au calme du gouverneur civil, de l'Eglise catholique et de plusieurs partis politiques.

En revanche, le mot d'ordre de grève générale, le cin-

quième en dix jours au pays basque, a été très peu suivi en dehors des étudiants et enseignants. Environ cent cinquante manifestants ont bloqué la circulation à Saint-Sébastien pendant une demie-heure, avant de se disperser à l'arrivée de la police.

Aux Canaries, chômeurs et partisans de l'indépendance ont manifesté violemment pendant la nuit de lundi. Armes de pierres et de cocktails Molotov, ils ont incendié des autobus, renversé des voitures, mis à sac des magasins. Dix-huit policiers ont été blessés.

D'autre part, au pays basque, après une trêve de cinq mois, l'organisation clandestine ETA a pratiquement déclaré la guerre hier au gouvernement espagnol.

Dans un communiqué distribué clandestinement, l'ETA

impute au gouvernement la responsabilité des récentes violences au pays basque. L'attentat de dimanche contre trois gardes civils à Mondragon est un premier avertissement de l'ETA après la mort de deux nationalistes basques tués par la police cinq jours plus tôt, ajoute l'organisation.

"Seul le gouvernement est responsable des violences. Il se contente de promesses (comme l'amnistie) mais il se refuse à dissoudre les forces fascistes de répression," écrit-elle.

"Nous ne sommes pas prêts à tolérer d'autres morts. Nous ne ferons pas usage de violence pour nuire à la démocratie, à condition qu'une véritable démocratie et une véritable liberté soient établies et que toutes les forces fascistes répressives soient dissoutes."

Le PCI s'engage à fond dans la bataille contre les extrémistes

ROME (AFP) — Le Parti communiste italien est monté en première ligne pour isoler les tendances ultra-extrémistes apparues dans le mouvement étudiant lors des incidents armés de la semaine dernière, à Bologne et à Rome.

Il apporte ainsi, une fois encore, le soutien de son organisation au gouvernement démocrate-chrétien de M. Giulio Andreotti, qui garde la responsabilité du maintien de l'ordre et de la réforme universitaire, détonateur de cette nouvelle flambée de contestation.

Le Comité central du Parti l'a dit clairement hier: le mouvement ouvrier ne peut accepter l'utilisation d'armes à feu par des manifestants, quels qu'ils soient. "Nous excluons fermement l'auto-défense armée de masse", "le mouvement ouvrier doit coopérer avec les forces qui protègent l'ordre démocratique". Telles

furent les phrases clefs du débat.

Cette mobilisation pour la protection des institutions, aux côtés des démocrates-chrétiens, le Parti la manifestera avec éclat, aujourd'hui, à Bologne.

Les leaders communistes et socialistes, qui administrent la ville et sa province depuis trente ans, y ont organisé une manifestation de masse qui rassemblera, dans l'après-midi, les représentants des partis dits "constitutionnels", des trois grandes centrales syndicales et de l'université.

Les étudiants y ont été invités. Il reste à voir combien, et lesquels s'y rendront, et l'effet des consignes d'abstention lancées par l'aile extrémiste du mouvement.

Pour les uns et les autres, Bologne est en effet un test national. C'est là qu'un étudiant a été tué vendredi. C'est là que, le lendemain, leaders syndicalistes et extrémistes

étudiants se sont affrontés, plus durement encore qu'à l'université de Rome, à la mi-février.

Pour les communistes, il s'agit d'abord d'effacer l'image de ce déchirement dans la ville qui est depuis toujours leur citerne de bons administrateurs, la preuve de leur aptitude à gouverner un jour, peut-être le pays. Il s'agit surtout, sur le plan national, d'arrêter ce débordement sur la gauche commencé par le mouvement étudiant, avant-garde exaspérée de l'armée des chômeurs.

Car, derrière ce mouvement, une masse bien plus importante attend au bord du désespoir: celle du sous-prolétariat des émigrés de l'intérieur, des chômeurs, de tous les laissés-pour-compte que la crise économique grossit de mois en mois. Celle surtout du prolétariat agricole du "mezzogiorno", qui fait de la moitié sud de l'Italie un autre pays,

proche du sous-développement.

Cette masse représente une inconnue qui pèse de plus en plus comme une menace sur le fragile équilibre de l'Italie et de ses jeunes institutions démocratiques.

La Compagnie du
TRUST EATON

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

8 3/4%

Certificats de placement garantis

5 ans...intérêts payables semestriellement

Eaton Centre-ville (sixième étage) 842-9331 poste 262
Eaton, Carrefour de Laval (deuxième étage) 687-1470 poste 250



MICHEL FORGET ET YVES CORBEIL

6h00 à 9h30

FM 850

Branché-vous sur la MUSIQUE à la bonne longueur d'onde!

6h00- MICHEL FORGET ET YVES CORBEIL
9h30- JOËL DENIS
12h00- ANDRÉ RUFLANGE
14h00- GUY BOUCHER
16h00- CLAUDE LANDRÉ
18h00- MATTHIAS RIOUX
19h00- DYNAMITE

Avec votre talent et notre capital....

...réalisez vos projets d'expansion.
Fournir du capital ou financer de l'équipement est notre spécialité.

RoyNat

Financement d'entreprises
(514) 861-5761

théâtre

Buissonneau a la minutie de l'horloger

par Adrien Gruslin

Le dernier exercice public des finissants du Conservatoire d'art dramatique porte l'indéfectible marque de Paul Buissonneau. Avec des morceaux comme ceux du *Théâtre de chambre* de Jean Tardieu, le directeur artistique du Quat'sous pouvait tout à loisir exercer ses talents de concepteur visuel. Il a as-

semblé les éléments du spectacle avec la minutie d'un horloger.

Le rideau s'ouvre sur un décor de soirée, tout à la verticale, créant l'illusion d'une salle de théâtre semi-circulaire. Le fond de scène se partage en bandes noires et en miroirs de même forme qui renvoient des images multipliées des acteurs, produisant des effets visuels extrê-

mement riches. À l'avant, un rideau de pierroteries blanches imitant le lamé, tombe du plafond et découpe le tableau. Véritable robe du soir dans une salle des glaces, le décor de Lorraine Richard séduit.

Dans cet univers élégant, les personnages vides de Tardieu tiennent lieu de meubles, autant de petits habits de soirée enveloppés dans un salon raffiné. Leurs images nous sont renvoyées, triplées par les miroirs, leur inexistence s'en trouve accrue. Ces caricatures parlent mais ne disent pas. Leur inerte babillage exprime le rien dans un flot verbal ab-

surde et délicieux. *Théâtre de chambre* signale le vide, le frôle, tire de cela même sa substance signifiante, élégante et inoffensive. On assiste à un théâtre de salon où le discours tourne autour de lui-même comme un chien court après sa queue.

Théâtre de chambre regroupe six piécettes intégrées dans une unité de contenu, de ton et de présentation. À l'entrée, succèdent les monologues. "Il y avait foule au manoir" tourne autour d'une mort dans une parole absurde qui conserve la qualité du jeu des comédiens; particulièrement remarquable

chez l'interprète de l'inspecteur Dubois-Dupont, beaucoup moins dans les éclats de voix de Madame la Comtesse et dans les bizarres virages d'intonation dans lesquels l'américaine Miss Issipi dérape chaque fois.

Des monologues, on passe aux dialogues entrecoupés de constants apartés avec "Oswald et Zénaïde". Léger et subtil, le texte parodie les classiques dans une organisation savante de Maître Buissonneau qui choisit de faire intervenir le père de l'amoureuse Zénaïde à la manière d'un chef d'orchestre.

"Ce que parler veut dire", connaissant Tardieu on sait que la réponse est "Rien", met de l'avant un professeur de langue pompeux, auteur d'un dictionnaire. Grâce aux jeux du choeur, ce bon numéro de délire verbal débouche sur une cacophonie digne de mention. Puis "Eux seuls le savent" apparaît une moquerie aussi savante que naïve. Le bel exemple du vide. Les acteurs parlent, jamais le public ne saura exactement de quoi. On entend une joute élégante, creuse et inutile qui a le défaut de durer plus que de raison.

Passons sur "Un mot pour un autre" où l'humour devient carrément plat, pour nous arrêter à la délicieuse "Sonate et les trois messieurs" jouée de manière admirable par trois élèves-comédiens, et arrangée brillamment par le metteur en scène. Tout au long du spectacle, Paul Buissonneau a révélé des ressources imaginatives inépuisables. Toujours, gestes et exécutions varient. Chaque détail porte sa touche. Les finissants du Conservatoire auront sans doute beaucoup appris en travaillant avec lui. Certes, les jeux n'ont pas tous une égale qualité, on sent des difficultés à nuancer le ton chez plusieurs mais l'ensemble constitue une réussite fort satisfaisante.

musique

Le temps des guitares

par Gilles Potvin

À Montréal ces jours-ci, c'est vraiment "le temps des guitares", pour reprendre le titre d'un film ancien où le célèbre Tino Rossi montrait qu'il pouvait tout au moins tenir en mains l'instrument. Le célèbre Andrés Segovia, prophète et roi de la guitare à notre époque, vient à peine de ravir et d'enchanter des milliers d'admirateurs que l'Allemand Siegfried Behrend et l'Espagnol Narciso Yepes arrivent en ville à leur tour. Le premier était le soliste invité au concert de lundi de l'Orchestre de chambre McGill, au théâtre Maisonneuve. Quant au second, il se produit aux concerts de l'OSM cette semaine, salle Wilfrid-Pelletier et donnera au même endroit un recital le 30 mars. Au surplus, MM. Behrend et Yepes exécutent tous deux le même *Concerto en la majeur* de Mauro Giuliani, guitariste et compositeur italien, contemporain de Beethoven et de Schubert.

Si l'engouement actuel du public pour un instrument à la sonorité grêle mais non sans charme est un fait indiscutable, il reste difficile à expliquer sur le plan du répertoire, particulièrement du répertoire avec orchestre, qui est fort limité et d'assez piètre qualité. Ce concerto de Giuliani, par exemple, est une oeuvre d'un certain charme, mais sans réelle substance musicale valable. C'est un peu comme si les pianistes cherchaient à imposer les concertos de Moscheles ou de Czerny et les violonistes ceux de Spohr ou de Rodé. Le succès de ces oeuvres dépend avant tout du brio de l'exécution du soliste et M.

Behrend s'est affirmé comme un brillant guitariste, même si certains passages sentaient l'effort. Avec Robert Verebes, il a également joué un concerto de Vivaldi où la viole d'amour se joint à la guitare.

L'accompagnement de l'ensemble, dans ces deux oeuvres de même que l'exécution de la *Sinfonia no 2* de Carl-Philipp-Emmanuel Bach ont été honnêtes dans l'ensemble, mais loin d'être impeccables. Le programme, sous la direction d'Alexander Brodt, comprenait aussi la *Sinfonia concertante* du Chevalier de Saint-Georges (solistes: Yaela Hertz et Luis Grinhauz, violons) de même que les *Cinq pièces pour cordes* de Hindemith.

À la salle Wilfrid-Pelletier, I Solisti di Zagreb, un ensemble de 13 instrumentistes à cordes qui s'est déjà produit à Pro Musica avec le concours du violoncelliste Antonio Janigro, présentaient un programme d'oeuvres de Haendel, Telemann, Rossini, Bartok ainsi que du compositeur yougoslave Odak. Jouant sans chef, le groupe se distingue par une sonorité unifiée, ronde et compacte, et un jeu d'ensemble parfaitement coordonné, deux caractéristiques qui font souvent défaut aux concerts de l'Orchestre de chambre McGill. La *Passacaille no 1* de Krsto Odak est une oeuvre conventionnelle mais bien écrite pour l'ensemble des cordes. Le groupe a joué avec beaucoup de finesse et d'esprit l'agréable petite sonate de Rossini et a donné du Divertimento de Bartok une exécution remarquable par l'ampleur sonore et la solidité rythmique.

Comme tous les beaux exercices de salon, les textes de Jean Tardieu peuvent risquer de lasser rapidement. L'avant-garde des pirouettes, des finesses verbales finit par peser lorsqu'elle menace de s'allonger.

NDLR: Le Devoir tient à s'excuser auprès de ses lecteurs pour l'erreur typographique survenue dans le texte d'Adrien Gruslin (édition du 15 mars), intitulé "Mime et improvisation: expériences intéressantes". Un point noir aurait dû marquer une transition à l'avant-dernier paragraphe de la deuxième colonne pour séparer deux textes de M. Gruslin, l'un traitant du

spectacle *Fantascope* (Atelier de la Grosse Valse) à la Bibliothèque Nationale, l'autre portant sur "douze heures d'improvisation" de Robert Gravel et Gilles Renaud du Théâtre expérimental de Montréal.

échos

On est ben patient prendra l'affiche au cégep Saint-Laurent pour un soir, aujourd'hui à 20 h. Ce spectacle monté par les étudiants nous fera suivre l'histoire de "deux petits vieux", Rosemarguy et Gontran Phaneuf, subir les traditionnelles et moins traditionnelles formalités qu'un hôpital fait endurer, à une "gang d'anti-patients" (613) boul. Sainte-Croix, entrée \$1.50.

Ce soir à 21 h à la Place aux poètes de la Casanous Janou Saint-Denis et Anne Dandurand liront des extraits de *Poussières* Taillibert d'André Leclerc, recueil de poèmes publié chez Parti-Pris en 1976. (4850 Sherbrooke ouest).

UN SOLEIL SE LÈVE SUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS !

RITA LAFONTAINE
YVON DESCHAMPS
DENISE FILIATRAULT

LE SOLEIL SE LÈVE EN RETARD

DANS UN FILM D'ANDRÉ BRASSARD
SCÉNARIO DE MICHEL TREMBLAY
MUSIQUE ORIGINALE DE BEAU DOMMAGE

4e SEM. Le PARISIEN 2 CHATEAU 1
486 STE CATHERINE 0 866-3856 ST DENIS ET BELANGER 271-1103

LAVAL 3 **VERSAILLES 3** **GREENFIELD PARK 2**
CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 352-7880 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

AUSSE: **SOREL** **DORION** **VARENNES**
(Rio) (Dorion) (Varennnes)

EXPOSITION

VILALLONGA

PEINTURES RECENTES

DÉBUTANT JEUDI

mar. - ven. 9 à 5h30 Ferme dim. et lun.

GALERIE DOMINION

Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada

1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

LE JARDIN DES SUPPLICES

DES VENDREDI

18 ANS

d'après l'extraordinaire CHEF-D'OEUVRE ÉROTIQUE OCTAVE MIRBEAU

LES MYSTÈRES DE L'ÉROTISME EN EXTREME ORIENT

CARREFOUR

STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

VILLERAY

ST-DENIS - JARRY 388-5577

MERCIER

STE-CATHERINE - PIERRE 255-6224

VERDUN

3841 WELLINGTON 768-2092

"Tant pis pour ceux qui ne sauront reconnaître le véritable parfum de ces fleurs du mal, ni l'incontestable talent de ce jeune réalisateur!"

— Gilles Marsolais, Cahier des Arts

"Il y a peu de films québécois aussi rigoureusement serrés tout en étant si ouverts aux multiples sollicitations du réel!"

— A. Leroux, Le Devoir

l'eau chaude l'eau froide

14 ANS

"EFFRONTEMENT FEROCE!"
— C. Consulch, Naples

Un film d'André Forcier
avec Jean Lapointe
Sophie Clément et Jean-Pierre Bergeron

2e sem. **Le PARISIEN 3** 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
486 STE CATHERINE 0 866-3856

AUSSE: QUÉBEC - CHICOUTIMI - SHERBROOKE

RAJKO

Ensemble Tzigane de Hongrie

35 MUSICIENS, DANSEURS & CHANTEURS

17-18-19 MARS 20H30

Billets \$8, \$7, \$6, \$4, \$3. En vente à la Place des Arts, Montréal Trust PVM et Delibab Record Studio, 19 Prince-Arthur ouest, tél. 849-2803.
Commandes postales avec chèque, mandat à l'ordre de Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5. (pas de guichet à cette adresse)

CHARGE 935-0678 MASTER CHARGE

Groupes: tél. 935-0678

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

COURS APRES MOI QUE JE T'ATTRAPE

avec ANNIE GIRARDOT et JEAN-PIERRE MARIELLE

CHAMPLAIN 2 1.15 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.25

STE-CATHERINE - PAPIERNE 524-1665

Pierre Calvé présente le

'Clan Murphy'

du 16 au 27 mars 1977

mercredi au samedi 21h. et 23h., dimanche 20h.

À LA BOÎTE À CHANSONS

du 30 mars au 10 avril

Jérôme Lemay et Jacqueline Lemay

HÔTEL MÉRIDIEN

Complexe Desjardins, Basilaire 2

Res.: 285-1450

BEAU BEC, KOSMOS présentent

BRUCE COCKBURN

vendredi 18 mars à 8h30 et 11h \$4.50 en vente à L'ALTERNATIF et au CINÉMA 1248 BERNARD W. 277-4145

HARMONIUM l'heptade sur scène

PROCHAIN RENDEZ-VOUS...
SAMEDI 21 MAI, 20h30
AU CENTRE SPORTIF de l'université de montréal

billets en vente à: l'alternatif, somnambule cinéma outremont, 2100 edouard montpetit

une production beau bec une présentation cko

L'Office national du film présente

J.A. MARTIN photographe

Un film de Jean Beaudin avec Monique Mercure et Marcel Sabourin

Semaine 7:30, 9:30
Sam. — Dim. 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

le DAUPHIN 1 Etudiants: \$2.00

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

GRAND PRIX DU FESTIVAL DE NEW-ORLEANS

ANNIE CORDY MORT SHUMAN

RUE HAUTE

avec BERT STRUYS
un film de ANDRÉ ERNOTTE
musique de MORT SHUMAN

métro Mc GILL **CINÉMA DE PARIS** 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30
896 0. Ste Catherine 861-2996

"Sol modifie son style et (encore) s'améliore"
Roger Drouin, Le Journal de Montréal

"... Une verve particulièrement mordante... un magnifique délire verbal..."
Nathalie Petrowski, Le Devoir

"C'est génial et insoutenablement drôle"
Bruno Dostie, Le Jour

"Son envolée finale est complètement folle, énergique et démente, comme les plus belles tirades d'autrefois..."
Pierre Beaulieu, La Presse

Universol présente **SOLUNAÏQUE**

Un spectacle **AB SOLUNAÏQUE**

"LE DÉFICIENT MAÎTEAU"

du 7 fév. au 20 mars, à 20h30

Sem. \$3.50 \$4.50 \$6.50 \$7.50
Sam. \$4.50 \$5.50 \$7.50 \$8.50

En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

élysee

35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7:30, 9:30
SALLE RESNAIS

PIERRE RICHARD
LE JOUET

élysee

35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7:30, 9:30
SALLE EISENSTEIN

JANE BIRKIN
sérieux comme IC PLAISIR
en film de ROBERT BENAYOUN

cko présente en spectacle à l'Outremont

Billets (sièges res) en vente de midi à 10h00 au cinéma

OUTREMONT 1248 BERNARD W. 277-4145
Une production Beau Bec

gilles valiquette
samedi 26 mars à 7h30 \$4.

clémence desrochers
7 avril à 9h30 8-9 avril à 10h \$4.

véronique sanson
10 et 11 avril à 7h30 \$4.50 et \$5.

j.-guy moreau
14 et 15 avril à 8h30 16 av. à 7h et 10h30 \$4.50 et \$5.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Orléans
9.45 En mouvement
10.00 Voyage
10.15 Virginie
10.30 Conseil Express
11.00 Les nouvelles de l'actualité
11.30 Le comte Yoster a bien l'honneur
12.00 Skippy
12.30 Les cochueches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Le temps de vivre
4.00 Bohème
4.30 Le grenier
5.00 Sur la côte du Pacifique
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Daniel Boone
8.00 Ou taie au taie
8.30 Le travail à la chaîne
9.00 Hors série:
"Opération" (Polonais)
10.00 Consommateurs avertis
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Rellet d'un pays
11.30 Les nouvelles de l'actualité
12.00 Cinéma
"Le chagrin et la pitié: le choix" (Documentaire)
2.15 Téléjournal

CFTM 10

7.45 Horaire-Bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dede
8.30 A la bonne heure
9.00 Pour vous mesdames
10.30 Les p'tits bonshommes
11.30 Le dix vus informe
12.30 Les lampions
1.30 Cinq-mercredi
"La vengeance du shérif" (Western - Américain 1970)
3.15 Droids de parade
4.00 Patou voyage
4.30 Les cadets de la forêt
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vus informe
7.30 Chère Isabelle
8.00 A la canadienne
8.30 L'union fait la force
9.00 Hawaii 5-0
10.00 Cabaret
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.30 Ça prend un voleur
12.15 Cinéma
"Père malgré lui" (Comédie - Américain 1959)
2.00 Le dix vus informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parloirs français
13.45 Les Orléans
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Mon ami Pierrot
14.30 Parloirs français
14.45 Intermedia musical
15.30 Anthologie racine

cinéma

ATWATER I: Niveau métré Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 7.30, 9.20
ATWATER II: Niveau métré Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 7.30, 9.20
AVENUE: 1224 Ave. (Gatineau) Westmount 937-2747 "Bound for glory" 6.00, 8.35
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Farewell scarlet" 12.00, 2.30, 5.45, 8.35 et "All about sex of all nations" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00
BERRI: 1280 St-Denis 288-2155 "Un cadavre au dessert" 2.45, 6.20, 9.50 et "La rose et la fleche" 12.55, 4.25, 8.00
CARTIER: 2118 St-Catherine 866-9057 "Taxi driver" en anglais 1.00, 5.00, 9.00 en français 3.00, 7.00
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1985 (Salle I) "Un tueur dans la foule" 1.50, 5.40, 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 12.10, 3.50, 7.45 (Salle II) "Cours après moi que je t'attrape" 1.15, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25
CHEVALER: 1590 St-Denis "Eric" 2.10, 5.55, 9.40 et "L'interlude" 12.35, 4.20, 8.05
CINEMA LONGUEUE: 1 Place Longueue 677-7033 "Les poulets" 7.30 et "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 9.05
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke 358-7395 "Network" 7.00, 9.15
CINEMA 7E ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "Le locataire" 7.15 et "Face à face" 9.35
COMPLEXE DISCORDS: (Salle I) "Cria Cuevas" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, (Salle II) "Baroco" 1.00, 3.10, 5.15, 7.25, 9.35, (Salle III) "Cousin, russe" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, (Salle IV) "Mado" 1.25, 3.20, 5.15, 7.40
CREMAZIE: 861 St-Denis 288-4110 "Un tueur dans la foule" 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 7.45
D'ARCY: 1296 Brouillon E. 721-6060 (Salle Henri) "J.A. Martin Photographe" 7.30, 9.30, (Salle McLaren) "Le voyage au bout du monde" 7.30, 9.30
EISENER: 35 Milon 842-0563 (Salle Resnais) "Le juet" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein) "Seven comme un plaisir" 7.30, 9.30
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Tarzon: glorie de la jungle" 6.05, 8.45, 9.25
LORANS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10, (Salle II) "Casandra crossing" 12.25, 2.40, 5.00, 7.15, 9.35, (Salle III) "Chatter box" 1.10, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30, (Salle IV) "Little girl who lives down the lane" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (Salle V) "The Edge" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.15
MAJESTIC: 3106 Henri-Bourassa 381-6116 "Jonathan Livingston le geillard" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35
MERCER: 4246 Ste-Catherine E. 255-8224 "Un cadavre au dessert" 6.15, 9.50 et "La rose et la fleche" 9.00
MONKLAND: 5505 Monkland 488-2579 "Seven beauties" 1.00, 5.00, 9.05 et "Swept away" 3.00, 7.05
OUTREMOY: 1243 Bernard Outremont 277-1415 "Face à face" 6.30 et "F comme Fairbanks" 9.30

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaur I) Relache (Centaur II) "Sirve Bansi is Dead" de A. Fagard du mardi au samedi, 20 h. Dim. 19 h. Matinées: mercredi à 13 h et samedi à 14 h.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460 Relache
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 Hecur 866-1864 "Arlequin, valet de deux maîtres" de C. Goldoni - 14 h 30
PATRIOTE: 1474 St-Catherine E. 523-1131 "Heureux celui qui meurt de rire" de J. Barrette, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche, 21 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 00. Relache lundi et mardi.
PATRIOTE EN HAUT: "Le clan Simard" mercredi, jeudi, vendredi et dimanche, 20 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relache lundi et mardi.
LA POUTRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relache
SALLE DE CONCERT POLLOCK: 555 Sherbrooke O. 392-4501. Yorks Winds
SALLE WILFRID PELLETIER: L'orchestre symphonique de Montréal - Au pupitre Guido Ajmone - Marsen - 20 h 30
THÉÂTRE DE LA MAIN: 1585 boul. St-Laurent 845-6208 "Le dernier jour ou la vie éclatée de Perdu Tremblay" de Guy Corneau. Mardi, mercredi, jeudi, dimanche, 20 h 30. Vendredi et samedi: 19 h 30 et 22 h 00.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relache
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Sol "Le déficient maternel" 20 h 30
THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine Ouest 861-0563 "Mangeront-ils de Victor Hugo" du mardi au vendredi, 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h. Dim. 19 h 00. Relache: lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relache
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277 "Dumme Manon, sacree Sandra" de M. Tremblay - 20 h 30
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 355 rue Gifford 845-0267 "Evangeline Deusse" de Antonine Maillet du mardi au samedi, 20 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relache: lundi

SUÇO

pour un nouvel ordre économique international

Manifestations à la Galerie nationale

L'exposition Puvvis de Chavannes

Les Services éducatifs de la Galerie nationale font coïncider avec la grandiose exposition Puvvis de Chavannes qui sera présentée du 25 mars au 8 mai, une série de manifestations spéciales qui permettront au public de mieux connaître et apprécier l'oeuvre de l'artiste.

Une série de longs métrages inspirés d'oeuvres du XIXe siècle seront présentés dans l'amphithéâtre de la Galerie.

La série débutera le 26 mars à 15 h avec la *Chartreuse de Parme* de Christian Jaque d'après le roman de Stendhal, mettant en vedette Gérard Philippe; le 16 avril, *Une vie* d'Alexandre Astruc, d'après le roman de Maupassant, avec Maria Schell; le 23 avril, *Madame Bovary* de Vincent Minelli avec Jennifer Jones (en anglais); le 30 avril, *Gertrude* de René Clément, d'après *L'Assommoir* de

Zola; enfin, le 7 mai, *Camille* de George Cuckor d'après la *Dame aux Camélias* d'Alexandre Dumas, mettant en vedette Greta Garbo (en anglais).

Du 1er avril au 6 mai, tous les vendredis à 12 h 15, la Galerie présentera une série de films documentaires sur des artistes et écrivains français de la même période, dont, entre autres, Victor Hugo, De-

lacroix, Monet, Rodin, Degas, Flaubert, Zola, etc.

Un programme de conférences est également organisé par les services de la Galerie mais comprendra une seule manifestation en français, le dimanche, 1er mai à 15 h, donnée par M. Laurier Lacroix qui est assistant professeur au département des Arts visuels de l'Université Concordia. Il traitera de "Puvvis de Chavannes et la peinture murale au

Canada". En plus des conférenciers invités de l'extérieur, le personnel de la Galerie présentera 16 causeries spéciales au cours de la durée de l'exposition. Ces causeries se tiendront tant sur semaine qu'au cours des week-ends et traiteront de différents aspects particuliers et fascinants de l'exposition Puvvis de Chavannes.

Finalement une présentation audio-visuelle dont les

textes ont été préparés par Louise d'Argencourt, conservateur intérimaire de l'art européen à la Galerie Nationale et Jacques Foucart, conservateur au département des peintures du Louvre sera présentée sans interruption, au quatrième étage, durant les heures d'ouverture de la Galerie tout au long de l'exposition.

Le catalogue de l'exposition Puvvis de Chavannes, en version française ou anglaise (\$9.95) ainsi que le Calendrier des événements spéciaux sont disponibles à la Librairie du musée ou par le poste, aux Musées nationaux du Canada, Division du marketing, Ottawa, Ontario, K1A 0M8.

Carrières et Professions

Société d'énergie de la Baie James

OPÉRATEUR DE CENTRALE DIÉSEL

NATURE DU TRAVAIL:

Conduit des groupes électrogènes diesel servant à produire du courant électrique et fait fonctionner le tableau de distribution de la centrale pour répartir la production, selon la capacité des génératrices et les variations de la demande.

TÂCHES TYPES:

- Fait les manoeuvres de synchronisation.
- Surveille continuellement l'appareillage électrique et mécanique;
- Détermine et accomplit les séquences de manoeuvres pour isoler ou mettre sous ou hors tension, l'appareillage électrique et les circuits.
- Peut effectuer diverses tâches courantes d'entretien et de nettoyage.

EXIGENCES NORMALES:

- Formation de niveau secondaire ou l'équivalent.
- Posséder certaines expériences en mécanique et certaines connaissances de base en électricité.
- De un à deux ans d'expérience dans l'exploitation de centrale diesel.

TRADUCTEUR ou TRADUCTRICE

Domaine Médico-Pharmaceutique

La Compagnie:

Le Groupe canadien de Compagnies Wellcome affilié à la Fondation Wellcome, une organisation internationale à caractère unique.

Le Poste:

Le candidat choisi relèvera du Service de Commercialisation du Groupe de Compagnies. Il traduira principalement de l'anglais au français des textes provenant des différents services du Groupe et touchant aux domaines médical, pharmaceutique, commercial et publicitaires.

Les Qualifications:

Un brevet général ou spécialisé en traduction ou l'équivalent. Quelques années d'expérience en traduction médico-pharmaceutique. Le salaire dépendra des qualifications et de l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Mme I. Miller
Officier du personnel
BURROUGHS WELLCOME LTD.
C.P. 500
Lachine, Québec
H8S 1B1

Projet Baie James
Spécialiste en mécanique des sols
Poste à Montréal

Le poste relève du Chef de service Géologie et Mécanique des sols et consiste à:

- Analyser les données d'exploration géotechnique;
- Participer à la définition des critères de conception des digues et barrages;
- Superviser la conception des digues et barrages;
- Superviser l'instrumentation nécessaire à l'étude du comportement des ouvrages;
- Définir la qualité et les méthodes de mise en place des matériaux;
- Superviser la préparation des plans et devis techniques;
- Superviser les études de stabilité des berges, des excavations et des remblais.

Exigences:

- Ingénieur possédant une maîtrise en mécanique des sols ou l'équivalent;
- Minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine hydroélectrique appliquée à la conception de digues et barrages;
- Connaissance du français parlé et écrit.

Salaire:

- Selon les normes en vigueur à la Société d'énergie de la Baie James.

Veillez faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae au service de recrutement à l'attention de John Penny.

LALONDE, VALOIS LAMARRE, VALOIS & ASSOCIÉS, INC.
EXPERTS-CONSEILS CONSULTANTS GROUPE LAVALIN

1130 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3A 2R5 Tél. (514) 288-1740

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

Nous recherchons un

DIRECTEUR DE LA PLANIFICATION

La personne dynamique qui sera recrutée, devra sous l'autorité du directeur général, PLANIFIER, COORDONNER et CONTRÔLER les activités en matière de planification et de programmation des services sociaux et de santé de l'Outaouais.

Le défi consiste à assurer la réalisation de RECHERCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SOCIO-SANITAIRE pour notre région et à assurer L'ANALYSE et L'IDENTIFICATION des besoins en services de santé et en services sociaux. De plus, il faudra assurer L'ÉLABORATION DE PLANS QUINQUENNAUX reliés aux services de santé et aux services sociaux.

Cette personne sera appelée à travailler en étroite collaboration avec les établissements du réseau d'affaires sociales soit pour SUSCITER LA MISE EN COMMUN de services et de programmes, soit pour CONSEILLER les établissements dans leurs programmes et services.

Ce cadre supérieur devra OPÉRATIONNALISER LA DÉCENTRALISATION amorcée par le ministère des Affaires sociales vers le Conseil de la Santé et des Services Sociaux.

Vous détenez un DIPLÔME UNIVERSITAIRE en gestion, en économique, en planification régionale ou dans une discipline connexe, vous avez une EXPÉRIENCE dans le domaine de la santé et des services sociaux, vous aimez TRAVAILLER EN ÉQUIPE, vous avez une facilité à CONCEVOIR et COMMUNIQUER, c'est vous que nous cherchons. Vous avez un excellent emploi et vous ne songez pas à le quitter, nous vous offrons vraiment un DÉFI nouveau.

Vous avez au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle et deux (2) ans d'expérience de gestion et vous gagnez actuellement environ \$25,000.00, nous attendons votre curriculum vitae pour le 25 mars 1977.

FAIRE PARVENIR LE TOUT À:

Jean-Bernard Gindon
Directeur Général
CSSSO
4, rue Georges-Bilodeau
Hull, (P.Q.)
J8Z 1V2

HYDRO-QUÉBEC

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEUR

CONCOURS: 77-0511-03-J-1

Fonctions:

- Participer à la conception des programmes d'ordinateur pour l'exploitation des centrales et des barrages en période de crue et suivre l'exploitation effective des aménagements avant et durant cette période.
- Collaborer à la conception et à la réalisation des études hydrauliques requises pour l'exploitation des centrales et des barrages.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder une certaine expérience dans le domaine de l'hydraulique et de l'hydrologie.
- Avoir une bonne connaissance de l'informatique.

Lieu de travail: Montréal.

INGÉNIEUR (MÉCANIQUE)

CONCOURS: 77-0519-03-J-1

Fonctions:

- Collaborer avec l'ingénieur et le surintendant de la section mécanique à la détermination des moyens nécessaires à la réalisation des travaux.
- Collaborer avec le groupe de l'ingénieur-Planification et Coûts à la préparation des estimations des mandats approuvés.
- Participer à la préparation des programmes détaillés des travaux.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur en mécanique et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Posséder une certaine expérience de grands chantiers de construction.

Lieu de travail: Gentilly II

INGÉNIEUR

CONCOURS: 77-0517-03-J-1

Fonctions:

- Préparer au besoin, les estimations du coût de tous les projets entrepris par la Direction.

N.B. Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible avant le 29 mars 1977 en mentionnant leur numéro d'assurance sociale ainsi que le numéro du concours sur le curriculum vitae.

Collège de Sherbrooke

Directeur des services pédagogiques

Attributions:

Le Directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique aide pédagogique individuelle, recherche et expérimentation, techniques audiovisuelles, éducation des adultes, centres de documentation (bibliothèque et audiovisuelle), secteurs d'enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

Critères d'admissibilité:

a) formation globale

- formation universitaire ou l'équivalent
- expérience minimale de 2 ans dans un domaine connexe
- réalisation et participation active à des projets
- prise en charge de responsabilités avec succès au minimum deux (2) ans

b) préparation spécifique

- compétence pédagogique
- enseignement (expérience)
- direction d'école
- administration scolaire
- recherche ou expérimentation
- syndicalisme et/ou relations de travail.

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) par ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 28 mars 1977 inclusivement au:

Secrétaire général
Collège de Sherbrooke
475, rue Parc
Sherbrooke, Qué.
J1H 5M7

Concours: 09-03-77

Les sans travail de 65 ans pourraient avoir leur dû

La Commission des services juridiques du Québec demande à la Commission d'assurance-chômage de mettre fin aux procédures judiciaires à l'égard des chômeurs âgés et de reconnaître enfin ses responsabilités envers cette clientèle.

S'appuyant sur trois jugements, deux rendus par des conseils arbitraux et un rendu par un juge arbitre, les avocats de l'aide juridique estiment que la CAC ne peut plus justifier en droit les coupures qu'elle a imposées aux prestataires ayant atteint l'âge de 65 ans avant janvier 1976, date à laquelle les modifications à la Loi d'assurance-chômage sont entrées en vigueur.

Rappelons que ces modifications avaient pour effet de priver les sans-travail âgés de 65 ans et plus de leurs prestations d'assurance-chômage. En l'absence de précisions dans la loi à l'égard des chômeurs ayant cet âge avant janvier 1976, la CAC avait aussi exclu ces prestataires en dépit de leur droit aux prestations.

Un conseil arbitral et un juge arbitre devaient renverser cette directive de la CAC sur l'initiative des avocats de l'aide juridique, lesquels avaient fait valoir la notion des droits acquis. Les jugements ont reconnu que les nouvelles dispositions de la loi ne pouvaient avoir un effet rétroactif. Aussi, en février dernier, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration annonçait-il que la CAC verserait à au moins 14.000 prestataires âgés une somme pouvant atteindre \$20 millions.

Mais la bataille judiciaire ne devait pas en finir là. Sur les conseils des agents de la CAC, un grand nombre de prestataires lésés s'en étaient remis à la Régie des rentes du Québec, ce qui les rendait inéligibles aux prestations de la CAC. Tout au plus, la CAC offrait-elle de payer ses clients pour la période entre l'exclusion et le droit aux rentes de la Régie.

Nouvelle contestation devant un conseil arbitral sous l'initiative des avocats du Service juridique et communautaire de Pointe Saint-Charles et

de la Petite Bourgogne, contestation qui devait mener, le 4 mars dernier, à un autre jugement favorable. Cette fois, la contestation faisait valoir que les prestataires ne pouvaient être tenus responsables des erreurs de la CAC et ne pouvaient subir les exclusions prévues dans des articles de la loi abrogés en même temps que les nouvelles dispositions entraient en vigueur.

"La Commission des services juridiques croit qu'il est temps de mettre fin à cette bataille judiciaire et recommande à la Commission d'assurance-chômage d'appliquer à tous ses assurés canadiens l'interprétation donnée à la loi d'assurance-chômage par son conseil arbitral".

Il est peu probable que la CAC se rende à cette requête. En effet, un porte-parole de la CAC à Montréal, M. Roch Richard, a déclaré au DEVOIR que le processus de recours en appel auprès d'un juge arbitre allait s'engager, la CAC disposant, semble-t-il, de autres jugements arbitraux favorables à son égard.

Pilon ne s'en laisse pas imposer

par André Tardif

Se qualifiant de "révolutionnaire tranquille" qui n'aura de cesse que le jour où plus aucun Québécois ne sera obligé de quêter pour vivre, Jean Pilon se moque, entre deux visites en cour, des accusations dont sont l'objet deux des organismes qu'il a fondés, l'Aide aux sinistrés et la Maison du citoyen, dans le quartier Saint-Henri.

Dans un manifeste récent, les Robins, organisme clandestin mis sur pied par Pilon dans le but de venir en aide bénévolement aux assistés sociaux victimes d'une coupure de gaz ou d'électricité, accusaient les deux centres de dépannage de fausses représentations en vendant des objets qui leur étaient donnés, au lieu de les remettre gratuitement.

"Cette attaque n'est pas l'oeuvre des Robins mais de deux gars en particulier, des "crottes" qui ont déjà travaillé à l'Aide et que j'avais dû expulser parce que nous les avions pris en flagrant délit de vol d'objets qu'ils étaient chargés d'aller chercher chez des donateurs", a dit Pilon hier au cours d'une conférence de presse.

"Une attaque personnelle ne me fait rien du tout, j'y suis habitué. Mais là où ça fait mal, c'est quand on laisse planer des doutes sans porter d'accusations directes contre l'Aide aux sinistrés, dont je me suis détaché en novembre dernier après son

incorporation comme société à but non lucratif, parce que mon association avec elle lui était devenue un handicap".

Pilon doit répondre, aujourd'hui en cour, d'une accusation d'avoir dirigé illégalement durant trois ans l'Aide aux sinistrés, un centre de dépannage au 2725 ouest, rue Notre-Dame ou l'on vend à très bas prix des vêtements et de la nourriture à ceux qui sont dans le besoin. Vendredi, il retourne en cour afin de connaître son jugement à la suite d'une accusation de fraude dans le cadre de ses activités.

En janvier dernier, Pilon lançait la Maison du citoyen, un centre de dépannage du meuble au 4811 ouest, Notre-Dame, où l'on vend toutes sortes d'objets ménagers à compter de 25 cents jusqu'à \$5 (pour un réfrigérateur ou un poêle à bois).

"Nous vendons ces meubles qu'on nous a donnés à des prix ridiculement bas, juste ce qu'il faut pour payer le coût du transport. Il nous arrive d'en donner quand après enquête, nous découvrons que tous les recours légaux ont été épuisés, et il nous arrive d'en prêter à des citoyens sinistrés qui ne pourront s'en racheter d'autres avant quelques mois à cause des délais de remboursement des assurances. Mais nous ne sommes pas une oeuvre de charité".

Il a expliqué que ce principe d'administration valait aussi pour l'Aide aux sinistrés, qu'il en avait toujours été ainsi et qu'il n'avait pas peur de l'enquête récla-

mée par les Robins, par l'entremise du POPIR (Projet d'organisation populaire et information regroupement), auprès du ministère provincial des Consommateurs.

Des représentants des Robins et du POPIR ont confirmé, au cours de la rencontre, qu'ils n'avaient jamais été consultés par qui que ce soit au sujet du manifeste publié en leur nom.

"On accuse l'Aide de revendre le linge qu'on vous donne", a précisé Normand Robert, qui dirige le centre depuis le départ de Pilon. "En effet, 75% du linge que nous recueillons est inutilisable et nous le revendons en ballots à deux cents le livre afin de faire nos frais. Pour ce qui est des articles encore bons, nous les revendons au centre et, en cas de besoin urgent, nous les donnons tout simplement".



Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 février 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MASTER CHART VISUAL SYSTEMS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ème jour de mars 1977, sous le numéro 2763277. Ce 14ème jour de mars, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 janvier, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VALLEYFIELD STEEL SUPPLIES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Beauharnois, Qué. le 14ème jour de mars 1977, sous le numéro 161456. Ce 14ème jour de mars, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-14-000774-778
Aux héritiers légaux de feu DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL, en son vivant veuve de feu PHILIP HASTIE, domiciliée et résidant au 1950 rue Compaugh, dans la Cité de St-Laurent, en la Province de Québec, Canada et/ou aux légataires nommés en vertu de son Dernier Testament daté le 28ème jour de mars 1967 qui a été dûment vérifié dans la Cour Supérieure, District de Montréal, le 1er jour d'octobre 1975 sous le no 14-003262-755 des dossiers de ladite Cour.

PRENEZ AVIS que DAME LORNA JEAN BROADWAY, épouse séparée de biens de PATRICK ESTRIDGE, domiciliée et résidant au 7574 Cariboo Road, dans la Ville de Burnaby, dans la Province de Colombie-Britannique, présentera une Requête devant la Division de Pratique de la Cour Supérieure (chambre 216), Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

KIBRANS & GUY
Procureurs de la Requête

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DORCON BUILDING MAINTENANCE LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8ème jour de novembre 1976, sous le numéro 2768388. Ce 11ème jour de mars 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que JACKSON, MACINTYRE, SMITH ASSOCIATES INC. compagnie incorporée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives, Québec la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies de Québec. Montréal, 11 février 1977.

ALEXANDER I. POLIGER, C.R.
Procureur de la Compagnie
10 St-Jacques ouest
Montréal, P.Q.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-067380-778
DAME GEORGETTE GOUILLÉ

Requérante
JEAN-LOUIS MALETTE, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Ma Robert Monette, avocat
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 octobre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MURSA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ème jour de novembre 1976, sous le numéro 2768388. Ce 11ème jour de mars 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: VIANEY DEPATTE, Vendeur
369 Avenue P.H. Landry,
St-Gabriel de Brandon, Québec

AVIS DE LA PREMIERE
ASSEMBLEE DES CREANCIERS
AVIS est par les présentes donné que VIANEY DEPATTE a fait cession de ses biens le 10ème jour de mars 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31ème jour de mars 1977, à une heure trente (1:30), de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, 409 rue Notre-Dame, 2ème étage à Joliette.

Le 14 mars 1977
C.A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320,
Montréal, Québec, Tél.: 382-6141.

COUR SUPÉRIEURE
NO. 05-003498-779
JEAN BRUNET

Partie demanderesse
SANDOR KELE -vs-
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur SANDOR KELE d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation de comparution et d'avis a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

MES ST-GERMAIN MARCHAND & JASMIN, avocats
507 Place d'Armes suite 1900
Montréal

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 12-065384-764
DAME JOSSELINE GAUBERT, résidant et domiciliée au 5410 rue Bélanger, app. 18, dans le cité et district de Montréal.

Requérante
M. SERGE MOREAU, présentement de domicile inconnu.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé SERGE MOREAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

LABELLE CHARBONNEAU BUSHEY & LAPORTE
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105
Montréal, (QUÉBEC)

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MACHINERIE L. PIEREDER LTEE - L. PIEREDER MACHINERY LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 10ème jour de MARS 1977, sous le numéro 2763720. Ce 11ème jour de mars, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: CANDISCO INC.
Corps politique légalement constitué
ayant sa principale place d'affaires
au: 135 est, rue Sherbrooke,
séries 902-903,
Montréal, Québec

AVIS DE LA PREMIERE
ASSEMBLEE DES CREANCIERS
AVIS est par les présentes donné que CANDISCO INC., la compagnie débiteuse, a fait cession de ses biens le 4ème jour de mars 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ème jour de mars 1977, à onze heures (11:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 14 mars 1977
C.A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320,
Montréal, Québec, Tél.: 382-6141.

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-06613-773
DAME JUDY PARENT, commis de bureau, femme contractuellement séparée de biens de John Thompson, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5910 avenue Coolbrook.

Requérante
JOHN THOMPSON, contracteur, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JOHN THOMPSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-769
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 février, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS G & E INC. - G & E Imports Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ème jour de mars 1977, sous le numéro 2762144. Ce 3ème jour de mars, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que CHRISTIAN DYER (CANADA) INC., une compagnie incorporée sous la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Cooperatives et Institutions financières, dans le but d'abandonner sa charte provinciale.

Montréal, le 14 mars 1977
GREENBLATT, GODINSKY, RESIN,
UDITSKY & GASCO
Avocats de la Requête

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06613-773
DAME JUDY PARENT, commis de bureau, femme contractuellement séparée de biens de John Thompson, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5910 avenue Coolbrook.

Requérante
JOHN THOMPSON, contracteur, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JOHN THOMPSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour d'avril 1977, à 9 h 30 heures du matin ou aussitôt après que conseil pourra être entendu aux fins de se faire nommer Exécuteur de la succession de la défunte DAME MARION ELIZABETH JANET PAUL HASTIE, MONTREAL, ce 8ème jour de mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6555 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-06603-778
DAME ADELIN (ADLYN) OREGGIO, aide-infirmière, femme séparée de biens de Nathaniel Gordon, des cités et district de Montréal, résidant et domiciliée au 5350 avenue Victoria, app. 1A.

Requérante
NATHANIEL GORDON, gentilhomme, des lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NATHANIEL GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, Canada, pour audition et adjudication, jeudi le 28ème jour

Les Expos présenteront en 77 une équipe transformée, rajeunie et spectaculaire

par Robert Lacas, collaboration spéciale

DAYTONA CITY — A mi-chemin du camp d'entraînement et à moins d'un mois de l'ouverture de la saison, le 9 avril prochain contre les Phillies à Philadelphie, l'édition 1977 des Expos de Montréal se présente davantage de jour en jour. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les amateurs qui se rendront au stade Olympique verront à l'œuvre une formation transformée, rajeunie et beaucoup plus spectaculaire que l'an passé alors que l'équipe avait connu la pire fiche de son histoire (et des majeures) avec un dossier de 55 victoires et 107 défaites.

L'arrivée de Dick Williams à la barre des Expos et l'addition de joueurs tels Tony Perez et Dave Cash ont déjà

contribué à changer la physionomie de l'équipe.

A l'exception de Tony Perez (au 1er but), Tim Lincecum (à l'arrêt-court) et Dave Cash (au 2ème coussin) qui sont assurés d'un poste, la lutte sera vive et intéressante jusqu'à la fin aux autres positions. Ainsi, au troisième but, Larry Parrish devrait normalement mériter le poste mais Pete MacKinnan pourrait lui être préféré s'il poursuit son beau travail à l'entraînement. MacKinnan a, de plus, l'avantage de pouvoir évoluer au 2ème but où il peut être un substitut adéquat.

Chez les voltigeurs, un nom à retenir: Ellis Valentine. Ce jeune joueur de 23 ans ne cesse d'impressionner et, selon Williams, il est déjà assuré

de son poste. Valentine possède puissance et rapidité et il devrait être, avec Perez, l'un des meilleurs frappeurs cette saison. Valentine évoluera probablement au champ droit. Au centre, la lutte se fera entre Jerry White, Bombo Rivera et Sam Mejias. White a démontré de belles aptitudes l'an dernier mais Mejias est celui qui s'affirme le plus actuellement. Mejias, acquis des Cardinals de St-Louis, connaît beaucoup de succès au bâton et sa grande rapidité sur les sentiers pourrait lui assurer le poste.

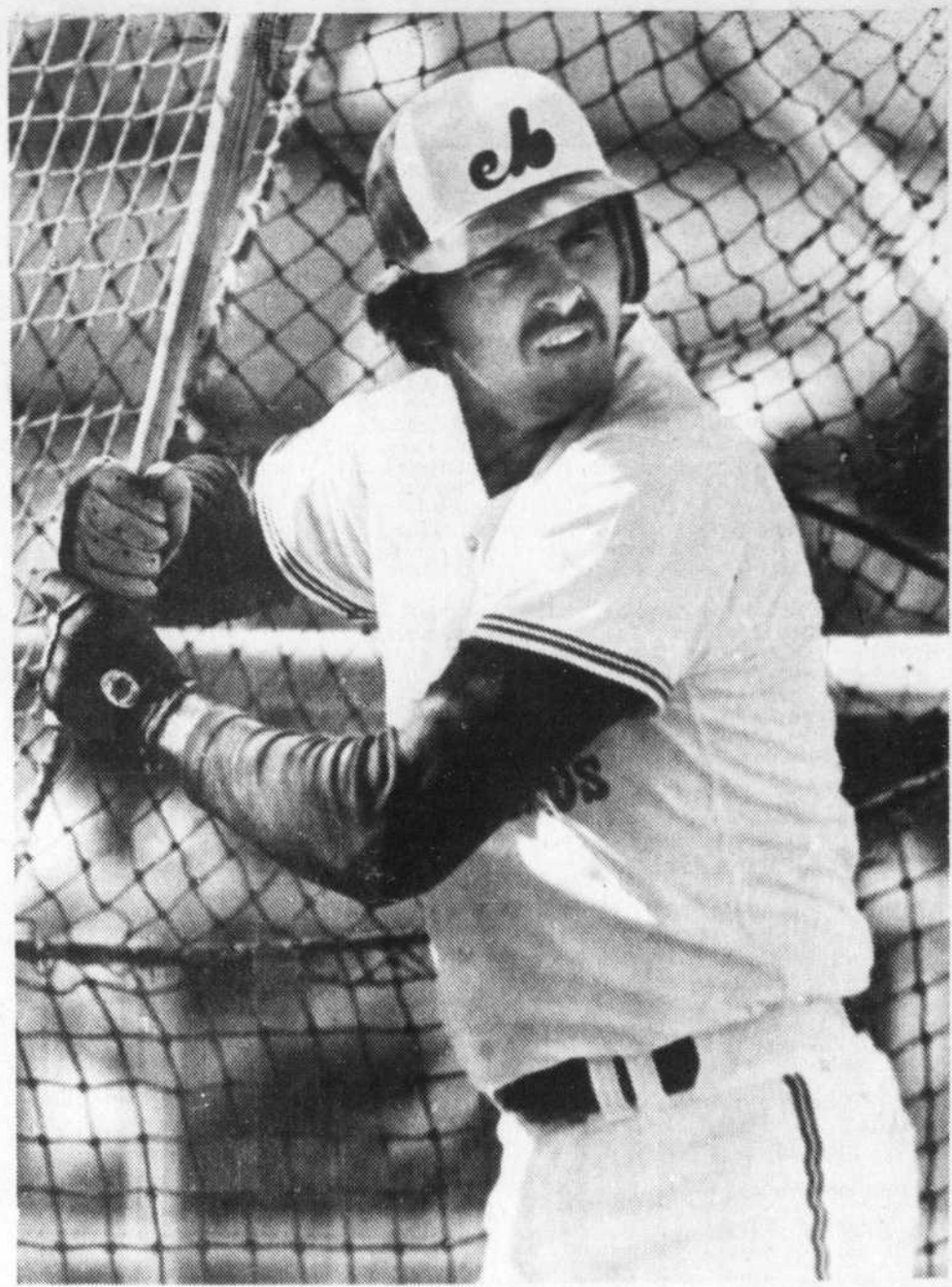
Au champ gauche, Del Unser, Andre Dawson et Warren Cromartie se disputent le poste. Aucun des trois joueurs en question ne semble avoir un avantage et Williams aura

un choix difficile à faire. Dawson, s'il connaît autant de succès qu'à Denver l'an dernier, pourrait faciliter la tâche du gérant des Expos. Ce dernier peut également compter sur des réservistes expérimentés en Earl Williams, Mike Jorgensen et le jeune Gary Roenicke.

Chez les receveurs, le dilemme reste entier. Déjà Gary Carter et Barry Foote ont déclaré qu'ils voulaient jouer régulièrement. Foote préférerait même être échangé plutôt que d'agir comme réserviste. Charlie Fox, le directeur-gérant du club, tente toujours de bécoter un échange impliquant Foote mais jusqu'ici, aucune entente n'est intervenue. Carter, s'il évite les blessures, devrait connaître une bonne saison.

Le personnel des lanceurs des Expos constituait l'an dernier le point faible des Expos.

Cette année, avec le départ de Woody Fryman et Dale Murray, échangés aux Reds au cours de la morte saison, les lanceurs demeurent encore un gros point d'interrogation. Jim Brewer, le nouvel instructeur des lanceurs des Expos, est d'avis que Steve Rogers et Don Stanhouse (les deux seuls lanceurs partants assurés de leur poste) devraient connaître une bonne saison. L'addition de Will McEaney et du gaucher Jackie Brown (ce dernier acquis des Indiens de Cleveland) pourraient compenser la perte de Fryman. Dennis



Larry Parrish a ajouté à ses chances de mériter le poste de troisième-but en obtenant trois coups sûrs dans la victoire de 5-2 des Expos sur les Reds de Cincinnati.

Plusieurs records sont à la portée du Canadien

A moins de trois semaines de la fin de la saison régulière de la Ligue nationale de hockey, le Canadien de Montréal a de bonnes chances d'améliorer quelques records du circuit Campbell, d'autant plus qu'en huit parties, il sera opposé à deux reprises aux Red Wings de Detroit et aux Capitals de Washington, son seul match difficile étant celui de lundi prochain contre les Bruins de Boston.

Le Tricolore, qui a déjà 117 points, devrait battre son propre record de 127 points établi au cours de la saison 1975-76 et, avec 53 victoires en mains, il pourrait battre son record de 58 qui date de la même saison puis, avec huit défaites, celui de 11 revers qui constitue le record de la ligue pour le plus petit nombre de revers en une saison de 80 par-

ties et qui lui appartient depuis la saison 1975-76.

Par ailleurs, avec 345 buts, il pourrait améliorer sa marque de 374 qui date de la saison 1974-75, mais plus difficilement mettre à mal le record absolu de 399 buts en 78 matches établi par les Bruins de Boston lors de la saison 1970-71.

TOKYO (Reuter) — Les rencontres du groupe C des championnats du monde de hockey sur glace en 1979 pourraient avoir lieu en Chine, a déclaré hier M. G. Sabetzki, président de la fédération internationale de hockey sur glace.

M. Sabetzki était arrivé la veille de Pékin où des dirigeants sportifs chinois lui ont dit que la Chine serait intéressée

de participer à l'organisation des prochains championnats sans toutefois faire des propositions précises.

Il a également indiqué que Singapour, la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande étaient désireux d'adhérer à la fédération internationale. Leurs candidatures seront étudiées à l'occasion d'une réunion à Vienne au mois d'avril.

Perez déjà leader

DAYTONA CITY — Au moment où il fut échangé aux Expos de Montréal au cours de l'hiver, Tony Perez avait déclaré qu'il quittait à regret les Reds de Cincinnati, l'équipe pour laquelle il avait évolué pendant 12 saisons. Mais il devait ajouter: "Il me reste encore quelques bonnes saisons devant moi, et j'aimerais bien contribuer à la cause des Expos". Perez a tenu parole et sa seule présence au camp d'entraînement des Expos a transformé l'équipe. "Tony est un joueur extraordinaire et il sera notre leader," confiait Dick Williams lors d'un exercice de son équipe.

Il ne fait aucun doute que Perez s'est gagné l'admiration des amateurs québécois en vacances à Daytona. Il fallait voir l'accueil dont il a été l'objet hier après avoir frappé un formidable coup de quatre buts. Un accueil digne de Mac Jones ou de Rusty Staub Perez devrait vite devenir l'idole des Montréalais et l'atmosphère chaleureuse du stade Olympique lui fera vite oublier la ville de Cincinnati.

Robinson déjà doyen

TUCSON, Arizona (AP) — Frank Robinson, qui a fait ses débuts comme gérant dans la Ligue américaine de baseball il y a seulement deux ans, est maintenant considéré comme un des doyens du circuit, seuls, Earl Weaver, des Orioles de Baltimore, et Ralph Houk, des Tigers de Detroit, ayant plus d'ancienneté que lui.

Robinson, premier gérant noir d'un club du baseball majeur, a dit qu'il préférerait ne pas penser à cette situation, ajoutant que dans ce métier, il ne fallait dormir que d'un oeil et avoir sa valise toujours prête.

Il a également dit que le manque de sécurité de cette

profession éloignait un grand nombre de candidats de valeur.

Robinson, qui entamera sa troisième saison avec les Indiens, a poursuivi en disant qu'il lui avait fallu s'habituer à vivre dans une situation où tout le crédit va aux joueurs quand le club gagne et tout le blâme au gérant quand il perd.

Parlant de son équipe, il a exprimé l'avis que la saison 1976, qu'elle avait finie avec 81 victoires et 78 défaites, sa première avec une moyenne supérieure à .500 depuis 1968, avait marqué un tournant en mettant fin au complexe de perdant qui semblait avoir atteint ses joueurs.

Blair est un autre lanceur sur qui Brewer fonde de grands espoirs. Les jeunes Gerald Hannahs (25 ans), Joe Kerri-gan (25 ans), Larry Landreth (22 ans) et le Canadien Bill Atkinson (23 ans) sont tous des joueurs prometteurs, qui manquent toutefois d'expérience.

En résumé, une équipe jeune et rapide. Des joueurs motivés, un nouvel esprit d'équipe et du jeu spectaculaire. Voilà ce que l'édition 1977 des Expos nous réserve pour cette saison.

A L'ENTRAÎNEMENT — Devant une foule record de plus de 4.000 spectateurs enthousiastes, les Expos, conduits à l'attaque par Tony Perez et Warren Cromartie, ont défait les champions de l'an dernier, les puissants Reds de Cincinnati par le compte de 5 à 2. Les Expos ont frappé 11 coups sûrs contre six seulement pour les Reds.

Larry Parrish, qui semble avoir mérité le poste au troisième but, a excellé à l'attaque avec trois coups sûrs, tout comme Cromartie. Perez, de

son côté, a frappé un solide circuit à plus de 350 pieds du marbre. "Ce fut pour moi une étrange sensation de cogner un circuit contre mes anciens coéquipiers," a déclaré Perez après la joute.

Les Expos ont maintenant une fiche de trois victoires contre deux défaites après cinq joutes hors-concours. Ils affrontent aujourd'hui les Phillies de Philadelphie.

Supérieurs à la défensive, notamment à l'avant-champ, supérieurs également à l'offensive avec Perez, Cash, Valentine et Carter, les Expos offrent un calibre de jeu amélioré. Il reste à savoir si l'atmosphère du stade olympique suffira pour inspirer ses porteurs-coueurs. L'objectif de 81 victoires est encore bien loin.

le bridge

Main difficile et agréable à jouer

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

NORD
♦ V 96
♥ 842
♦ A 64
♦ RD V 5

OUEST
♦ RD 3
♥ V 753
♦ R 82
♦ 862

EST
♦ 8542
♥ R 96
♦ V 1097
♦ 104

SUD
♦ A 107
♥ AD 10
♦ D 53
♦ A 973

Les enchères:
Sud Ovest Nord Est
ISA passe 3SA passe
passe passe

Entame: le 3 de coeur par Ovest.

Cette donne représente un jeu de 3 sans-atout où le déclarant doit absolument réfléchir et étudier la structure de chacune des suites qui présentent les 2 mains. Il ne doit pas jouer la deuxième carte avant d'avoir trouvé la technique qui lui donnera 9 levées.

L'entame du 3 de coeur par Ovest reçu le Roi du joueur Est et Sud remporta la levée avec son As. Cette couleur présentait une fourchette bien définie D-10 qui gagnait deux levées si Ovest jouait de nouveau 1 coeur.

La couleur carreau se prêtait à une impasse indirecte dont le profit assuré viendrait d'un retour du joueur Ovest dans cette couleur. La couleur pique se présentait avec des

cartes disposées à une impasse double ou répétée deux fois.

Le déclarant trouve que son jeu contient 8 levées gagnantes; il n'a besoin que de l'appart d'une levée pour accomplir son contrat. La couleur trèfle comprenant 4 honneurs est la seule qui ne contient pas de séquence brisée. Selon le plan idéal, elle doit être éliminée d'abord afin que le joueur Ovest prenant la main ne puisse se replier dans cette couleur et ainsi esquiver la mauvaise fortune d'avoir à jouer une carte à l'avantage du déclarant.

Quelques joueurs tout de même ont cru bon de garder les honneurs de trèfle du mort comme entrées afin de tenter par 2 fois les impasses du pique et ils perdirent leur contrat car, Ovest retourna trèfle ce qui ne donna aucun avantage à Sud. D'autres joueurs se servirent du trèfle pour placer la main au mort et tenter l'impasse indirecte de la Dame de carreau. La Dame fut perdue ainsi qu'un autre carreau. Ces deux méthodes ne peuvent pas fournir une levée additionnelle qui donne le contrat et elles conduisent à sa perte.

Le mécanisme du jeu est un renvoi et il faut d'abord jouer 3 trèfles afin que le joueur Ovest soit absolument forcé de faire un retour en une des trois autres couleurs. Et après le jeu des trèfles, la couleur à jouer est le pique en tentant une impasse. Ovest prend la main avec sa Dame et se voit entouré de toutes parts d'une disposition de cartes présentant 3 fourchettes ou séquences brisées et le retour d'Ovest vers une quelconque de ces 3 couleurs donne toujours l'avantage d'une levée au déclarant et son contrat.

hockey

Ligue Nationale

Lundi

Montréal 3, Los Angeles 0

Hier soir

Pittsburgh à Atlanta

Cleveland à Washington

Toronto à St-Louis

Detroit à Vancouver

Ce soir

Montréal à Minnesota

Philadelphie à Rangers NY

Islanders NY à Chicago

St-Louis à Pittsburgh

Toronto à Colorado

Buffalo à Cleveland

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

b p pts

Lafleur, Mil 51 71 122

Dionne, LA 43 63 106

Shutt, Mil 54 40 94

Perreault, Buf 33 52 85

Young, Min 26 59 85

MacLeish, Phe 41 39 80

McNab, Bos 36 44 80

Ratelle, Bos 29 51 80

McDonald, Tor 40 39 79

Sittler, Tor 31 48 79

Association Mondiale

Hier soir

Calgary à Indianapolis

Edmonton à Winnipeg

Québec à Houston

Cincinnati à Birmingham

Phoenix à San Diego

Ce soir

Calgary à Cincinnati

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

b p pts

Cloutier, Qué 55 61 116

Hedberg, Wpg 58 48 106

Florek, Pho 40 64 104

Tardif, Qué 46 56 102

C. Bordeleau, Qué 31 71 102

Leduc, Cin 45 52 97

Nilsson, Wpg 32 64 96

Stoughton, Cin 40 46 86

Lacroix, SD 25 61 86

Sobchuk, Cin 39 46 85

Ligue Majeure

du Québec

Lundi

Québec 8, Sorel 2

Laval 8, Chicoutimi 3

Sherbrooke 10, Shawinigan 3

Hier soir

Trois-Rivières à Hull

Sherbrooke à Shawinigan

Chicoutimi à Montréal

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	70	43	15	12	281	185	98
ISLANDERS NY	71	42	19	10	251	173	94
ATLANTA	70	29	30	11	225	232	69
RANGERS NY	71	25	33	13	241	174	63

Section Connie Smythe

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
ST-LOUIS	69	29	32	8	201	228	66
CHICAGO	71	23	38	10	215	267	56
MINNESOTA	70	19	34	17	213	271	55
VANCOUVER	71	22	40	9	197	259	53
COLORADO	70	19	39	12	198	260	50

Section Charles Adams

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
BUFFALO	70	43	21	6	260	191	92
BOSTON	71	42	21	8	273	212	92
TORONTO	70	31	28	11	268	243	73
CLEVELAND	68	21	37	10	199	245	52

Section James Norris

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	72	53	8	11	345	163	117
PITTSBURGH	71	30	28	13	211	220	73
LOS ANGELES	71	28	29	14	231	211	70
WASHINGTON	71	19	38	14	188	273	52
DETROIT	69	16	44	9	171	261	41

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	68	40	26	2	297	249	82
CINCINNATI	68	35	30	3	309	252	73
INDIANAPOLIS	69	30	32	7	229	256	67
N-ANGLETERRE	72	29	37	6	236	263	64
BIRMINGHAM	70	27	40	3	245	265	57

Section Ouest

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
HOUSTON	68	42	20	6	272	194	90
WINNIEPEG	68	38	28	2	307	245	78
SAN DIEGO	69	33	33	3	227	245	69
CALGARY	66	28	33	5	206	224	61
EDMONTON	70	28	39	3	200	261	59
PHOENIX	68	26	39	3	237	318	55

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	70	40	20	10	370	279	90
CHICOUTIMI	69	40	22	7	383	336	87
TROIS-RIVIÈRES	69	37	22	10	421	331	84
SHAWINIGAN	69	18	39	12	256	335	48
SOREL	69	17	47	5	300	421	39

Section Ouest

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
SHERBROOKE	69	39	20	10	375	299	88
CORNWALL	70	36	24	10	333	279	82
LAVAL	70	25	34	11	319	355	61
MONTREAL	69	25	36	8	290	355	58
HULL	68	23	36	9	265	322	55

Le "cirque blanc" atterrit en Norvège

par Patrick Lang

VOSS (Reuter) — Après un long et fatigant voyage depuis Reno via Seattle, les principaux acteurs de la coupe du monde de ski masculine sont arrivés dans la station norvégienne de Voss.

Beaucoup d'entre eux connaissent déjà la petite cité lacustre, pour y être venus en 1974 et même en 1970.

Cette année-là, les Norvégiens avaient organisé la finale de la coupe du monde qui vit triompher l'Autrichien Karl Schranz et la Française Michèle Jacot.

En 1974, ce furent les Italiens Piero Gros et Gustavo Thoeni qui, confrontés dans une lutte fratricide pour la conquête du globe de cristal, avaient triomphé sur le sol norvégien tandis qu'Ingemar Stenmark, le phénomène spécialiste suédois du slalom, enlevait ses premières places d'honneur.

Les champions de la "squadra azzurra" ne dominent plus la scène internationale comme il y a trois ans, leur position ayant été dynamitée par les coups portés par la Scandinave.

Dans le slalom géant disputé vendredi et le slalom prévu sa-

medi, Stenmark pourrait même conquérir une option décisive sur la victoire finale dans cette onzième édition du championnat mondial aux points.

Pour cela, il devrait s'imposer et son grand rival autrichien Klaus Heidegger connaît la même malchance qu'en Amérique du Nord où il ne termina aucune course. Il fêtera ainsi dignement son 21ème anniversaire qui tombera le 18 mars.

Les organisateurs scandinaves des courses de coupe du monde ont, comme les Américains, de sérieux problèmes pour mettre leurs épreuves sur pied.

L'offre de maisons demeure forte et les prix ne cessent de baisser

par Michel Nadeau

Plusieurs indices montrent que la position des acheteurs de maisons continue de s'améliorer sur le marché de l'habitation. L'offre demeure nettement supérieure à la demande.

● Hier, la Chambre d'immeuble de Montréal a publié ses chiffres du système MLS montrant que le prix moyen d'une maison unifamiliale avait baissé de \$1,200 le mois dernier par rapport au trimestre précédent.

● Le nombre des transactions diminue particulièrement dans la région du Lakeshore et dans l'Ouest de l'île. Le marché demeure actif cependant sur la rive Sud.

● La région de Montréal a connu en 1976 une année record au chapitre des mises en chantier: 37,531 soit 10,800 de plus que l'année précédente.

● Au 31 décembre, le nombre des logements en construction atteignait 27,551 soit 9,000 environ de plus qu'à la même date l'année précédente. Ces logements seront bientôt offerts en vente; plusieurs ont déjà trouvé preneurs.

● Les chiffres de la CUM indiquent que la valeur globale des permis de construction résidentielle s'est maintenue autour de \$25 millions en janvier.

Toutes ces données entraînent un gonflement de l'offre alors que les acheteurs demeurent prudents en raison de la conjoncture économique défavorable. On remarque également une attitude attendiste chez nombre de locataires qui hésitent à quitter leur logement pour acquiescer à une maison.

— Les hausses de loyers sont moins spectaculaires que par les dernières années.

— Les taux d'intérêt demeurent à un bas niveau par rapport aux deux dernières années. Cependant, à 10% et 10 1/4%, ils pourraient de nouveau baisser prochainement avec une nouvelle réduction de l'ensemble des taux d'intérêt.

— Le gouvernement du Parti québécois pourrait annoncer dans son prochain budget des mesures encourageant la construction et l'achat de maisons. L'Ontario a mis au point le mois dernier un programme qui s'intègre avec celui du gouvernement central en vue de favoriser l'accession à la propriété.

Il faudra donc attendre la venue des beaux jours et l'engouement printanier pour voir le comportement des consommateurs. On sait que le Québec a toujours accusé un certain retard en matière de propriété de maisons par rapport aux autres provinces. Ce retard est présentement en voie d'être comblé en raison particulièrement du prix assez abordable des maisons qui coûtent beaucoup moins

cher qu'en Ontario. À Toronto, il faut compter au moins \$50,000 pour une maison moyenne (en incluant les services qui sont à la charge du nouveau propriétaire) alors qu'à Montréal, la même maison peut coûter \$35,000 environ. Le propriétaire devra cependant payer un peu plus cher de taxes car la ville doit rembourser les emprunts occasionnés par la construction des égouts et du réseau d'assainissement.

Il ne semble pas que les résultats des élections du 15 novembre ait créé ce mouvement de panique dans l'Ouest de la métropole comme plusieurs le prévoyaient. Dans cette partie, les ventes ont diminué: on ne remarque qu'une légère hausse des inscriptions.

Les vendeurs sont disposés à vendre mais pas à l'importe quel prix comme ce fut le cas en octobre pour un nombre limité de transactions.

Pour les deux premiers mois de l'année le total des ventes pour la région est de \$426 millions (9,302 transactions) à rapprocher de \$475 millions pour 11,457 ventes.

Sur le Lakeshore, les 446 transactions ont impliqué des montants de \$23,7 millions contre 304 ventes et \$16,4 millions l'année précédente. Même mouvement dans l'Ouest de la métropole et au centre-ville.

Sur la rive sud, le marché demeure ferme, la valeur et le nombre des transactions ont presque doublé. Dans le cas de Laval, la progression se poursuit mais à un rythme inférieur.

Imperial Tobacco hausse le prix de plusieurs produits

À compter du 11 avril prochain, la compagnie Imperial Tobacco haussera de 5% à 10% le prix de plusieurs de ses produits du tabac. Ayant fait déjà l'objet de majorations récemment, les cigarettes et les petits cigares échapperont à cette augmentation.

Les produits suivants devraient ainsi subir un changement de prix au début du mois prochain: cigares (à l'exception des cigarets et des cigares petit format), les tabacs coupe-fine, les cigares hollandais importés, les tabacs à pipe canadiens, les tabacs à pipe anglais, les papiers à cigarettes et les cigarettes importées.

Le premier mars dernier, la filiale du groupe Imasco annonçait le relèvement d'environ un cent du prix de ses paquets de cigarettes.

Pour certains, la compagnie veut ainsi prendre de vitesse le gouvernement du Québec qui pourrait avoir la tentation de puiser dans le tabac de nouvelles taxes lors du prochain budget. On souligne toutefois, qu'avec l'établissement de la "taxe olympique", le coût fiscal du tabac a doublé l'an dernier passant de 2/5 à 4/5 de cent par cigarette.

Pour sa part, le vice-président exécutif de Imperial Tobacco, M. Jean-Louis Mercier soutient: "Ces majorations de prix aux grossistes ne font que compenser l'inflation de toutes les composantes de notre prix de revient. Je me dois de souligner que nous n'en retirerons aucun bénéfice accru".

La compagnie insiste dans un communiqué pour affirmer que les marchands ne paieront les nouveaux prix qu'à partir du 11 avril prochain. Si on tient compte de l'écoulement des produits achetés avant cette date, la hausse devrait parvenir au consommateur au plus tôt le 15 avril prochain.

Les Neuf enterrent le plan Duisenberg

par Jean Burner

BRUXELLES (CEE-AFP) — (par Jean Burner) — La relance de l'Union économique et monétaire européenne n'est pas pour demain. Les ministres des Finances des "Neuf" viennent en effet "d'enterrer" le plan de leur collègue néerlandais, M. Duisenberg qui proposait d'assouplir le mécanisme actuel du "serpent monétaire européen" limité à cinq pays de la CEE (RFA, Danemark, Belgique, Luxembourg et Pays-

Bas) et de permettre ainsi aux autres pays du Marché commun de participer d'une certaine façon à ce système.

Le "serpent", seul embryon encore existant d'une politique monétaire commune des "Neuf" a mis en place un système ordonné de changes entre plusieurs monnaies européennes (Deutsche Mark, Florin hollandais, Couronne danoise, Franc Belgo-luxembourgeois) qui flottent de concert à l'égard du dollar à l'intérieur de marges de fluctuation limitées à 2.25%. Mais

les autres monnaies de "grands" pays européens (France, Grande-Bretagne et Italie) qui ne font pas partie de ce système, flottent isolément à l'égard du dollar. Cette "cassure" crée des distorsions de change à l'intérieur du Marché commun, particulièrement préjudiciables pour le Marché commun agricole.

M. Duisenberg a proposé la création, au niveau communautaire, d'un mécanisme général de consultation et de surveillance des politiques des taux de change par la création de "zones d'objectifs" autour desquelles les monnaies des pays de la CEE flotteraient dans des marges raisonnables ce qui aurait l'avantage d'éviter les trop fortes spéculations et les fluctuations trop importantes des taux de changes qui désorganisent la vie communautaire. Pratiquement, tous les pays de la CEE ont, soit refusé cette proposition, soit estimé qu'elle n'était pas "praticable" à l'heure actuelle.

L'Allemagne Fédérale et la Belgique notamment considèrent que le système actuel du "serpent" est la seule solution valable avec un système d'intervention très strict et des marges de fluctuation fixées à l'avance et défendues en commun. M. Hans Apel, ministre

des Finances de la RFA, considère d'ailleurs que ce système est un arrangement monétaire entre des pays à monnaie forte et n'a rien à voir avec la CEE.

De l'autre côté, les pays à monnaies faibles ont soit manifesté peu d'intérêt pour la proposition Duisenberg, comme l'Italie et la Grande-Bretagne soit comme la France ont indiqué que ce plan n'était pas très réaliste à l'heure actuelle et qu'il valait mieux le moment venu rejoindre le "serpent" avec les règles telles qu'elles existent maintenant.

En fait, dit-on à Bruxelles, la relance de l'Union économique et monétaire européenne, pourtant plus nécessaire que jamais, est très difficile à mettre en pratique en période de crise économique où chaque pays songe surtout à défendre ses intérêts nationaux.

Lors du dernier sommet franco-allemand en février à Paris, le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, et le chancelier de la RFA, M. Helmut Schmidt, ont annoncé ensemble qu'ils feraient des propositions dans ce sens au sommet européen de novembre ou décembre à Bruxelles. Les "cavaliers seuls" monétaires recèlent deux grands dangers: 1) une accentuation des divergences des économies des pays membres de la CEE et surtout 2) une reprise en cause d'un principe fondamental du Marché commun agricole: l'unité des prix.

Car à l'heure actuelle, pour compenser les dévaluations et révaluations successives des monnaies, des montants compensatoires qui agissent comme des taxes à l'exportation et des subventions à l'importation pour les pays à monnaie faible (France, Italie, Irlande et surtout Grande-Bretagne) ont été instaurés aux frontières nationales, tandis que des subventions à l'exportation et des taxes à l'importation frappent les produits des pays à monnaie forte (RFA, pays du Benelux). Entre l'Allemagne Fédérale et la Grande-Bretagne qui sont les deux cas extrêmes, cette différence de prix atteint près de 45%.

btm

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.

1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

LAMARRE, CATY, LÉVESQUE & MIREAULT LTÉE

courtiers
d'assurances agréés

3 Place Ville Marie Montréal H3B 2E5
Tél: 861-2661

commerce - industrie - avantages sociaux
service de prévention de sinistres

Crédit Foncier

Fondé en 1880

L'une des plus importantes sociétés canadiennes de fiducie et de prêts hypothécaires.

Placements à terme de 5 ans

Minimum \$500

8 3/4%

Intérêts payés semi-annuellement, mensuellement (Minimum \$5000) ou composés et payés à échéance

9%

Intérêts payés annuellement

Montréal: 612, rue St-Jacques — (514) 282-1880
Québec: 1135, chemin St-Louis — (418) 681-0277
Ottawa: 170, rue Metcalfe — (613) 232-5309

Halifax Montréal Québec Ottawa Toronto
London Winnipeg Regina Saskatoon Edmonton
Calgary Vernon White Rock Vancouver Victoria

INSTITUTION INSCRITE À LA REGIE D'ASSURANCE-DEPOTS DU QUÉBEC
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPOTS DU CANADA

bénéfices

Federal Pioneer: un an terminé le 31 décembre: 1976, \$8,204,332, \$7.24 l'action; 1975, \$9,521,571, \$8.47.

Hudson Bay Mining and Smelting: un an terminé le 31 décembre: 1976, \$2,819,000, 28 cents l'action; 1975, \$14,771,000, \$1.49.

MacMillan Bloedel: un an terminé le 31 décembre: 1976, \$22,800,000, \$1.07 l'action; 1975, \$18,900,000, perte, 89 cents.

Occidental Petroleum: un an terminé le 31 décembre: 1976, \$183,700,000, \$2.77 l'action; 1975, \$172,000,000, \$2.64.

Eastern Provincial Airways: pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1976, \$1,083,000, perte — \$1.03, contre \$190,000, perte — 27 cents.

Aux détenteurs des débetures 7 1/2%, Série "C", à fonds d'amortissement datées du 15 mars 1967 et échéant le 15 mars 1979.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

AVIS DE RACHAT

Avis, par les présentes est donné que, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie intervenu entre Coopérative Fédérée de Québec et Société de Fiducie du Québec, maintenant connue sous le nom de Fiducie du Québec, ex-qualité de fiduciaire, devant Me J.-Pierre Dubé, notaire et portant la date officielle du 15 mars 1967, les débetures 7 1/2%, Série "C" suivantes de Coopérative Fédérée de Québec, actuellement en cours et émises en vertu dudit acte de fiducie, seront rachetées pour le fonds d'amortissement le 15 avril 1977 à toute succursale dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date fixée pour le rachat soit le 15 avril 1977.

CD-006 - 010 - 018 - 021 - 084 - 095 - 115 - 119
CM-009 - 012 - 035 - 038 - 062 - 087 - 088 - 129 - 148 - 149 - 161 - 163 - 170 - 182 - 187 - 196 - 199 - 260 - 267 - 300 - 302 - 313 - 314 - 331 - 354 - 363 - 378 - 381 - 384 - 452 - 454 - 473 - 477 - 490 - 491 - 511 - 526 - 534 - 569 - 575 - 578 - 630 - 683 - 690 - 704 - 709 - 713 - 729 - 744 - 807 - 810 - 814 - 819 - 829 - 830 - 911 - 934 -

Avis, est de plus donné que les susdites débetures 7 1/2%, Série "C", cesseront de porter intérêt à partir du 15 avril 1977.

Les susdites débetures 7 1/2%, Série "C", doivent être remises avec, y attachés, les coupons d'intérêts échéant le 15 septembre 1977.

N.B.: A ce jour, les débetures de l'échéance ci-haut mentionnée et portant les numéros ci-après énumérés, qui furent rachetées pour le fonds d'amortissement le 15 mars 1972, 1973, 1975 et 1976 n'ont pas été présentées:

CD-003 - 005 - 008 - 022 - 023 - 026 - 028 - 033 - 038 - 040 - 087 - 088 - 096 -
CM-037 - 040 - 058 - 060 - 084 - 086 - 089 - 093 - 106 - 138 - 159 - 171 - 200 - 262 - 265 - 268 - 271 - 286 - 291 - 303 - 330 - 353 - 379 - 450 - 456 - 523 - 531 - 540 - 555 - 625 - 631 - 635 - 820 - 827 - 845 - 896 - 905 - 933 -

Daté à Montréal, Province de Québec, ce 16 mars 1977.

POUR LE COMPTE ET AU NOM DE COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
FIDUCIE DU QUÉBEC, fiduciaire
1, Complexe Desjardins,
Montréal (Québec)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

MONTRÉAL

DIVIDENDE NO 218

Un dividende de onze cents (\$0.11) par action "A" et "B" du capital souscrit et payé à été déclaré pour le trimestre courant aux actionnaires inscrits le 14 mars 1977 et payable le 31 mars 1977.

Par ordre du
Conseil d'Administration

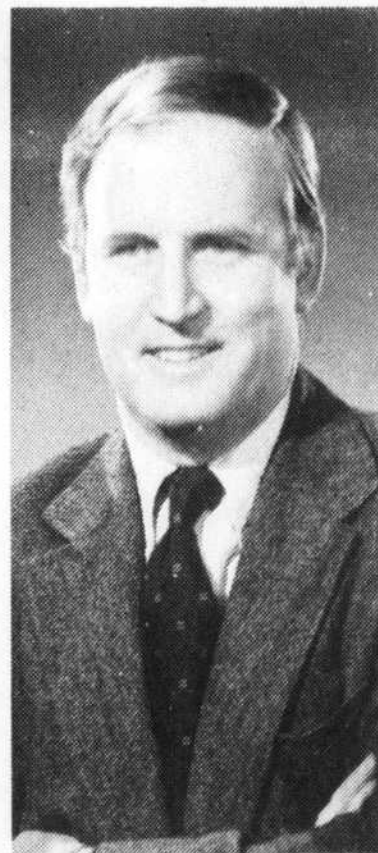
Le Secrétaire
JEAN E. RYAN
le 14 mars 1977.

AVIS JUDICIAIRE

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire entre La-salle Volkswagen Ltd. et Compagnie Montréal Trust est qualifiée de fidéicommissaire, passé le 6 avril 1976 devant Me Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 8 avril 1976 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2681171, est devenue exécutoire.

Montréal, le 7 mars 1977
Compagnie Montréal Trust
fidéicommissaire

Rapports annuels des compagnies d'assurance du Groupe PRENOR



Lorne C. Webster



Marcellin Tremblay

Monsieur Marcellin Tremblay, le président des Prévoyants du Canada — Assurance Générale et des Prévoyants du Canada (Assurance-vie), s'est déclaré très satisfait des résultats financiers obtenus au cours de l'année 1976 par ces deux compagnies, de même que par ceux des filiales. La Northern du Canada, compagnie d'assurance-vie et La Personnelle, compagnie d'assurance du Canada.

Les actifs des compagnies se chiffraient à la fin de l'année 1976 à plus de \$308 millions, comparativement à \$268 millions l'année précédente, soit une augmentation de \$40 millions au cours de l'année.

L'assurance-vie en vigueur atteignait à la fin de l'année dernière la somme de deux milliards six cent millions. Les revenus-primes d'assurance-vie pour l'année écoulée ont été de \$38 millions, alors que les primes souscrites d'assurance générale ont atteint les \$75 millions pour un total de \$113 millions.

Le secteur assurance de Prenor compte quelque 900 employés salariés répartis à peu près également entre l'assurance générale et l'assurance-vie. La force de vente regroupe, de son côté, quelque deux cents agents de carrière et plus de cinq cents courtiers. C'est à cette équipe d'employés et de représentants que le président des Prévoyants a voulu rendre hommage, non seulement pour

leur contribution évidente au succès des compagnies du Groupe, mais surtout pour la qualité et la compétence qu'ils apportent à bien servir des milliers d'assurés. Il a particulièrement souligné le rôle primordial des intermédiaires, agents et courtiers que certains voudraient voir disparaître.

L'assurance est une affaire de plus en plus complexe et le public a besoin de ces conseillers. Il espère que leur rôle ne sera pas modifié radicalement dans l'avenir immédiat.

Monsieur Tremblay a brièvement abordé le problème de l'assurance-automobile au Québec pour rappeler qu'il souhaite depuis longtemps des réformes dans ce secteur. "Que le gouvernement définisse les cadres juridiques nouveaux et l'entreprise privée quelle soit à capital-actions ou coopérative, est capable de relever efficacement le défi sans tout chambarder".

Le président a également parlé de l'importance des capitaux administrés par les compagnies d'assurance. Ces capitaux servent au développement de l'économie canadienne et sont investis dans chaque province dans une proportion qui correspond autant que possible aux engagements envers les assurés.

Les faits saillants des états financiers de l'année 1976 pour chacune des compagnies concernées vous sont donnés ci-dessous.

Ajoutons que le Groupe Prenor dont monsieur Lorne C. Webster est le président, monsieur Serge Rochelleau le vice président exécutif et monsieur Arthur S. Labatt le vice président, met également à la disposition du public d'autres services financiers par l'entremise de ses filiales telle la Fiducie Nord Américaine, la firme Bolton, Tremblay, conseillers en investissements et administratrice d'importants fonds mutuels et par la société de courtage en prêts hypothécaires Natinvest Ltée.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA — ASSURANCE GÉNÉRALE

Actif \$72,711,121
Primes souscrites 71,397,816
Revenu net 2,412,045
Capital et surplus non répartis 17,832,823

LES PRÉVOYANTS DU CANADA (Assurance-Vie)

Actif 80,609,141
Revenus de primes 17,877,610
Excédent net 1,055,505
Taux de rendement 8.56%
Assurance en vigueur 1,055,000,000

LES PRÉVOYANTS DU CANADA — FONDS DE PENSION

Actif 9,736,782
Rente par unité 8.50

LA NORTHERN DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Actif 136,774,784
Revenus de primes 20,193,051
Excédent net 806,317
Taux de rendement 7.73%
Assurance en vigueur 1,585,000,000

LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

Actif 8,803,445
Primes nettes souscrites 3,662,751
Revenu net 260,676
Capital et surplus non répartis 2,914,481

Peu après la libération du Dr Stern

Le militant juif Chtcharanski arrêté

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Sous les yeux de journalistes occidentaux, des policiers en civil du KGB ont arrêté hier l'activiste juif Anatoly Chtcharanski, quelques heures seulement après que le Dr Mikhail Stern eût été libéré en Ukraine pour "raisons de santé".

Membre du comité moscovite pour la surveillance de l'application des accords

d'Helsinki, Chtcharanski, vingt-neuf ans, avait été, en même temps que deux autres Juifs, accusés ce mois-ci par le journal Izvestia de travailler pour les services d'espionnage américains.

M. Chtcharanski sortait de l'immeuble où il partage l'appartement de Vladimir Slepak, lui aussi dénoncé par les Izvestia, en compagnie de deux journalistes venus leur

demandeur leurs impressions sur la libération du Dr Mikhail Stern, annoncée deux heures plus tôt. Quand ils sont sortis de l'ascenseur, les policiers ont écarté les journalistes et arrêté M. Chtcharanski. Depuis deux semaines, il était suivi partout où il se rendait à Moscou, par huit agents en civil se relayant.

Youri Orlov, président du "comité Helsinki" de Moscou, et Alexandre Ginsbourg, qui s'occupait d'un comité d'entraide aux défenseurs des droits de l'homme en prison, financé notamment par les droits d'auteurs d'Alexandre Soljenitsyne, ont déjà été arrêtés et attendent leur procès.

M. Chtcharanski avait demandé en 1973 à émigrer en Israël où sa femme Natacha vit désormais. Les autorités soviétiques lui ont refusé le visa de sortie en raison du caractère secret de la formation qu'il a reçue comme programmeur sur ordinateurs.

L'académicien Andreï Sakharov, chef de file des défenseurs des droits de l'homme en URSS, s'est déclaré très satisfait de la libération du Dr Stern. Mais l'arrestation de M. Chtcharanski l'inquiète: "J'espère qu'il a seulement été détenu aux fins d'interrogatoire," a dit le prix Nobel de la paix par téléphone.

Contacté également par téléphone à sa maison de Vinnitsa, en Ukraine, où il a retrouvé sa femme Ida, le Dr Stern a dit que les protestations de l'étranger ont contribué à sa libération: "J'en suis convaincu, bien que je pense incidemment que le sang-froid, le bon sens et la profondeur de vue l'ont emporté également chez nos dirigeants".

Il a affirmé: "Je ne suis absolument coupable de rien. Les accusations de corruption et d'extorsion de fonds sont le camouflage le plus primaire pour la véritable raison de mon arrestation: l'émigration de mes enfants." Le Dr Stern a ajouté que lui et sa femme n'avaient pas l'intention de rejoindre leurs enfants, bien qu'on lui ait donné l'assurance

qu'ils y seraient autorisés.

Agé de cinquante-huit ans, le Dr Stern était directeur d'un institut d'endocrinologie à Vinnitsa, en Ukraine, quand il a été arrêté en mai 1974 et condamné à huit ans de prison.

En annonçant sa libération, l'agence Tass rappelle qu'il avait été jugé coupable d'avoir extorqué des sommes d'argent à des malades et des familles de ceux-ci pour leur permettre d'obtenir l'admission en clinique. Il avait également touché des pots-de-vin contre la délivrance de certificats médicaux à des malades cherchant à obtenir des pensions d'invalidité et vendu des médicaments de fabrication soviétique aux pris plus élevés pratiqués pour ceux d'importation, ajoute Tass.

Le fils cadet du Dr Stern, Auguste, a été autorisé à émigrer en mars 1975 et son frère Victor l'a rejoint depuis.

En mars 1975, la cour suprême d'Ukraine avait rejeté l'appel déposé par le Dr Stern contre sa condamnation. A l'époque du procès, de nombreuses protestations s'élevaient à l'étranger. Une pétition de 2.000 médecins britanniques avait été adressée au président Podgorny. Le prix Nobel de la

Paix, Andreï Sakharov avait dit que l'antisémitisme dans le cas du Dr Stern était comparable à celui de l'affaire Dreyfus, en France, à la fin du siècle dernier.

En révisant le cas du Dr Stern, la Cour suprême ukrainienne a maintenu que sa culpabilité avait été établie en décembre 1974 et qu'il avait été justement condamné. Mais, poursuit l'agence Tass la cour a estimé possible la réduction de la peine "en tenant compte de considérations humanitaires socialistes, de l'âge avancé de Stern, de son état de santé et du fait qu'il s'agissait d'une première condamnation".

La libération inattendue du Dr Stern est survenue après l'annonce qu'un tribunal international se réunirait à Amsterdam, le 25 mars, pour dénoncer son maintien en détention.

Vladimir Boukovski et Jean-Paul Sartre figuraient parmi les personnalités invitées à y témoigner par M. Albert Van Den Heuvel, secrétaire général de l'Eglise réformée néerlandaise, qui a pris l'initiative du tribunal. Sartre, Simone de Beauvoir et cinquante lauréats du prix Nobel avaient constitué un comité international pour obtenir la libération du médecin soviétique.

Trois artistes dissidents sont menacés de poursuites

MOSCOU (AFP) — La sécurité d'Etat soviétique (KGB) a "convoqué" hier trois dissidents moscovites du "groupe de surveillance de la partie culturelle des accords d'Helsinki" "conçu sur le modèle du "groupe de surveillance" fondé en 1975 par le physicien Youri Orlov actuellement en prison.

Les trois dissidents ont été "convoqués" hier en fin de matinée dans les locaux de la sécurité d'Etat par des représentants du KGB qui sont venus les chercher chez eux, précise-t-on de mêmes sources. Ils ont été séparément "avertis" que leurs activités avaient un caractère "anti-soviétique". Les autorités de la sécurité d'Etat ont déclaré avoir appris la création de leur commission par Radio-Liberté et la Voix de l'Amérique, affirme-t-on.

Les trois dissidents ont été remis en liberté en début d'après-midi sans avoir eu à signer aucun papier ni avoir aucune preuve écrite de l'avertissement qui leur a été notifié, conclut-on de mêmes sources.

Pendant ce temps, le tribunal de Leningrad juge les deux peintres Oleg Volkov et Youri Rybakov, accusés d'avoir écrit des slogans antisoviétiques dans des lieux publics; il a entendu hier dix-huit témoins, apprend-on de bonne source.

Un de ceux-ci, la concierge d'un institut d'éducation physique, a provoqué l'hilarité d'une partie des quarante personnes présentes dans la salle en déclarant: "Quand j'ai vu

sur les murs de l'établissement l'inscription "Liberté pour les prisonniers politiques" j'ai cru qu'il s'agissait du tournage d'un film. Aussi n'ai-je pas fait beaucoup attention à cela".

Deux femmes conductrices de trolleybus sont également venues à la barre. La première a précisé qu'elle avait traversé entièrement la ville avant de s'apercevoir qu'un slogan était peint sur la carrosserie de son véhicule. L'autre avait, de surprise, brutalement arrêté son trolleybus au milieu d'un pont en voyant sur les murs de la forteresse Pierre et Paul cette inscription "Vous étranglez la liberté mais l'âme du peuple ignore les entraves".

De son côté un étalagiste a confirmé avoir vu écrit sur un magasin d'appareils de radio: "Ecoutez la voix de l'Amérique".

L'accusation s'est efforcée d'atténuer le caractère politique de l'affaire en poursuivant Volkov et Rybakov pour "hooliganisme" et "dommages causés à des biens publics". Ils risquent toutefois une peine pouvant atteindre 5 ans de prison. Ils ont reconnu leur culpabilité. Leurs avocats s'efforcent de faire préciser, en particulier, si des inscriptions ont été peintes sur du granit ou des murs ordinaires. Dans le second cas, le dommage aurait été plus aisément réparable et cela permettrait éventuellement au tribunal de prononcer une peine moins sévère.

Aucune indication sur sa durée du procès, ouvert lundi matin, n'a été donnée.

Pogroms en vue?

TEL AVIV (AFP) — Dans un message transmis hier à Tel Aviv, les trois activistes juifs, Alexander Lerner, Anatoly Chtcharanski et Vladimir Slepak, disaient s'attendre à leur arrestation imminente pour "espionnage pour le compte de la CIA". Ils soulignent qu'à leur avis, les autorités soviétiques se préparent à organiser des procès pour démontrer au président Carter que, plutôt que d'améliorer le sort des dissidents, ses interventions en faveur des droits de l'homme ne font qu'empirer leur situation. L'Occident, disent-ils, doit être conscient de cette tactique et ne pas s'y laisser prendre.

"Même si nous sommes arrêtés, dit le message, l'administration américaine doit poursuivre instamment ses efforts pour que les Soviétiques respectent les engagements pris à Helsinki. Nous ne nous laisserons pas, quant à nous, intimider".

Le Yedioth Aharonoth écrit d'autre part qu'Israël a reçu des Etats-Unis l'assurance que le secrétaire d'Etat Cyrus Vance, lors de son prochain voyage à Moscou, soulèvera les problèmes de l'antisémitisme, de l'antisionisme et du "harcèlement des dissidents juifs" par les autorités soviétiques.

Par ailleurs, la presse israélienne cite longuement des rapports dignes de foi, parvenus en Israël et soulignant que la campagne antijuive en URSS connaît actuellement une activité semblable à celle de l'ère stalinienne, et a déjà porté ses fruits: l'antisémitisme latent de la population non juive s'est réveillé et les Juifs ont peur.

A l'heure actuelle, notent ces rapports, le danger physique est plus grand pour les Juifs dans les villes de province, où plusieurs d'entre eux ont déjà été battus. Des écoliers des faubourgs de Moscou accusés d'être des "espions" ont subi des sévices et des adultes ont reçu des menaces. Une atmosphère annonciatrice de pogroms a été créée, soulignent les rapports. Elle est si pesante pour les Juifs d'URSS que nombre de parents ont cessé d'envoyer leurs enfants à l'école, de crainte qu'ils soient par trop malmenés, selon ces rapports.

Les rapports s'interrogent surtout sur le sort d'une des victimes de cette campagne, Iossif Begun, arrêté il y a onze jours pour "parasitisme" et dont on est sans nouvelles. Sa situation est d'autant plus préoccupante qu'on ne connaît pas de cas d'isolement total pour un délit aussi mineur, indiquent les rapports.

Charte 77: dure critique de la condition ouvrière

PRAGUE (d'après AFP et Reuter) — Deux nouveaux documents émanant des porte-parole de la Charte 77 ont été récemment adressés aux autorités tchécoslovaques, apprenant-on à Prague auprès des animateurs du manifeste.

Ces deux textes, qui portent les numéros "sept" et "huit" sont encore signés par les Pr. Jan Patočka, décédé dimanche des suites d'une hémorragie cérébrale, et Jiri Hajek, placé pratiquement depuis une semaine en résidence surveillée.

Le "document numéro sept" apporte un éclairage critique sur le respect des droits des travailleurs, thème favori de la presse officielle pour affirmer la supériorité des pays socialistes sur l'Occident dans le domaine des droits de l'homme. Le "document numéro huit" constitue une mise à jour de la liste des adhésions à la Charte 77 qui compte désormais — selon les porte-parole — 615 signatures, soit 170 noms de plus que sur les deux listes précédentes.

C'est probablement à la suite de l'envoi de ces deux nouveaux textes aux principaux organes de l'Etat, que la surveillance policière autour du domicile de M. Jiri Hajek a été renforcée. Les rares Tchécoslovaques pouvant lui rendre visite, sont désormais

fouillés à leur sortie, depuis quelques jours. Les contacts entre l'ancien ministre des Affaires étrangères et les correspondants occidentaux à Prague sont interdits.

Dans le "document numéro sept", les porte-parole de la Charte analysent les droits des travailleurs sous quatre angles — sécurité de l'emploi, égalité des femmes dans le travail, discrimination politique dans l'emploi, représentativité syndicale — et soulignent que "le fond du problème ne réside pas dans une évaluation des points positifs et négatifs dans le domaine des droits économiques et sociaux, mais dans l'approche que l'on en a".

"Nous considérons notre devoir de citoyens, poursuivent-ils, d'exprimer notre désaccord avec l'opinion que les travailleurs sont socialement pleinement protégés, que tous leurs droits sont assurés et spécialement avec l'idée que le respect du droit au travail et d'autres droits, relève tous les autres droits, particulièrement les droits politiques et ceux sur les libertés démocratiques, à un rang inférieur."

Au chapitre de la sécurité de l'emploi, les auteurs du document font remarquer que si celle-ci est plus réelle qu'en Occident, elle s'accompagne d'un gaspillage des forces vives du pays inutile et de la limitation du droit à choisir son

emploi.

L'égalité des femmes dans le travail est "illusoire", ajoutent les deux porte-parole, en précisant que si la Tchécoslovaquie est dans le peloton de tête mondial pour le nombre de femmes au travail, il n'y a pas lieu d'en faire des gorges chaudes.

"Le plein emploi des femmes n'est qu'une preuve supplémentaire de leur sujétion et non de leur égalité: elles travaillent souvent parce qu'un seul salaire est insuffisant pour les revenus d'un ménage". Ils rappellent également que les femmes gagnent en général moins que les hommes, que les branches féminines de l'industrie sont les moins payées tout en étant souvent les plus fatigantes et qu'en outre la hausse du prix des services n'améliore rien la condition féminine.

Passant à la discrimination politique dans l'emploi, les deux porte-parole font remarquer que l'introduction d'un "facteur d'évaluation du travail personnel" qui dissimule en fait un critère d'engagement politique a des résultats largement démoralisants. Ce facteur — affirment-ils — joue particulièrement à l'échelon des cadres moyens et supérieurs et aboutit à l'extrême à priver des gens pour des raisons politiques, d'emplois pour lesquels ils sont normalement qualifiés.

Les Pr. Hajek et Patočka critiquent enfin la représentativité réelle des syndicats. "Les décisions ne sont pas prises par la base, mais par des apparatchiks, et leur rôle dans la défense des intérêts vitaux des travailleurs a pratiquement été effacé."

Ils citent deux sondages effectués l'un durant le printemps de Prague et l'autre au début de la normalisation faisant apparaître que le "goût au travail" a largement diminué après 1968.

Les signataires relèvent également le faible rendement dans l'industrie tchécoslovaque, malgré de longues heures de travail, et y voient la conséquence d'une "tentative des ouvriers d'obtenir une juste rémunération de la manière la plus facile compte tenu des circonstances", c'est-à-dire en conservant à leurs propres fins la plus grande partie de leur énergie.

Les deux porte-parole mentionnent d'autres problèmes qui seraient à examiner et concluent: "Tous ces points pourraient être résolus si on acceptait d'en discuter. Les cachier pour mettre un accent exagéré sur les réussites ne fait qu'accroître les désaccords et aggraver une situation déjà mauvaise."

CP Air: la seule liaison sans escale Canada-Amérique du Sud



Toronto-Lima: liaison sans escale depuis Toronto. Le mercredi, à 21h 10.

Vos affaires n'attendent pas. Pour vous y rendre, vous avez besoin d'un service rapide. C'est en plein ce que nous vous offrons.

Vous prenez un de nos vols Orange quotidiens de Montréal à Toronto et, le mercredi, notre correspondance de 21h 10 sans escale vous mène à Lima.

En route, nous vous donnons un service inégalé. Venez en faire vous-même l'expérience. Personnel attentionné et succulente cuisine,

tout a été conçu pour votre agrément. Détendez-vous ...

... et vous voilà

dans la "Cité des Rois". Profitez de nos liaisons de Lima à Santiago et Buenos Aires, ainsi que des vols d'autres lignes aériennes vers Rio de Janeiro et Sao Paulo. Pendant que vous y êtes, aussi bien faire un peu de tourisme.

Le Pérou Visitez le Musée archéologique et anthropologique du pays, Cuzco, l'ancienne capitale de l'empire inca, Machu Pichu, la fabuleuse ville perdue des Incas. Parcourez l'Amazonie en

embarcation jusqu'au village indien Jivaro.

Circuit Pérou IT6CP1AV03

Depuis Montréal, le prix de \$1,299* comprend le tarif aérien aller-retour établi pour un groupe minimum de 5 personnes formé à votre intention, les correspondances en autocar entre l'hôtel et l'aéroport, les taxes hôtelières, les visites et excursions prévues en terre péruvienne, l'hébergement (12 nuits, 2 personnes par chambre).

Appelez votre agent de voyages ou CP Air. Et explorez le Sud américain.

*Ce prix peut être modifié et ne comprend pas la taxe canadienne de transport jusqu'à concurrence de \$8 par personne.

Sommet à quatre sur la Mer Rouge

KHARTOUM (Reuter) — Les dirigeants du Soudan, de la Somalie, du Nord et du Sud Yémen se réuniront la semaine prochaine à Taiz (Nord-Yémen) pour débattre des questions de sécurité en Mer Rouge, a annoncé hier le quotidien soudanais Al Ayam, citant le ministre des Affaires étrangères, M. Mansour Khalid.

Ce sommet, qui examinera des "questions vitales", pour la coopération entre les quatre pays, réunira le maréchal Mohammed Siad Barre (Somalie), le président Salem Rubaya Ali (Sud-Yémen), le lieutenant-colonel Ibrahim Al-Hamdi (Nord-Yémen), et le général Jaafar Nimeiri, précise le journal.

Vivement préoccupé par cette question, le général Nimeiri l'a évoquée avec les présidents Hafez Al-Assad (Syrie) et Anouar Sadate (Egypte) lors du sommet tripartite de Khartoum, qui a conduit le Soudan à adhérer au Commandement politique unifié créé quelques mois plus tôt entre le Caire et Damas.

Dans sa déclaration finale, le sommet de Khartoum adressait au nom du monde arabe une mise en garde à peine voilée aux puissances extérieures, les sommant de ne pas intervenir en Mer Rouge.

Le grand absent de ce sommet à quatre sur la Mer Rouge sera l'Ethiopie, qui a clairement pris pour elle l'avertissement du sommet de Khartoum, et paraît soupçonner les pays arabes de vouloir faire de la Mer Rouge un "lac arabe".

La paix en Mer Rouge ne peut être uniquement débattue par certains pays arabes, car l'Ethiopie possède mille kilomètres de côtes sur ses rives et son peuple en protégera les droits malgré les rêves de ceux qui veulent en faire un lac arabe, a déclaré dimanche un porte-parole du gouvernement éthiopien.

Ce dernier reçoit depuis lundi un hôte de marque à Addis Abeba, en la personne du président Fidel Castro.

C'est l'Orange qui nous mène en haut
CP Air